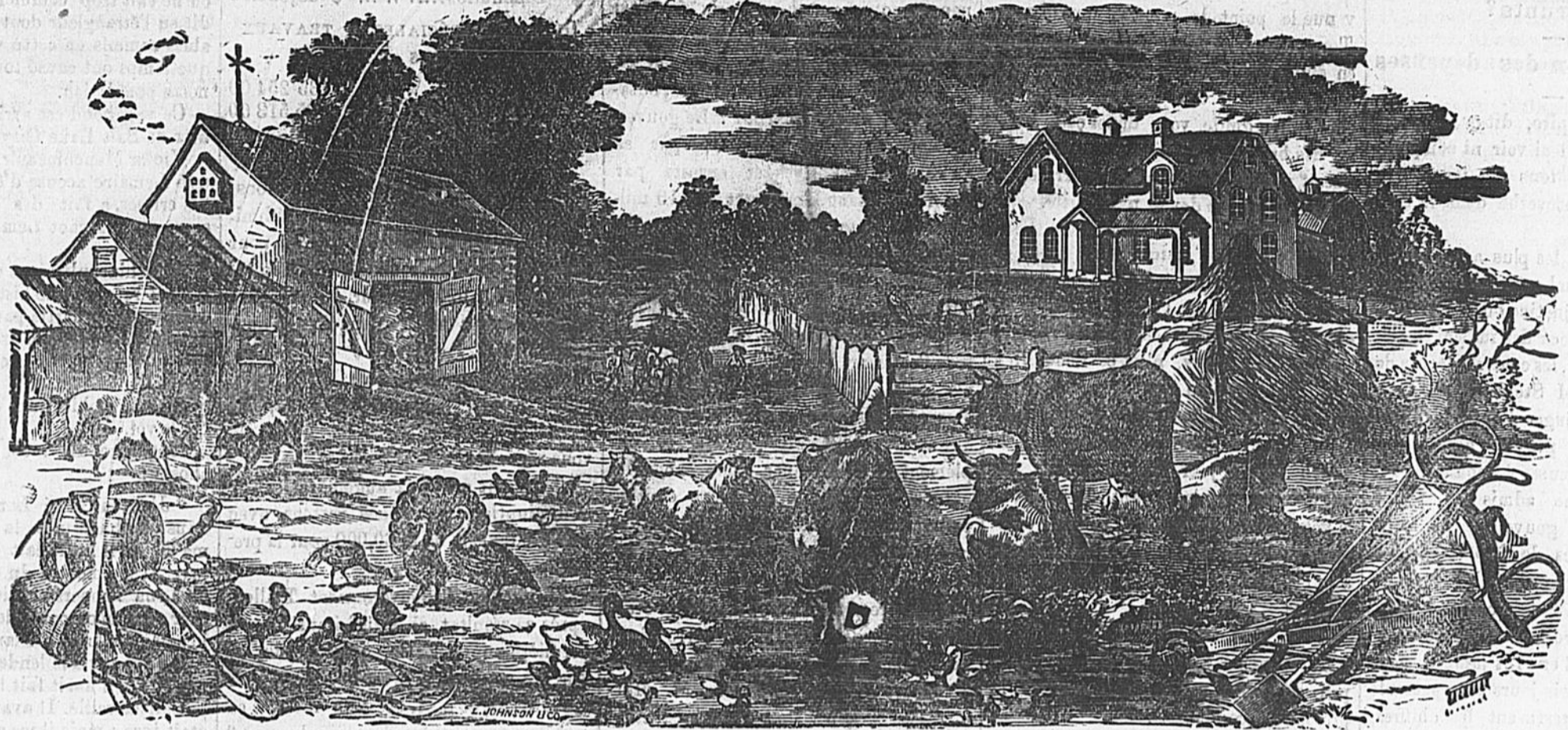


JOURNAL DES CAMPAGNES



L'industrie agricole doit toujours être la base de la richesse des nations.

13ème Année

Jeudi, 17 Janvier 1895

No 51

JOURNAL DES CAMPAGNES

EDITION HEBDOMADAIRE
 PRIX DE L'ABONNEMENT : UNE PIASTRE.
 POUR LA FRANCE : 10 FRANCS.
 STRICTEMENT PAYABLE D'AVANCE
THS. CHAPAIS
 DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE,
 11 et 13, rue BUADE, H.-V., Québec
LEGER BROUSSEAU
 ÉDITEUR,
 11 ET 13, RUE BUADE, QUÉBEC.

ENVOYEZ AUJOURD'HUI

Mesdames et messieurs, veillez à votre propre intérêt. On a dernièrement découvert, et il est maintenant en vente par le soussigné, un remède vraiment étonnant appelé "Le rénovateur des cheveux" et "Complexion whitening." Ce "rénovateur de la chevelure" fera pousser des cheveux en six semaines sur un crâne chauve. Un homme qui n'a pas de cheveux peut avoir une chevelure abondante en six semaines, au moyen de ce rénovateur. Il prévient aussi la chute des cheveux. Cet excellent remède fait pousser une bonne moustache en six semaines.

Mesdames, si vous voulez avoir une belle chevelure, hâtez-vous d'employer le "Hair Grower." Je vend aussi la "Complexion Whitening," qui dans l'espace d'un mois vous donnera une peau aussi blanche que vous le désirez. Nous n'avons jamais vu un homme ou une femme employer deux de ces bouteilles, car avant la fin de la seconde ils étaient aussi blancs qu'ils le désiraient. Après l'emploi de ce blanchissant, la peau gardera toujours sa couleur. Cette composition fait disparaître les dartres, etc., etc. Le "Hair Grower" se vend 50c la bouteille et la "Face Whitening," 50c la bouteille. Chacun de ces remèdes sera envoyé par la malle franc de port, à n'importe quelle adresse, sur reçu du prix.

Adressez vos commandes à
R. RYAN,
 350, Gilmour St. Ottawa, Ont.
 P. S. Nous prenons des timbres aussi bien que de l'argent, mais les personnes adressant leurs commandes par la malle nous ferons un faveur en achetant pour la valeur de \$1, vu qu'il faudra cette quantité de composition pour obtenir ce qu'ils désirent, et cela nous évitera aussi l'abondance des timbres postes.

25 octobre 1894.—lanj. 363

Le comte de Mun

M. le comte A. de Mun communique à *l'Univers* la lettre suivante, qu'il adresse au *Nouvelliste* de Lyon :

Monsieur le directeur,
 Je viens de lire, seulement aujourd'hui, dans le *Nouvelliste* du 7 décembre, un article intitulé : *Démocrates chrétiens*, et non signé, qui commence en ces termes :

"M. de Mun qui, le 8 décembre 1891, à la tribune de la Chambre, s'était déclaré d'accord avec les socialistes et particulièrement avec Pablo Lafargue sur les critiques de l'ordre économique, autant que sur un très grand nombre de réformes sociales journalièrement réclamées par les travailleurs, déclarait non moins solennellement, à la même tribune, le 30 avril de la présente année, qu'il n'y avait pas de socialisme chrétien."

En détachant de leur contexte quelques-unes de mes paroles, l'auteur a dénaturé ma pensée. Je vous demande la permission de la rétablir.

Le 8 décembre 1881, répondant à M. Lafargue qui m'avait mis en cause, j'ai dit en propres termes :

"Je ne me suis jamais qualifié de socialiste, je ne me qualifierai jamais ainsi, parce que cette formule répond à tout un ordre d'idées absolument différent du mien, en particulier sur deux points principaux, le point de départ qui est entièrement opposé aux doctrines religieuses que je professe, et le point d'arrivée, c'est-à-dire la conception collectiviste que je réprovoie parce que je ne la crois ni juste, ni pratique."

C'est après cette déclaration très nette que j'ai ajouté, en effet, à peu près textuellement, les paroles citées par le *Nouvelliste*.

Le 30 avril 1894, répondant à M. Jaurès, que j'avais, un moment auparavant, interrompu pour lui dire : "Il n'y a pas de socialisme chrétien", j'ai donné, de cette parole, une explication développée, exactement conforme, quant au fond, au sens de ma réplique à M. Lafargue. Ayant montré que la doctrine socialiste se lie étroitement à la doctrine anarchiste par la négation de la loi divine et par celle du droit de propriété individuelle, j'ai dit :

"Ainsi, sur les deux points fondamentaux qui vous rapprochent des anarchistes, nous sommes en opposition absolue et voilà pourquoi il n'y a pas, il ne peut pas y avoir de socialisme chrétien."

Ayant ainsi, une fois de plus, nettement séparé mes idées de celles des socialistes, j'ai, une fois de plus aussi,

et avec la même netteté, affirmé la nécessité des réformes sociales commandées par la justice.

J'ai dit et établi que le "socialisme est le fils de l'économie libérale" et j'ai conclu en ces termes :

"Je me suis expliqué aussi nettement que je l'ai pu sur le socialisme. J'espère avoir dissipé toute équivoque, et débarrassé la route où j'essaye d'avancer, d'une accusation que j'y ai trop souvent rencontrée. J'ai dit aussi ce que je pensais du régime économique moderne, et j'espère que, dans les discussions ultérieures, je pourrai soutenir mes idées, défendre les réformes que je crois justes, m'associer à des critiques que je trouve trop souvent bien fondées, sans risquer, pour cela, d'être confondu avec le parti socialiste."

Il n'y a eu, vous le voyez, aucune contradiction entre mes paroles du 8 décembre 1891 et celles du 30 avril 1894.

C'est ce que je tenais à démontrer. Mon intention n'est pas, à l'ailleurs, de répliquer ici au reste de l'article qui a rendu cette rectification nécessaire. Il y aurait, comme dans toutes les discussions de ce genre, beaucoup à distinguer dans les idées qu'il exprime.

Je désire seulement bien préciser ma position dans ce débat où l'auteur me fait intervenir, d'une manière assez inattendue, à propos de l'Union démocratique de Liège. Je ne sais si le programme qu'il donne comme celui de cette association est exact, et ce n'est pas à moi de répondre à cet égard, non plus qu'au sujet des paroles prêtées à M. Léon Hamel.

Mais permettez-moi, monsieur, de vous rappeler qu'en ce qui me concerne, je n'ai attaché mon nom et ma responsabilité qu'à un seul programme social : c'est celui que j'ai exposé dans un discours prononcé à Saint-Etienne, le 18 décembre 1892.

Ce discours m'a valu, de la part du Souverain Pontife, une lettre publique d'éloges et d'encouragements, que vous n'avez peut-être pas oubliée, et qui demeure le plus grand honneur de ma vie, en même temps qu'elle suffit à mettre ma conscience en paix.

Si vous voulez discuter mes idées, c'est là qu'il faut les chercher, et la haute approbation de Celui qui est, entre les catholiques, le Juge suprême de la doctrine, me rassure à l'avance contre le danger d'être classé parmi "ceux qui paotissent avec les erreurs doctrinales, comme auraient pu le faire, au temps de la Réforme, des défenseurs de l'orthodoxie en se commettant avec Calvin."

Votre rédacteur, Monsieur, rappelle un mot du très regretté M. Claudio Jannet, disant, au terme de sa vie :

"Le socialisme sera la grande hérésie du XIXe siècle."

Je crains, en effet, qu'elle ne succède, par une filiation naturelle, à celle du libéralisme qui fut la grande hérésie du XIXe siècle.

Ce n'est pas en retournant à l'une qu'on se préservera de l'autre.

Laissez-moi ajouter, en terminant, qu'en face du péril social qui nous menace tous, le devoir pressant des catholiques me paraît être d'unir leurs forces sur le terrain défini par le Chef de l'Eglise, plutôt que de les user dans les disputes d'école et les polémiques personnelles.

Veuille agréer, monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

A. de Mun.

LE PÈRE PARADIS

Prêche le rapatriement

Calumet Mich, 9—Le Rév. P. Paradis, autrefois de l'Ordre des Oblats, et qui a eu, on s'en souvient des démêlés avec le Père Augier, alors que celui-ci était provincial de son Ordre, fait des conférences sur les avantages offerts aux colons qui vont se fixer sur le sol canadien. Ces conférences ont déoidé près de cinq cents pères de familles canadiens-français d'émigrer au Canada. Ils iront se fixer dans le florissant village de Vernor, au nord de Nipissing.

Le pays était couvert d'arbres autrefois, mais il est maintenant cultivable. Il y a de nombreux gisements de marbre et de pierres foreuses dans la région.

Les villages visités par le Père Paradis sont Houghton, Lake Linden, Calumet, etc., etc.

LE MÉRITE AGRICOLE AU LAC ST-JEAN

Québec, 9 janv. 1895.

Le rédacteur du *Courrier du Canada*,

Mon cher Monsieur,
 Nous recevons de M. Jos. Girard M. P. P. pour le lac St-Jean la communication suivante :

J'ai fait une interpellation demandant les noms des lauréats du mérite agricole pour 1894. La réponse a été donnée que vous publierez demain. En tout cas le plus grand mérite est aux Dames Ursulines de Roberval et 36 cultivateurs du Lac St-Jean sont portés à ce rôle d'honneur sur 82 lauréats. Sept comités ont pris part au concours.

Mes amitiés,

J. A. GIRARD.
 M. P. P.

Un escroc pincé

Il trompait le clergé et fabriquait des faux billets

Cet habile filou a habité le Canada

Paris, 9—Un certain nombre de curés de plusieurs diocèses le France ont reçu dernièrement, de Londres la lettre suivante :

Straud Son and Co.,
 Foreign Agents,

104, high Holborn,

LONDON, W.

"Monsieur le curé de....."

"Nous avons l'honneur de vous informer qu'il est arrivé à Londres, en transit, à votre adresse, port dû, provenant de Québec, Canada, expéditeur : Bertrand, notaire par vapeur "Chester", colis : 2, contenu : vases et objet religieux en or et en argent assurés pour 8,000 francs.

"Nos déboursés pour fret et assurance ont été de : 1 livre 18 soit à 25 fr. 20—56 fr. 90 que vous voudrez bien nous faire parvenir par "retour du Courrier" en mandat-poste, chèque ou billet de banque.

Straub & Co.

Notre agence de Québec nous charge de vous informer que l'envoi provient d'une française originaires de votre paroisse.

Naturellement, le chiffre de la somme varierait selon l'importance de la paroisse. Il va s'en dire que, si le curé était assez imprudent pour envoyer la somme demandée, il ne recevrait plus de nouvelle du prétendu legs.

L'auteur de ces lettres vient d'être arrêté par la police de Liverpool. C'est un Allemand ayant résidé au Canada. Il se nomme Ernest Gluckler et il se cachait en Angleterre sous le pseudonyme de William Adler. Au moment où il a été arrêté cet escroc d'un nouveau genre préparait l'envoi de 430 nouvelles lettres.

Une somme importante de billets de banque française a été saisie chez lui.

St-George de Beauce

Voici la statistique vitale de St-George de la Beauce pour 1894 :

Baptêmes	141
Mariages	23
Sépultures	73

L'OPPOSITION LIBERALE

Voyez un peu comment les libéraux renseignent le public. Nous ne parlons pas de l'Electeur qui depuis le commencement de la session n'a seulement pas de représentant à la galerie de la presse et qui tous les jours fait des rapports fantaisistes. C'est dans la Patrie que nous lisons les paragraphes suivants :

" La session actuelle est la plus désastreuse que le gouvernement bleu ait subi depuis qu'il a escamoté le pouvoir, et qu'il veut proroger au plus vite, au risque de rentrer toutes ses mesures ministérielles les plus importantes. " Que s'est-il passé, en effet, depuis le commencement de la session ?

" Après les révélations—encore incomplètes—qui ont été faites sur l'emprunt, la démission de M. Hall, la vente rétroactive de nos obligations sur le marché européen et l'état des finances de la province, voilà maintenant que l'opposition dénonce tous les jours les scandales que la droite espérait tenir cachés jusqu'à la prorogation.

" Eh oui, le pays en sait déjà trop, beaucoup trop sur la ridicule nullité et la mauvaise foi de ses gouvernants et M. Taillon, sentant son prestige d'apparat s'en aller à tous les diables, à une peur bleue de la lumière ; il sacrifierait volontiers sa barbe pour se voir en vacances demain ; pour précipiter la fin, il a décidé de tenir trois séances par jour, au grand mécontentement des députés, qui sont sur les dents et, autant que possible, il fait voter à l'aveuglette. "

On ne saurait entasser plus de fausses représentations en aussi peu de lignes.

L'habileté, l'énergie et la bonne foi de l'opposition ! oh ! là ! là ! Et les pauvres malheureux qui ne lisent que la Patrie croiroient cela.

Jamais il n'y a eu en chambre une opposition plus faible, plus médiocre, et nous dirons même plus déloyale dans son insignifiance même, que l'opposition actuelle.

Qu'est-ce que la gauche d'aujourd'hui ? C'est l'épave du parti libéral de 1887 à 1891, de ce parti qui a tout pillé, tout ruiné, et sali ce qu'il a touché.

C'est ce parti qui nous a endetté de 13 millions en cinq ans, qui a violé toutes ses promesses, qui a conduit les chambres à coup de filet et à coup de bâtons, qui a vendu toutes les positions dont il disposait, qui a le premier désobéi aux lois qu'il édictait, qui a méconnu les privilèges de la Chambre, qui a fermé l'oreille à toutes les protestations loyales et honnêtes et qui n'a eu qu'un but : vivre et s'enrichir aux dépens du peuple. Et c'est en vain que les libéraux de l'opposition actuelle essaient de renier toute participation à ce régime scandaleux et déshonorant, les faits sont là pour les confondre. Nous ouvrons les journaux de la chambre, et nous trouvons les mêmes noms approuvant tout à l'aveugle et déclarant par leur vote que les protestations conservatrices ne valaient rien. Ils sont donc responsables de tout ce qui a été fait durant cette période et de l'état désastreux que le gouvernement actuel a trouvé en arrivant au pouvoir.

Y a-t-il dans toute la province un honnête homme soucieux de sa parole qui voudrait prendre sur lui de déclarer que la province pouvait continuer ce régime encore deux ans, sans se déshonorer complètement ?

Qu'il parle celui-là. Et cependant, que voyons nous aujourd'hui ? Au lieu de travailler noblement à réparer leur passé, les libéraux de l'opposition n'ont qu'un but : mettre des bois dans les roues du gouvernement. Projets impossibles, accusations mensongères, propositions ridicules, il n'oublie rien pour exploiter les préjugés, retarder les travaux et augmenter les dépenses.

Vous leur donnez des documents tout préparés, annotés, ils ne les ouvrent seulement point ; mais ils posent question sur question pour avoir ces mêmes renseignements. Puis ce sont les discours pour les galeries, les insinuations malicieuses, sans preuves, les subterfuges les plus grossiers, les théories les plus échelonnées, enfin c'est une opposition factieuse.

Ils osent encore parler de révélations et de scandales. Et cela s'écrit dans la Patrie ! Mais la Patrie a pourtant eu l'occasion belle de prouver ses insinuations et ses accusations. Qu'a-t-elle fait alors ? Elle s'est pitoyablement retranchée. De même pour l'Electeur, qui a dû déclarer par deux fois au moins ne pouvoir prouver ce qu'il avait écrit.

Des révélations et des scandales ! Eh bien ! une fois pour toutes, finissons-en de ces accusations. Les Chambres siègent encore. S'il y a un homme de cœur dans toute l'opposition, qu'il se lève et qu'il ait le courage d'accuser le gouvernement.

La réponse sera prompte, et nous verrons qui sorira compromis.

EN AVEUGLE

M. Déchêne décriait les conventions agricoles, hier soir, lorsque le premier ministre s'avisait de lui demander s'il avait assisté à quelques-unes de ces conventions.

Le député de l'Islet fut obligé d'avouer que non.

Tout de même, il continua à critiquer les conventions.

Si jamais la bonne foi est persécutée, ce n'est toujours pas M. Déchêne qui lui servira de refuge.

Un mot sanglant

M. Fitzpatrick a eu un mot sanglant pour ses amis, hier soir.

Parlant sur le bill de Montréal au milieu du bruit des galeries, il s'arrêta tout à coup... Puis continuant :

— Je regrette, M. l'orateur, dit-il, de ne pouvoir parler pour la galerie.

M. Déchêne était un peu loin, mais il a dû comprendre.

AU NORD-OUEST

On parle de construire de nouvelles voies ferrées

Winnipeg, 8. — Le gouvernement du Manitoba, convaincu de l'urgence qu'il y a de construire un chemin de fer devant relier cette ville avec le district de Dauphin, dans la direction du Nord-Ouest, une distance d'environ trois cents milles, va recommander à la législature de voter les lois nécessaires à l'incorporation d'une compagnie.

On parle aussi de la construction d'une ligne au sud-est de Winnipeg, allant jusqu'à Duluth.

LA MISERE A TERRENEUVE

Les marins du "Tourmaline" distribuent des rations aux pauvres

Saint-Jean, Terre-Neuve, 8.—Un certain nombre de citoyens influents de cette ville s'efforcent de réunir en convention le clergé, la magistrature et les commerçants de Terre-Neuve dans le but de remédier à la grande misère qui règne parmi la population.

La chose sera menée à bonne fin. Les marins du croiseur anglais la "Tourmaline" ont distribué des rations hier à trois cents personnes.

La misère est générale. On parle d'aménager de grandes salles où l'on distribuerait de la soupe gratuitement.

Dans certains quartiers de Saint-Jean les pauvres pêcheurs qui habitent dans des maisons vont périr par le froid.

Il y a plus de trois semaines que les ouvriers dans tous les métiers sont sans emploi.

LE SINISTRE A TORONTO

**Un seul pompier a péri
Les pertes sont évaluées à \$600,000**

Toronto, 8.—Selon M. Rust, pendant l'incendie de l'édifice du "Globe" la pression d'eau à la station de pompe principale était de plus de 100 livres. La mort du pompier Rowery a porté le deuil dans deux familles la sienne propre et celle d'une jeune fille qu'il devait épouser dans un mois. La mère du défunt recevra une indemnité de \$1,000 de l'association des secours mutuel des pompiers. Les blessés sont tout au lit et souffrent beaucoup bien que leur état soit amélioré. Le chef de police Bra tagh ne pourra sortir avant un mois. Foster, Fosythe et Smedler même dont on a annoncé la mort pourront se rétablir complètement, espère-t-on ; mais les médecins de l'hôpital Général ne pensent pas pouvoir se dispenser d'amputer la jambe de Saunders.

Les compagnies d'assurances intéressées croient qu'elles auront \$600,000 à débours.

UNE SERIE D'ACCIDENT

Un colporteur Juif

Trois-Rivières, 8.—Un triste accident est arrivé à St-Léon la semaine dernière. Un enfant de 4 ans, fils de M. Joseph Laperrière, cultivateur, est tombé accidentellement dans une cuve remplie d'eau bouillante. L'infortuné respirait encore lorsqu'on le retira de la cuve mais tous les soins ne purent le conserver à la vie. Il expira 3 heures plus tard.

—Le 29 décembre dernier à 11 hrs du soir Mlle J. B. Lapolice était la victime d'un terrible accident qui lui coûta la vie. Elle était assise devant le poêle et dormait lorsque soudain une étincelle tomba sur ses vêtements et y mit le feu. En instants les flammes grandirent et lorsqu'elle s'éveilla ses vêtements étaient tout en feu. Elle essaya mais vainement d'ouvrir la porte pour sortir ; elle se jeta alors sur son lit, où une jeune fille qui était seule avec elle dans la maison attirée par ses cris, la trouva agonisante. Elle parvint à éteindre les flammes en jetant un seau d'eau sur elle. Mlle Lapolice est morte de ses brûlures, le lendemain matin.

Dimanche, le 30 Décembre dernier, un colporteur juif de cette ville, le nommé Schiffra, a été victime d'un singulier accident, sur la rivière St Maurice.

Il descendait de la Rivière aux Rais, lorsqu'un peu plus bas que l'embouchure de la rivière Bête Puante, la glace se cassa sous le poids de son équipage, et homme, cheval et voiture furent plongés dans la rivière. L'homme parvint à s'échapper, tira d'eau et se dirigea vers le pont de la Mattawin, laissant derrière lui le cheval qui se débattait contre le courant.

Rendu à la ferme de la Mattawin, Schaffer se fit conduire aux Fables et de là au Trois-Rivières, où il arriva sain et sauf. Pendant ce temps, le pauvre cheval continuait à lutter pour sa vie. Il était cinq heures de l'après-midi quand arriva l'accident et quatre heures plus tard, des voyageurs qui descendaient le St-Maurice, entendirent un bruit étrange, en passant près de cet endroit. Il se dirigea vers l'endroit où le cheval qui lutta toujours. Sans perdre un instant ils le tirèrent de sa dangereuse position, et le conduisirent à la ferme Mattawin où il fut soigné par les employés de M. Adams et put se reposer. Le lendemain il fut conduit aux Piles et le matin du Jour de l'An, notre colporteur juif recevait pour ses étrennes le cheval qu'il croyait avoir perdu deux jours auparavant.

Voilà un cas de sauvetage qui fait honneur aux voyageurs qui sauvèrent le cheval, plus qu'au fils d'Israël dont la seule préoccupation était de sauver sa peau, sans s'inquiéter de sa bête.

Concert comédie

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs que M. Léon Dessane prépare pour le 31 janvier un concert comédie. Ce sera joli. Le programme sera publié dans quelques jours.

Famine a Terre-Neuve

**Les Sans-Travail pillent les magasins
Graves scènes de discordes
La police met sabre au clair**

St-Jean, Terre-Neuve, 9.—De graves scènes de désordre ont jeté cette ville dans la confusion hier. Les sans-travail qui, la veille, avaient eu une entrevue avec le capitaine de la "Tourmaline", ont commencé leurs manifestations avec plus de violence que jamais. Ils se sont rendus au palais de la législature et ont hué l'ex-premier ministre, sir William Whitway, qui jadis était leur idole ; puis aux quais, afin de recevoir la réponse du capitaine de la "Tourmaline". Ce dernier leur a fait savoir que leurs demandes avaient été communiquées au gouvernement.

Les manifestants se sont alors dirigés vers la résidence du gouverneur qui leur adit que les officiers du gouvernement étaient les personnes à qui ils devaient s'adresser. Cette réponse exaspéra la foule et l'on se décida à aller voir les ministres.

Les portes de la chambre étaient soigneusement closes quand ils y arrivèrent. Ils enfoncèrent portes et fenêtres sans hésitation et pénétrèrent dans l'édifice malgré la police qui fut fort malmenée.

Cependant la victoire des manifestants fut sans résultats, car les membres de l'exécutif avaient jugé prudent de s'éclipser. Il y eut une nouvelle visite au gouverneur, puis ils retournèrent à la chambre où ils ne purent s'introduire de nouveau. Ils se contentèrent de demander de l'aide à cor et à cris et de vouer le gouverneur aux gémonies.

Dans l'espoir de les pacifier, M. Green, le premier ministre leur adressa la parole, leur promettant que dans un ou deux jours on commencerait d'importants travaux publics qui leur assureraient travail pendant l'hiver. Ceci ne put les satisfaire et ils demandèrent de l'aide immédiatement.

Comme on leur annonça qu'il était impossible de faire droit à cette demande, il y eut une courte conférence entre les meneurs et l'on décida de piller les magasins de la rue Water. On pénétra d'abord dans le magasin de M. Duder, mais on n'y trouva rien. Le pillage des magasins de Steer fut l'affaire d'un instant.

La police intervint alors et les émeutiers durent reculer devant les sabres. Quatre hommes, Bussep, Bowa, Coady et King, les principaux agitateurs, furent arrêtés. La foule semblait prête à se ruer sur la police pour secourir les prisonniers, mais elle fut repoussée par un détachement de police montée. L'équipage de la "Tourmaline" est sous les armes.

Le gouvernement a offert de donner sa démission, se sentant incapable de faire face à la situation.

LE FROID

Cinq indigènes gelés en Algérie

15 personnes tuées dans une avalanche

Paris, 9.—Les tourmentes de neige et les avalanches ont causé des dégâts considérables dans le département des Pyrénées-Orientales.

En Algérie le froid est intense. Cinq indigènes ont été gelés dans les rues, des ponts ont été emportés et la marche des trains est entravée.

Une catastrophe semblable à celle qui a eu lieu samedi à Oriu, près de Foix, s'est produite à Bazerques, dans le canton d'Ax (Ariège).

Trois personnes ont été tuées et trois autres blessées par une avalanche. On est parvenu à retirer des ruines les cadavres de 15 personnes tuées à Oriu, où l'avalanche a détruit quatre maisons et douze granges.

Journaliste fuyard

Paris, 10.—On dit que M. Portalis, directeur du "XIXe Siècle" a réussi à se rendre au Mexique. Comme on sait, Portalis a levé le pied en toute hâte pour échapper aux poursuites dont était menacé quelques journalistes qui pratiquaient le chantage.

MEDECIN-VOLEUR

**Il donne de la morphine à un malade
Et lui enlève tout son avoir**

Paris, 9.—Le docteur Louis Pellereau médecin à bord du paquebot français "Pai-Ho", vient d'être arrêté et écroué à la prison de Saint Denis (Ile de la Réunion) à la suite d'une aventure dramatique qui s'est passée sur ce navire pendant la traversée de Tamatave à la Réunion.

Le docteur Pellereau se trouvait, à son départ de Marseille, dans une situation très embarrassée.

En cours de traversée, le docteur conçut l'idée de dérober au commissaire du bord, M. Rivière, une somme d'argent qui lui permit de se tirer d'embarras. Au départ de Tamatave, le docteur Pellereau savait que le commissaire avait encaissé une somme de \$5 000 francs et qu'il avait conservé dans les tiroirs de sa cabine environ 12 ou 13000 ramos.

A peine le paquebot avait-il quitté Tamatave que M. Rivière fut pris de fortes dysenteries. Il fit appeler le docteur Pellereau se rendit à l'appel du commissaire et lui fit huit injections de morphine, afin de l'anéantir complètement. Puis, il ouvrit le coffre-fort du commissaire et s'empara de tout ce qu'il contenait.

Malgré la morphine, le commissaire Rivière s'était parfaitement rendu compte de ce qui se passait. Le lendemain, il informait le capitaine de ce qu'il avait vu.

Une fois le "Pai-Ho" à la réunion M. Tromé fit son rapport aux autorités locales. Le docteur Pellereau avoua le vol, mais en protestant toutefois contre l'emploi criminel de la morphine. Il est actuellement écroué à la prison de St Denis.

AUTRE CONFLAGNATION A TORONTO

\$700,000 de pertes

QUELQUES BLESSES

Toronto 10. — Notre ville joue du malheur depuis quelques jours. Encore un feu ce soir et près du théâtre de l'incendie de dimanche. A 7 heures l'alarme était donnée et les pompiers arrivèrent aussitôt. Le feu s'était déclaré dans le bloc Osgeo d'by et les flammes avaient déjà fait des progrès considérables. Au dernier étage était la famille de M. E. Caven, g-raten du bloc. Mme Caven était à peine de retour de l'hôpital où on l'avait conduite pour se remettre de la crise nerveuse qu'elle avait éprouvée du feu de dimanche.

Elle, sa sœur, sa mère et son mari ont dû s'échapper au moyen de cordes. Mme Caven s'est blessée assez grièvement parce qu'elle a rebondi sur les fils de télégraph : en sautant. Que que les pompiers sont aussi blessés. Malgré leur travail acharné, les pompiers n'ont contrôlé le feu qu'à 10 heures. Les dommages sont d'environ \$700,000.

La cause du feu est, dit-on, l'explosion d'une lampe que Mme Caven tenait dans sa main et qui est tombée à terre.

IL SERA PENDU

La loi suivra son cours

Ottawa, 9.—Louis Victor, trouvé coupable du meurtre d'un détective et qui est actuellement incarcéré dans la prison de Westminster, Colombie-Anglaise sera pendu le 17 de ce mois en cette ville.

C'est le premier arrêt de ce genre que sir Charles Hibbert Tupper a rendu depuis son entrée au ministère, en qualité de ministre de la justice.

L'ordre a été signé hier à Montréal par lord Aberdeen.

EN FUITE

Un caissier de banque disparu

Nashua, N. H., 19.—Frank McShean le caissier de l' "Indian Head National Bank" a disparu, laissant un déficit de plus de \$25,000 dans la caisse. McShean a été deux fois maire de Nashua et trésorier de la ville pendant de nombreuses années. Aussi sa disparition a-t-elle causé sensation.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE

4eme session, 5eme parlement

La séance de la législature hier après midi a été remplie en grande partie par des affaires de peu d'importance, excepté toutefois la discussion du bill de Montréal devant le conseil législatif.

Devant la chambre d'Assemblée cette après-midi, l'hon. M. Flynn en l'absence de l'hon. M. Taillon proposa que la chambre se forme en comité des subsides.

M. GLADU se lève et propose en amendement une motion de non confiance contre le gouvernement. La motion dit que la dépenses pour les salaires du service civil a été de \$22,377.46 plus élevés sous le gouvernement Taillon durant l'exercice 1892-93 et 1893-94 que sous le gouvernement Mercier durant les quatre exercices compris entre le 30 juin 1887 et le 30 juin 1891.

Qu'à l'exception du bureau du lieutenant-gouverneur où la diminution a été de \$5.49, l'augmentation a été générale et s'est étendue à tous les départements. "Que cette augmentation d'une dépense aussi susceptible de contrôle est une violation flagrante des déclarations et des promesses antérieurement faites par plusieurs des ministres.

"Qu'elle n'est justifiée par aucune raison valable et que, par conséquent, elle mérite le blâme de cette chambre."

Monsieur l'Orateur,

Depuis Mars 1892, à chaque session, les messieurs de la Gauche ne cessent de dire que les assertions du gouvernement actuel que le gouvernement qui les avait immédiatement précédé avait failli mener la Province à la banqueroute; que ces assertions étaient si non mensongères, au moins immensément exagérées.

Que le gouvernement Mercier n'était pas plus pire que ceux qui l'avaient précédé, qu'il était même un des meilleurs gouvernements que nous ayons eus.

Qu'en ce qui avait rapport aux subsides pour les chemins de fer, il n'avait fait que continuer la politique qui lui avait été tracée par ses prédécesseurs.

Qu'enfin le gouvernement actuel qui devait réparer les prétendues fautes commises par le gouvernement Mercier a manqué à son devoir, n'a rien réparé, au contraire avait grossi les déficits, augmenté les taxes, ajouté à la dette publique etc. etc. Je me suis dit Monsieur l'Orateur, peut-être ont-ils raison ces messieurs, et je vais de suite me mettre à l'œuvre pour étudier la question sérieusement, et me mettre en position de juger l'affaire avec connaissance de cause et savoir s'ils ont raison.

Les documents officiels en main, je viens d'examiner avec soin notre position financière depuis le 30 juin 1886 jusqu'au 30 juin 1894. J'étais beau coup aidé dans mes recherches par le tableau E. à la fin du rapport, comptes publics, pour l'année finissant le 30 juin 1887 présenté à la chambre en Mars 1888 par le Trésorier d'alors—le député pour Québec-Est;—mais surtout par un pareil tableau présenté à la présente session par le Premier Ministre, donnant un état comparatif des recettes et déboursés ordinaires et extraordinaires de la Province depuis le 1er juillet 1867 jusqu'au 30 juin 1894

Par considération pour mes collègues de langue Française, et afin d'être mieux compris du plus grand nombre, et avec la permission de la Chambre je vais dire ce que j'ai à dire en français. En référant aux comptes publics, à la date du 30 juin 1886, je constate :

10. Qu'il y avait un déficit dans l'état des recettes dépenses ordinaires de \$84,645.10 causé par l'augmentation dans le montant dépensé pour Colonisation.

20. Qu'il y avait en caisse un balance de.....\$1,034,703.49

3. Emprunts temporaires..... 886,242.93

4. Que la dette Publique était de.....\$18,181.78 moins..... 7,600,000 d'actif

net...\$10,581,780.

Plaint maintenant au 30 Juin 1887 je constate :

1. Qu'il appert un déficit dans le budget ordinaire de \$323,231.16. Cependant en référant aux recettes de l'année suivante, l'on trouve une somme de \$558,303, provenant de la taxe directe sur les corporations commerciales dont la plus grande partie appartenait aux années 1886-1887., et cette somme portée à cet exercice donnerait un surplus au lieu du déficit apparent.

20. Qu'il y avait une balance en caisse de.....\$81,751.66

3. Emprunts temporaires..... \$1,329,105.25

4. Dette Publique.....\$18,127,273.33 moins..... 7,600,000.00 d'actif

Net...\$10,527,273.33

Mais comme le Trésorier d'alors ne veut faire commencer sa responsabilité, qu'avec le 1er juillet 1887, nous allons nous rendre à l'exercice finissant le 30 juin 1888. Nous trouvons :

1. Un surplus de \$373,736.03. Mais si l'item de \$558,303 dont je viens de parler était mis à sa place, ce surplus disparaîtrait pour figurer dans l'exercice précédent.

2. Qu'il y avait une balance en caisse de \$1,723,850.07 formant partie de l'emprunt \$3,500,000 cette année là.

3. Emprunts temporaires.....\$229,026.23

4. Dette.....\$21,570,333.33 moins..... 9,994,000.00 d'actif

\$11,576,333.33

Ajoutez emprunts temporaires..... 229,026.23

\$11,805,359.56

Dédouez argent en caisse..... 1,723,850.07

Dette nette au 30 Juin 1888.....\$10,081,509.49

Maintenant voilà, tout compte réglé, et la dette publique balance nette fixée à cette dernière somme.

Continuons le budget ordinaire, nous trouvons au 30 juin 1889, un surplus de \$84,925.56. Au 30 juin 1890 un déficit de \$347,005.88. Au 30 juin 1891 un déficit de \$638,376.13 et au 30 juin 1892 un déficit de \$988,235.75 :

Un total de \$1,983,617.76 dans les trois ans ! Il y avait de quoi jeter l'alarme. Voyons à présent la position financière de la Province au 30 juin 1892, date à laquelle la responsabilité du gouvernement Mercier cessait et celle du gouvernement actuel commençait :

1. Il y avait un déficit de \$988,235.75 dans le budget ordinaire.

2. La balance en caisse était de \$1,331,855.29.

3. Mais par contre il y avait des emprunts temporaires au montant de \$3,555,943.48.

4. Et la dette publique était rendue à \$25,175,320.01 moins 9,994,000.00

\$15,181,320.01

Ajoutez emprunts temporaires \$3,555,943.48

\$18,737,263.49

Dédouez l'argent en caisse au 30 juin 1892 1,331,855.29

\$17,405,408.20

Contre au 30 juin 1888 10,081,509.49

Augmentation \$7,323,899.71

Maintenant comment les déficits accumulés ont-ils été soldés ?

Nous trouvons qu'ils ont été comblés à même les recettes extraordinaires provenant d'emprunts, soit permanents ou temporaires.

En examinant le budget extraordinaire pour les années 1888-89-90-91-92, nous trouvons que les recettes totales ont été de \$13,981,088.72. Sur ce montant il n'a été dépensé que \$11,520,303.75 pour compte de capital, ou items extraordinaires laissant une balance de \$2,460,784.97. Il est évident que le déficit de \$1,983,617.76 dans les budgets ordinaires a été comblé par ce surplus dans le budget extraordinaire.

Même en comblant ce déficit il reste encore une balance au surplus du budget extraordinaire de \$476,167.21 que les comptes publics n'appliquent pas, à

moins que l'on assure que cette balance a servit pour combler en partie le déficit qui existe dans le budget extraordinaire de l'année suivante i. e. 1893.

Voyons maintenant la marche des affaires sous le gouvernement actuel. Nous avons vu dans quel état il a pris les affaires de la Province au 30 juin 1892.

Pour mieux apprécier la question je vais donner les chiffres suivants :

Recettes ord.	Depenses ord.	Surplus.
92-93 \$4,373,363.08	\$3,907,445.70	\$465,917.38
93-94 4,260,644.21	3,856,984.93	403,659.28
Surplus.....		\$863,976.66

Voici l'état du budget extraordinaire pendant ces deux années Viz :

Rec. extraord.	Dép. extraord.	Déficit.
92-93 \$1,243,915.13	\$2,435,116.69	1,191,201.56
93-94 7,532,533.08	7,599,071.26	\$66,538.18
Déficit total.....		\$1,267,738.65

Moins surplus budget extraordinaire au 30 juin 1892 476,167.21

Balance..... \$791,571.44

On verra ainsi que le Gouvernement actuel a économisé assez sur les budgets ordinaires de ces deux années pour plus que ce déficit.

Voyons maintenant la position financière de la Province, le 30 juin 1894.

Dette Publique..... \$28,196,754.33

Moins actif..... 9,994,000.00

18,202,754.33

A ajouter dette flottante..... 2,018,518.12

Total..... \$20,221,272.45

A déduire balance en main..... 546,732.00

Dette Publique au 30 juin 1894..... \$19,674,540.45

Ceci constate une augmentation dans la dette publique depuis le 30 juin 1892 de \$2,269,132.25. Cette augmentation est expliquée par une plus forte somme déboursée pour le compte de capital pendant ces deux années.

Après cet examen des comptes Publics, je suis convaincu que quand on considère la position financière au 30 juin 1892 : dette consolidée augmentée au delà de \$5,000,000, des engagements de \$5,000,000, encore dette flottante à \$3,555,943.48, déficit annuel dans le budget ordinaire élevé on pourrait dire en permanence à près de \$1,000,000. !! Je suis convaincu que ceux qui ont dit que le gouvernement Mercier menait la Province à la banqueroute, à courte échéance, n'avaient malheureusement que trop raison. Ce n'est pas étonnant que la province s'est alarmée et que la masse des électeurs libéraux comme conservateurs se sont donné la main pour délivrer la Province de ce gouvernement gaspillard et imprévoyant, pour ne pas dire plus.

Qu'avait à faire le nouveau Gouvernement ?

Réparer les fautes du Gouvernement précédent, mettre l'ordre dans les finances au plutôt possible.

Incapable de répudier les engagements imposés au pays par leurs prédécesseurs, il fut obligé de trouver les moyens de combler le vide, restaurer l'équilibre dans le service ordinaire en diminuant les dépenses contrôlables partout où il y avait moyen et pour ce qui manquera, augmenter le revenu même future au risque de leur popularité en imposant une taxe temporaire pour couvrir le montant. A-t-il failli à la tâche ? Non, Monsieur l'Orateur.

Le Gouvernement s'est mis à l'œuvre et à l'heure qu'il est il est à la veille de pouvoir dire aux électeurs : nous avons accompli notre tâche, vos finances sont restaurées, les déficits et les engagements que nous ont légués nos prédécesseurs sont rencontrés, l'honneur de notre Province est sauvé, son crédit réparé et les taxes que nous avons été obligé de vous imposer à notre grand regret nous allons pouvoir maintenant vous soulager en les rappelant sinon en tout au moins en grande partie.

Maintenant que notre crédit est rétabli je suggère au Gouvernement de prendre des mesures prochaines pour consolider la balance de la dette flottante ainsi que la balance des engagements que leur a légués le dernier gouvernement.

Je veux dire que le Gouvernement, devrait aussitôt que possible, faire un emprunt pour un montant suffisant pour

payer la dette flottante et les autres engagements de la province, afin que toute la dette publique soit consolidée. Il restera ensuite à réduire les taxes temporaires aussitôt que possible et autant que l'équilibre du Budget ordinaire le permettra ; s'il est absolument nécessaire de retenir une partie des taxes, j'espère que le gouvernement commencera par la retention de la taxe sur les successions, c'est une taxe qui paraît avoir été adoptée par tous les pays civilisés du monde entier. Oui, Monsieur l'Orateur, je le répète le Gouvernement a droit d'être fier de son administration et de son succès, il a droit à la reconnaissance de la Province, et je suis sûr que quand il ira devant les électeurs demander un renouvellement de leur confiance, les électeurs lui témoigneront leur confiance et leur reconnaissance par des majorités encore plus grandes que celle du 8 Mars 1892.

Je ne puis terminer, M. l'Orateur, sans relever les remarques de l'hon. député pour Québec-Est, l'autre jour, concernant le dernier emprunt. Il est complètement en erreur dans ses calculs. Voici comment l'emprunt opérera :

Pour payer les \$4,196,492 devant échoies à Paris, il faut une émission de débetures 30/70 à 77 de \$5,333,106.50.

L'intérêt semi-annuel sur cette somme à 30/70 par an est de..... \$79,996.50

Ce montant capitalisé à 30/70 pour 50 ans s'éleva à.....\$26,501,920.62

Capital primitif..... 5,333,106

\$31,835,035.62

Maintenant l'équivalent de la nouvelle émission en débetures à 40/70 sera \$4,174,668.35, soit \$98.36 pour \$100.

Ce qui équivaut à dire que des 30/70 à 77 sont égaux à des 40/70 à 98.36.

La preuve la voici :

Intérêt semi-annuel à 40/70 sur \$4,174,638.35 est de.....\$83,493.367.

Or ce montant capitalisé pour 60 ans s'éleva à.....\$27,660,367.27

ajouté le capital..... 4,174,668.35

\$31,835,035.62

exactement la même somme que pour les 30/70 à 77.

Sur le système 30/70 nous paierons au moins en intérêt tous les 6 mois, \$3,496.77 soit \$6,993.54 par an.

Maintenant si l'on veut capitaliser ce montant de \$3,496.77 semi-annuellement pour 60 ans à raison de 30/70 par an, nous aurons un montant de \$1,158,438.15, exactement le chiffre nécessaire pour rencontrer l'augmentation dans le capital.

c.-à-d. la différence entre..... \$5,333,106.50 et..... 4,174,668.35

\$1,158,438.15

Que l'honorable député vérifie mes calculs, il les trouvera exacts jusqu'au dernier cent. Ils sont incontestables.

À 6 heures la Chambre s'ajourne au soir à 8 heures.

SÉANCE DU SOIR

L'honorable M. FLYNN.— Reprend le débat sur l'amendement de M. Gladu. Il nie formellement toutes les assertions portées par ce député. Il n'a pas eu augmentation de dépenses dans deux départements, mais au contraire il y a eu une réduction considérable de dépenses : Les chiffres de l'honorable député sont complètement faux. Personne ne blâmera le gouvernement d'avoir réduit les dépenses du service civil, sans nuire à l'efficacité de ce service.

L'honorable commissaire des terres refute tous les prétendus arguments apportés par M. Gladu à l'appui de son amendement et prouve que tous ses calculs sont erronés.

L'hon. M. MARCHAND prend ensuite la parole en réponse au commissaire des Terres de la Couronne et prétend que le gouvernement actuel dépense autant que le gouvernement précédent, malgré les promesses d'économie qu'il a faites à l'électorat en 1892.

L'hon. M. PELLETIER reproche au chef de l'opposition d'avoir voulu prétendre que le gouvernement actuel avait augmenté les dépenses du fonds de pension. Le chef de l'opposition sait que ces dépenses ne sont pas contrôlables. Il a fait mention de l'ancien greffier

de la Chambre, M. Delorme. Eh bien, cet officier a demandé lui-même d'être mis à la retraite pour cause de santé et le gouvernement s'est rendu à sa demande. On nous reproche, aujourd'hui d'avoir mis cet officier à la retraite, et si nous ne l'avions pas fait, on nous ferait encore le même reproche.

Passant en revue les augmentations qui ont eu lieu dans son département le secrétaire provincial cite les noms de M. Boivin dont le salaire a été augmenté de \$400 et celui de M. Joseph Dumont dont le salaire a été augmenté de \$200, en vertu de la loi relative aux employés. Il n'y a pas eu d'ordre en conseil pour ces augmentations : est-ce que l'opposition va nous reprocher d'avoir donné à ces deux officiers ce qu'ils méritaient ! Malgré ces augmentations, on constate encore une diminution de dépenses dans son département.

Quant à l'asile de Beauport, le gouvernement n'a pas dépensé un seul sou ; mais il a réalisé une économie de \$30,000 par année. Il y a eu des avances, mais c'était pour faire des améliorations pour le confort des malades. Mais ce ne sont que des prêts. Ce sont les Sœurs qui paient pour toutes les améliorations qu'elle juge nécessaires. En supposant que les deux prêts, qui s'élevaient à \$44,000, fussent données en pur don ; eh bien les dépenses du gouvernement ne seraient pas encore plus élevées qu'à l'époque où les anciens propriétaires administraient l'asile de Beauport. Les Sœurs méritaient qu'on vint à leur aide pour exécuter les améliorations qui étaient jugées indispensables. Les comptes publics ne contiennent pas un seul centin pour cet édifice. Les Sœurs ont fait des travaux pour plus de \$89,000 sur cette propriété, et en supposant que le gouvernement soit obligé de prendre l'asile au bout de 10 ans il ne sera pas forcé de rembourser ces dépenses. On a fait beaucoup de tapage à propos de cette question mais le peuple comprendra que le gouvernement fait une économie de \$30,000 par année et qu'il ne dépense pas un seul sou.

M. FITZPATRICK veut suivre le secrétaire provincial sur la question des asiles.

L'ORATEUR—A l'ordre ! Le député du comté de Québec est hors l'ordre. M. FITZPATRICK continue de parler sur le même sujet.

L'ORATEUR—A l'ordre ! Le député du comté de Québec ne peut parler que sur la motion de l'honorable député d'Yamaska.

L'Orateur demande si la chambre est prête à voter. Personne ne demande à enregistrer le vote, l'Orateur déclare que l'amendement est rejeté.

L'honorable M. FLYNN fait remarquer le fait que la Chambre ne refuse pas d'enregistrer le vote.

M. FITZPATRICK continue le débat sur les dépenses publiques. Il n'a pas l'intention d'entrer dans le détail, mais il prétend que la moyenne des dépenses du gouvernement Mercier est moins élevée que celle des dépenses du gouvernement actuel. Parlant ensuite de l'asile de Beauport, il soutient que cet asile a coûté trop cher à la province. Dans le cours des remarques, il affirme que le contrat passé entre les propriétaires originaires et les Sœurs n'est pas légal, et que l'asile appartient encore aux anciens propriétaires. Ceux-ci peuvent entrer de nouveau en possession de leur établissement.

La Chambre se forme ensuite en comité des subsides et adopte quelques résolutions.

M. TESSIER critique l'administration actuelle et propose un vote de non confiance à propos des réclamations de M. J. A. Charlebois.

L'honorable M. Nantel démontre que toutes les iniquités reprochées au gouvernement actuel ont été commises par le gouvernement Mercier. Le gouvernement a dit à M. Charlebois : Faites les travaux que vous êtes obligés de

faire, et nous vous paierons suivant les conditions du contrat passé entre lui et M. McShane. Le gouvernement a payé pour des anciennes réclamations que nous n'avons pas voulu reconnaître.

La discussion se continue. Prennent part au débat : MM. Déchéne, Fitzpatrick, Kennedy et Flynn.

L'amendement est rejeté par un vote de 36 contre 13.

La chambre se forme en comité des subsides et adopte quelques items du budget.

La chambre s'ajourne à deux heures.

MOTION DE NON-CONFIANCE

Longues discussions sur des questions d'ordre

L'emprunt français sur le tapis

(Séance de l'après-midi)

Toute la séance a été consacrée à une nouvelle motion de non-confiance soumise cette fois par l'honorable M. Marchand. Elle porte, en substance, que le gouvernement a manqué à ses promesses en augmentant les taxes et la dette publique et que pour cela il s'est rendu indigne de la confiance de la Chambre.

MM. Marchand, Déchéne, Shehyo, Gladu et Stephen ont appuyé la motion.

MM. Flynn, Hall et Carbray leur ont répondu, preuve en mains, que le gouvernement ne s'est jamais engagé à ne pas augmenter les taxes et qu'il a diminué la dette publique. Les libéraux confondent à dessein et feignent d'ignorer que le gouvernement Mercier employait des emprunts plus ou moins déguisés pour payer les dépenses ordinaires tandis que l'administration actuelle paie les dépenses spéciales à même les revenus ordinaires.

La discussion a été la répétition du débat qui s'est déjà fait sur l'adresse et en diverses circonstances depuis le commencement de la session. Elle n'a présenté rien de nouveau.

La motion a été rejetée par 41 voix contre 21.

A 6 heures la séance est levée.

SEANCE DU SOIR

Au début de la séance, on a présenté le rapport de la séance du matin du comité des comptes publics, au sujet des témoignages de M. Barbeau. A cette séance, M. Barbeau était présent. M. Fitzpatrick ayant déclaré qu'il se proposait d'examiner le témoin sur tout ce qui touche à sa mission en Europe, l'hon. M. Flynn s'y est opposé alléguant que, pour le présent, il serait contraire aux intérêts de la province de faire connaître sur cette mission autre chose que ce qui a été régulièrement communiqué à la chambre. L'affaire en est restée là.

C'est cet incident qui a donné lieu à la discussion. Il s'agissait de savoir si l'adoption de ce rapport doit être proposée devant la chambre, ce qui est décidé dans la négative par l'Orateur.

Motion est faite que la Chambre se forme en comité des subsides.

En amendement, M. Marchand propose que, vu les circonstances qui ont précédé et accompagné la négociation de l'emprunt fait récemment par le gouvernement il est de l'intérêt public que toutes les circonstances se rapportant à la vente des débonnaires de la province soient connues de la Chambre et que la Chambre donne instruction au comité des comptes publics d'entendre M. Barbeau sur le résultat de sa mission en rapport avec le dit emprunt, ce que le comité a refusé de faire.

L'hon. M. FLYNN s'oppose à la motion qu'il soutient être hors d'ordre.

Elle est basé sur un faux exposé des faits. Le rapport du comité des comptes publics ne dit pas que le comité a refusé d'entendre M. Barbeau, mais seulement que le commissaire des terres s'est opposé, au nom du gouvernement, à ce que M. Barbeau soit entendu.

Une nouvelle discussion, assez vive cette fois, s'élève. Une dizaine de députés y prennent part. L'Orateur dit qu'il rendra sa décision plus tard dans la soirée.

La Chambre procède à concourir dans le rapport du comité des subsides. Les libéraux s'opposent à l'item de \$1,230 pour balance due à M. Charlebois, au sujet du mur d'enceinte du Palais législatif. L'item est adopté par 36 voix contre 16.

Le vote est encore pris sur l'item : "Prison de Montréal, logement du géolier, \$5,000" qui est adoptée par 36 voix contre 16.

Le vote est encore pris sur l'item Prison de Montréal, logement du géolier \$4,900" qui est adopté par 36 voix contre 17.

L'Orateur décide que la motion de M. Marchand n'est pas dans l'ordre parce qu'elle équivaut à prendre action sur un rapport qui ne peut pas être adopté avant d'avoir été deux jours sur la table de la Chambre.

M. TURGEON en appelle de la décision de l'Orateur, qui est maintenue par 36 voix contre 16.

Motion est de nouveau faite que la chambre se forme en comité des subsides.

M. TURGEON propose en amendement "que la chambre, éclairé par les événements qui ont suivi la négociation du dernier emprunt consolidé, désire affirmer le principe de la compétition publique dans le placement des bons de la province sur le marché monétaire."

M. FLYNN fait remarquer que cette motion n'est pas dans l'ordre parce qu'il est en contradiction d'une décision déjà rendue par la chambre au sujet de l'emprunt.

Après discussion, l'Orateur maintient l'objection.

M. GLADU en appelle de cette décision, qui est maintenue par 35 voix contre 18.

M. CARON propose une motion de non confiance au sujet du palais de justice de Montréal.

La motion est rejetée par 36 voix contre 18.

La motion suivante de M. Marchand est aussi rejetée :

Que, pour remplir les promesses officielles qu'il a faites à cette Chambre, notamment dans son exposé budgétaire du 30 mai 1893, pages 39 et 40, le gouvernement est tenu en honneur d'équilibrer les recettes et les dépenses de la province et du solder son passif à même ses propres ressources et sans recourir à de nouveaux emprunts.

M. GIRARD (Rouville) propose la motion suivante qui est aussi rejetée.

Que tous les mots après que dans la motion soient retranchés et remplacés par les suivants :

Que cette chambre est d'opinion que vu l'état des finances de la province, la création de la charge de greffier en loi dans le département des Terres de la Couronne, nécessitant une augmentation de dépense annuelle de \$1,200.00 n'était pas désirable.

La résolution de M. Beaubien pour fixer à \$25 le minimum de l'octroi qui sera accordé à un cercle agricole est adoptée.

A 1.20 la Chambre s'ajourne.

Encore des motions de non confiance

Résolutions concernant les chemins de fer

IMPORTANTES MESURES

Adoptées par la Chambre

L'ouvrage se termine rapidement

(SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI).

La séance s'ouvre à 4 heures.

Après les affaires de routine, l'article suivant du budget supplémentaire est proposé : "Prêts aux Sœurs de la Charité, aide pour faire face aux dépenses encourues par les réparations et améliorations nécessaires à l'asile de Beauport, en vertu de l'ordre en conseil en date du 30 juillet 1894, \$25,000."

M. DECHENE présente une motion blâmant le gouvernement de sa politique au sujet de l'asile de Beauport. Il prétend que les Sœurs de la Charité n'avaient pas le droit, en vertu de la charte les constituant en corporation, de faire le contrat qu'elles ont fait, que les véritables propriétaires restent MM. Roy et Landry et que les réparations faites par le gouvernement sont dans le but indirect et irrégulier d'améliorer la propriété de ces messieurs.

La discussion s'est faite entre MM. Déchéne et Fitzpatrick d'une part et l'hon. Pelletier d'autre part.

Elle a porté tout entier sur le côté légal de la question, droit des sœurs d'acquiescer l'asile, droit des anciens propriétaires de vendre. Les orateurs libéraux avaient le désavantage de mal

connaître cette transaction, car à chacune de leurs objections, l'hon. Pelletier a répondu avec l'appui des lois adoptées l'an dernier. La discussion a d'ailleurs été une répétition de celle qui s'est faite durant la dernière session.

L'amendement de M. Déchéne a été rejeté par 36 contre 15.

Une autre longue motion de M. Stephens prétendant que le gouvernement n'a pas suffisamment réduit les dépenses et la dette est rejetée sans qu'un seul discours soit fait.

M. TURGEON, également sans discours propose : "Que cette chambre est prête à voter les subsides à Sa Majesté mais qu'elle désire affirmer, pour l'avenir, le principe de la compétition publique dans le placement des bons de la province sur les marchés monétaires."

L'hon. M. FLYNN dit que le gouvernement adopte le principe de la proposition, mais l'amendement à la motion pour que la Chambre se forme en comité des subsides équivalant à une motion de non confiance, il est obligé d'en demander le rejet.

La motion est rejetée par 36 voix contre 15.

M. DECHENE propose un nouvel amendement, accusant le gouvernement d'avoir distribué les fonds de colonisation dans l'intérêt du parti au pouvoir.

Rejeté par 36 contre 15.

M. FITZPATRICK propose une motion blâmant le gouvernement de n'avoir pas employé les \$7,000,000 dues à la province au paiement de l'emprunt français. — Rejeté.

M. GLADU propose, secondé par M. Tessier (Portneuf) :

Que tous les mots après "que", jusqu'à la fin de la question, soient retranchés et remplacés par les suivants :

Que cette chambre est prête à voter les subsides à sa majesté mais quelle regrette de constater que, des chiffres produits dans les comptes publics, il ressort que, contrairement à ses engagements pris devant l'électorat, le gouvernement a, depuis son accession au pouvoir, annuellement augmenté la dépense pour les salaires du service civil et pour pension de retraite.

Que cette augmentation graduelle et constante d'une dépense susceptible de contrôle est une violation flagrante des déclarations et des promesses du gouvernement et mérite la condamnation de cette chambre.

Cette motion est rejetée, et à 6.30 hrs. la chambre s'ajourne.

SEANCE DU SOIR

Quelques articles du budget sont adoptés sans discussion importante.

La chambre se forme en comité sur la résolution suivante de l'honorable M. Beaubien :

"Qu'il sera loisible au lieutenant-gouverneur en conseil d'accorder, durant les prochains douze mois, un bonus de cinquante centins par tonneau de betterave livrée à la fabrication aux cultivateurs qui recevront au moins \$4.50 par tonne de l'usine, pourvu que la somme totale accordée ne dépasse pas \$20,000."

M. GIRARD, député de Rouville, critique cette résolution. Il prétend que l'an dernier il a été payé \$14,000 de prime et qu'il n'est pas possible que le montant de betterave représenté par cette somme ait été fourni à l'usine de Berthier. D'après lui, la résolution, telle que rédigée, donne tout l'avantage au manufacturier au détriment du cultivateur en lui permettant d'exploiter ce dernier.

M. MARTON établit que l'argument de M. Girard est erroné, parce que les cultivateurs ont reçu le plein montant de la prime.

M. ALLARD démontre par les statistiques que la production de la betterave, l'an dernier, a monté au chiffre représenté par le gouvernement.

M. LUSSIER amuse la chambre à ses dépens durant quelque temps ; puis, par une question de M. Marchand, M. Beaubien déclare que c'est la dernière année que cette prime sera payée. Il est probable que la production montrera à 50,000 tonnes. Comme cela formerait \$25,000 de primes les fabricants s'engagent à payer la différence entre cette somme et le subside demandé à la chambre.

Après quelque autre discussion la résolution est adoptée et un bill basé sur cette résolution subit les trois lectures.

LES SUBSIDES AUX CHEMINS DE FER

L'hon. M. Nantel propose les résolutions suivantes relatives aux chemins de fer :

"Attendu que dans les circonstances actuelles il est impossible au gouvernement de cette province d'accorder de nouvelles subventions aux chemins de fer, mais qu'il est de l'intérêt général que certaines lignes soient terminées dans le plus bref délai, sans quoi les deniers qui y ont été employés ne produiraient aucun résultat appréciable :

Attendu que les subsides non encore périmés seraient plus avantageusement employés sur certains chemins de fer qui sont d'une importance générale tels que les chemins de fer d'Ottawa et de la vallée de la Gatineau, de la rive sud et du grand Nord (relativement à Parry Sound) que sur d'autres, dont la construction pourrait être différée, — qu'il soit.

Resolu — 1. Qu'il sera loisible au lieutenant-gouverneur en conseil de confirmer et ratifier les conventions qui pourront être faites, relativement à la disposition des subsides non périmés appartenant à ces compagnies en la matière ci-après indiquée.

1. Si la compagnie du chemin de fer de Québec Montmorency et Charlevoix renonce à la balance de son subside en terres et en argent qui est de la somme de trois cent deux mille quatre cents piastres (302,400), il lui sera alloué, par le gouvernement une somme n'excédant pas cent mille piastres (100,000), pour mettre sa ligne en parfait état d'exploitation sur trente mille de longueur à partir de son terminus à Québec pourvu qu'elle érige à son terminus dans la cité de Québec, une gare spacieuse et jugée convenable sous tous rapports, suivants plans approuvés par le lieutenant-gouverneur en conseil, — la dite somme devant être employée uniquement pour le parachèvement de la dite ligne et pour la construction de la dite gare et devant être payée suivant la valeur des travaux exécutés, sur le rapport de l'ingénieur des chemins de fer du gouvernement.

La renonciation à ce subside sera faite par le bureau de direction de la dite compagnie, ratifiée par acte notarié au commissaire des travaux publics.

2. Si la compagnie de chemin de fer Junction de Pontiac au Pacifique renonce à la balance de son subside de cent soixante-douze mille neuf cent vingt piastre (\$172,920), il pourra lui être alloué par le gouvernement la somme de cent dix mille piastre (\$110,000), dont l'emploi sera régié comme suit :

(a) Soixante mille piastres (\$60,000) pour acheter l'embranchement du Pacifique Canadien de Hull à Aylmer, aux termes et aux conditions fixés par le lieutenant-gouverneur en conseil, qui pourra donner mainlevée générale et finale de toute hypothèque, prétentions ou réclamations que la province peut avoir contre la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique sur le dit embranchement de Hull à Aylmer ;

(b) Trente mille piastres (\$30,000), pour continuer la ligne jusqu'à Hull-Est où une gare, commune à ce chemin de fer et à celui d'Ottawa et de la Vallée de la Gatineau, doit être bâtie ;

(c) Vingt mille piastres (\$20,000) pour compléter la dernière section du soixantième au soixante-dixième mille, jusqu'à Waltham, près de Black River, dans le comté de Pontiac.

Le dit subside pourra être payé de temps à autre, sur le rapport de l'ingénieur des chemins de fer du gouvernement pour ce qui concerne l'exécution des travaux à faire sur la dite ligne tant pour la gare de Hull-Est que pour le reste du chemin, le tout à la satisfaction du lieutenant-gouverneur en conseil.

La dite renonciation devra être faite en observant les mêmes formalités que celles ci-dessus mentionnées relativement au subside de la compagnie Québec, Montmorency et Charlevoix.

M. Stephens vote avec le gouvernement

La chambre n'a siégé que quelques instants, ce matin.

M. DECHENE a proposé une motion de non-confiance au sujet de la politique fiscale du gouvernement qui a été perdue par 26 contre 10, M. Stephens votant avec le gouvernement.

L'hon. M. NANTEL a remis à la prochaine session son projet de loi concernant les conseils municipaux.

La prorogation

Le discours du trône

A huit heures et demie samedi soir, son honneur le lieutenant-gouverneur Chapéau est entré dans la salle des délibérations du Conseil législatif pour proroger les chambres. Les honorables MM. Flynn, Pelletier et Chapais se tenaient de chaque côté du trône. Son Honneur était accompagné, outre le major Sheppard, le lieutenant Panet et M. Clément, secrétaire prié, d'un nombreux et brillant état major de la milice canadienne composé du Lieutenant-colonel Duchesnay, lt-col. Forrest, lt-col. Montizambert, lt-col. White, major Laurin, major Boulanger, capt. Fages, capt. Roy, capt. Hadon, capt. Ouellette, lt. Turner, lt. Ferland, lt. Laliberté, lt. Ledne, lt. O'Farrell, lt. Chabot et lt. Thacker.

Un grand nombre de dames assistaient à cette imposante cérémonie. La salle était bondée de spectateurs.

Après avoir sanctionné tous les projets de loi qui ont été adoptés pendant la session, Son Honneur le lieutenant-gouverneur prononça le discours suivant :

Honorables Messieurs du Conseil Législatif, Messieurs de l'Assemblée Législative.

En venant mettre un terme à vos travaux parlementaires, je désire vous offrir mes remerciements pour la diligence dont vous avez fait preuve dans l'exécution de vos devoirs publics.

Dans le cours de cette laborieuse session, plusieurs mesures importantes ont été votées, de votre part, l'objet d'études approfondies.

J'ai surtout remarqué, avec satisfaction, que les grandes questions vitales, auxquelles se rattachent si étroitement la prospérité et l'avenir de notre chère province, comme l'industrie agricole, le développement progressif de nos terres publiques et la conservation de nos ressources forestières, avaient occupé une large place dans vos délibérations.

Le p. y. s, j'en suis persuadé, ne pourra qu'applaudir aux patriotiques efforts de ses mandataires pour résoudre, dans son plus grand intérêt, des questions d'une nature parfois si complexe, et cependant si importantes au point de vue de leurs résultats.

Messieurs de l'Assemblée Législative.

Au nom de Sa Majesté, je vous remercie des subsides que vous lui avez généreusement votés pour les différents services publics.

Honorables Messieurs du Conseil Législatif, Messieurs de l'Assemblée Législative.

A cet instant où vous devez vous séparer pour rentrer dans vos foyers, je fait des vœux pour votre bonheur et je prie Dieu d'étendre sa protection sur vos familles et sur tous les habitants de notre si belle et loyale Province.

LE LIBELLE PAR LES JOURNAUX

Le projet de loi concernant le libelle par les journaux a été proposé pour deuxième lecture au conseil législatif à la séance de samedi après-midi.

L'honorable M. Gilman a demandé de renvoyer ce projet de loi à la prochaine session, parce qu'il n'était pas en faveur du principe de cette mesure qu'il trouvait mauvais du commencement à la fin. A l'heure avancée de cette session, il était impossible d'entrer dans une longue discussion sur cette question importante.

L'honorable M. Archambeault a appuyé la proposition de M. Gilman. Quant à lui il était prêt à faire la discussion, mais était trop tard pour discuter un projet de loi clause par clause.

L'hon. M. Chapais consentit à renvoyer le projet de loi à la prochaine session à cause de l'importance de cette législation ; mais comme la question mérite d'être étudiée sérieusement, il a proposé que ce projet de loi fut soumis à un comité spécial composé des honorables MM. de Bourcherville, J. J. Ross, Archambeault, Gilman et Chapais. Cette proposition a été adoptée. Le comité spécial devra faire rapport au Conseil à la prochaine session.

LE FOLGOËT

Légende bretonne du XIV^e siècle

Le vent gémit lugubrement dans la forêt, faisant tourbillonner les amas de feuilles mortes, qui vont s'éparpiller au loin avec un bruissement plaintif.

Dans la source, limpide et glacée, se plonge à diverses reprises, un pauvre être chétif. Son corps, maigre et allongé, se courbe gracieusement, ainsi que le col d'un beau cygne, et fait jaillir de toutes parts des gouttes étincelantes de rosée. Un chant doux et mélancolique, semblable au roucoulement de la tourterelle, sort de ses lèvres bleuies par le froid. C'est un cantique breton en l'honneur de Notre-Dame.

Ave Maria! répète-t-il à la fin des strophes.

L'innocent, après ses ablutions, se revêt de hardes usées et s'en va, pieds nus, sur la terre durcie, chantant toujours : *Ave Maria!*

De temps en temps, il lève ses yeux paisibles, d'un bleu si pâle, qu'ils semblent refléter un coin du ciel de Bretagne. Il joint les mains, soupire doucement, et murmure avec dévotion : *Ave Maria!*

Cependant, la ville de Lesneven est proche; l'heure du souper envoie dans les airs d'épaisses colonnes de fumée grise. La bruyère pétillante dans l'âtre tiède; le blé noir s'étend mollement sur la crépière beurrée. L'idiot frappe à la première maison qu'il trouve.

— Qui va là ? fait une voix rude.

— *Salaun a zébré bala* (Salaun mangerait du pain).

— Ah ! c'est toi, le Folgoët ?... Va-t'en, paresseux, où je te fais mordre par mes chiens !

Et une vieille femme, à la coiffe de travers, brandit, sur le seuil de sa porte une énorme pincette dont elle menace le pauvre fou.

Celui-ci poursuit son chemin sans se plaindre ni s'étonner, car il est humble comme le brin d'herbe que les passants foule aux pieds. Mais il ignore que Dieu a déposé sur le brin d'herbe méprisé des tons lumineux et veloutés de la plus riche émeraude. Et cette pierre précieuse de l'humilité respire sur le diadème d'argent que la Reine du Ciel a préparé pour son mignon favori : le Folgoët, le fou du bois.

Il s'en va, toujours souriant, malgré les rafales d'un vent cruel, qui le tranche jusqu'au cœur; toujours disant ces douces paroles : *Ave Maria!*

— Viens te chauffer un instant, en ami s'écrie tout à coup une jeune fille, en tournant ses fuseaux avec agilité. *Mis-herdu*—décembre, le mois noir—est arrivé; il ne fait pas bon courir les grandes routes ?

Joignant l'action à la parole, Janick, la blonde fileuse, ravive la flamme du foyer et sert une copieuse portion de lait et de bouillie d'avoine au pauvre affamé qui s'assied, tout tremblant de joie devant la table cirée.

Soudain, la jeune fille est devenue toute rouge, un beau garçon vient d'entrer dans la salle propre. C'est Goy, le fils unique de maître Le Clérac'h, le premier élève de Lesneven dont les superbes carrossiers sont renommés dans tout le pays de Cornouailles. Guy vient voir sa fiancée. Janick, pauvre, mais courageuse enfant qui par son travail assidu, nourrit et console sa vieille mère infirme.

C'est bien, ma mie ce que vous faites là ! Le Folgoët vous recommandera à Mme Marie.

— Mon ami ne savez-vous pas que nous devons donner aux indigents ?

...Le soir arrivé... Déjà de petites étoiles d'or vacillent aux fenêtres des maisons.

Le feu du bois s'en retourne vers la forêt, serrant entre ses bras la cuillerette de pain bis qu'il vient de faire en la ville. Et pendant son repas frugal, il ne cesse de répéter son refrain habituel : *Ave Maria!*

Le vent est âpre, la nuit s'avance... Salaun a froid... Sur ses épaules flottant ses longs cheveux couleur d'or pâle, que la brise du nord soulève comme des ailes. Il grimpe sur un arbre et saisissant de ses deux mains les branches doucement ainsi qu'un innocent passereau en gazouillant toujours : *Ave Maria!*

ge discret le berce tendrement. Il s'endort le pauvre, en murmurant encore : *Ave Maria... Ave Maria!*

.....La reine Marie voulut récompenser un si fidèle serviteur.

Vers la quarantième année de Salaun elle lui envoya une courte maladie pendant laquelle Sa Majesté Céleste daigna le visiter plusieurs fois par des clartés soudaines, d'une douceur infinie. Il trépassa bientôt ignorant les angoisses du dernier moment, et tendant les bras avec confiance à Celle qui lui souriait avec tant d'amour.

.....Personne, à Lesneven, ne parlait plus du Folgoët, enseveli depuis longtemps sous les feuilles mortes, dans la forêt, quand, un jour d'hiver, des bûcherons firent une singulière découverte. La neige, épaisse et moëlleuse, couvrait la terre comme un manteau d'hermine.

Sur un petit monticule, à côté de la fontaine, s'élevait une fleur merveilleusement belle : un lis d'une éclatante blancheur, sur les pétales duquel étaient écrits, en lettres d'or, ces mots si doux : *Ave Maria!*

La population d'alentour s'émut tellement de ce prodige que des fouilles furent ordonnées pour connaître l'endroit où la plante prenait racine. L'étonnement général fut porté à son comble lorsqu'on s'aperçut que la tige sortait des lèvres de Salaun, qui dormait là son dernier sommeil. Et chose plus extraordinaires encore, le visage de l'idiot, qui jadis, était pâle et décharné, resplendissait à ce moment, de l'éclat des roses épanouies sous un radieux sourire.

A partir de ce jour, les habitants de Lesneven, puis ceux des communes environnantes, et ensuite ceux de toute la Cornouaille, s'en vinrent en procession voir le tombeau fleurdélié et respirer le suave parfum de la fleur miraculeuse. Tant et si bien que l'autorité ecclésiastique décida d'ériger, sur ce même lieu, une église en l'honneur de la Reine du ciel, afin de perpétuer le souvenir de la foi, de l'innocence et de l'humilité du pauvre fou du bois.

L'église de Notre Dame du Folgoët, un des plus beaux monuments du Finistère, attire toujours de nombreux pèlerins. Elle excite l'admiration de tous les visiteurs, émus à l'aspect de cette œuvre grandiose, qui doit son origine à l'une des naïves légendes de la poétique Bretagne.

L. D. de Savignac.

NOUVELLES RELIGIEUSES

LE CATHOLICISME EN ANGLETERRE.—Le cardinal Vaughan, archevêque de Westminster, a envoyé au Vatican son rapport sur le catholicisme en Angleterre.

Les conversions au catholicisme en Angleterre s'évaluent à 10,000 par an. A Londres seulement, il y en a 2,000, et les communions pascales ont atteint cette année le chiffre de 18,930. Les écoles catholiques de la Cité sont fréquentées par 7,000 élèves, de deux sexes. En 1833, il n'y avait en Angleterre que 300,000 catholiques, il y en a plus d'un million et demi à l'heure qu'il est; il n'y avait alors que 500 prêtres, il y en a maintenant 25,000. Les chapelles, les églises, les ordres religieux ont suivi la même progression prodigieuse. Il n'y avait en 1833 que quatre vicariats apostoliques, il y a maintenant 14 évêques, rangés sous l'autorité métropolitaine de l'archevêque de Westminster. Quarante ordres catholiques siègent à la chambre des pairs et sur ce nombre, douze sont convertis de l'anglicanisme.

LE REV. PERE DENZA.—Rome a perdu l'un de ses savants les plus distingués, le R. P. Denza, directeur de l'observatoire du Vatican, qu'il avait mis au premier rang des établissements météorologiques d'Europe, le P. Denza est mort le 14 décembre.

L'AUTEUR DU "TE DEUM".—Voilà deux siècles que les moines de St-Ouen ont prouvé que le chant de l'antiphonaire par excellence, n'appartient point aux auteurs auxquels on l'attribuait, saint-Ambroise et saint-Augustin et leurs sentiments à fini par être universellement adopté. Mais il restait le difficile problème d'en retrouver l'auteur véritable.

C'est un Bénédicte normand qu'était réservé cet honneur. Dom Germain Morie avait publié, il y a quatre ans (*Revue Bénédicte*, février 1890), un premier mémoire sur cette question. Peu satisfait de ses conclusions, il les a

reprises en sous œuvre (*Revue Bénédicte*, février 1894); et, grâce aux documents de premier ordre qu'il a pu recueillir, il vient de démontrer avec une sorte d'évidence que le *Te Deum* fut écrit vers le commencement du Ve siècle par saint Nicéas, évêque de Ré-mésiana, petite ville de Dacie, vraisemblablement détruite peu après par Attila. Saint Paulin de Nole a adressé plusieurs poèmes à saint Nicéas. Ces relations expliquent comment le *Te Deum* fut d'abord connu dans le nord de l'Italie, et surtout à Milan. On ne voit pas quelle objection pourrait être opposée aux conclusions du savant Bénédicte.

EXAMENS DU BARREAU

Les candidat admis

Sont aujourd'hui avocat : MM. C. A. Wilson, V. A. Vachon, O. Goyotte, Hector Garneau, J. A. Ouimet, A. Desjardin, R. Guilbault, J. A. C. Esthier, J. A. Lamarre, W. E. Mount, L. G. Demers, W. A. Baker, Oscar Sénéchal, C. Harwood, L. P. E. Crépeau, J. Demers et L. Talbot.

Ont été admis à l'étude sur présentation d'un certificat de bachelier MM. J. S. Arohambault, F. Bickerdike, L. H. Boyd, J. A. A. Brodeur, J. A. Duguire, J. A. Godbout, J. Internosica, G. R. Poliquin et C. A. Cabana.

Sont passés sur sciences et lettres : J. A. Lantier.

Passés en lettres : F. M. Cole, E. Pagnuelo, W. S. Bald et L. Houle.

Passés en sciences : P. de Mattigny, J. A. Pelland, A. Lanctot et C. Honan.

LA CATASTROPHE DE LA RIVIERE STE-ANNE

Le gouvernement vient en aide aux victimes

L'honorable M. Flynn a soumis à la Chambre un bill ainsi conçu :

Attendu que débordement de la rivière Ste-Anne, au mois d'avril 1894, a causé de grands dommages aux paroissiens de Ste-Anne, de St-Casimir et de St-Alban, et a détruit des ponts sur la rivière Ste-Anne :

Attendu que les pertes alors subies par les habitants de ces paroisses sont telles qu'il convient de leur venir en aide :

A ces causes; Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement de la Législature de Québec, décrète ce qui suit :

1. Il sera loisible au lieutenant-gouverneur en conseil d'accorder, aux conditions, en la manière et pour les fins qu'il jugera à propos, pour les dites paroisses de Ste-Anne, de St-Casimir et de St-Alban, une somme n'excédant pas douze mille piastres, à être payée et distribuée de la manière qu'il lui plaira de déterminer.

2. La présente loi entrera en vigueur le jour de sa sanction.

Ce projet de loi a été adopté unanimement dans les deux chambres.

FRAPPE PAR UN BELIER

Est-ce la peur qui l'a tué ?

Sherbrooke, 12.—Un nommé Louis Richard, domestique de M. Haskell, est mort à Derby Line dans les circonstances suivantes: il eut maille à partir avec un bélier qui le frappa un peu fort. De retour à la maison il fut pris de vomissements. Un médecin fut mandé, mais malgré ces soins Richard empira et mourut en quelques jours. L'on fit l'autopsie de son cadavre et l'on découvrit que sa mort avait été causée par une rupture de la valve du cœur.

NOUVEAUX COLONS

Les employés renvoyés par le Pacifique demandent des terres

Winnipeg, Man., 12 Trois cents employés qui viennent d'être renvoyés par la compagnie du chemin de fer du Pacifique canadien se sont réunis hier soir en cette ville.

Il a été résolu de demander au gouvernement fédéral des terrains dans le Nord-Ouest ou dans le Manitoba où une colonie pourra s'établir. Un comité a été chargé de présenter la requête au gouvernement.

Ces 300 familles formeraient le noyau de la nouvelle colonie.

UN AVOCAT ARRETE

L'épilogue d'un procès à sensation

Londres, Ont., 12.—Thomas Brown, de Norwich, l'un des avocats les plus avantageusement connus dans la comté d'Oxford, vient d'être arrêté sous l'accusation d'avoir conseillé Louis Ling, le principal témoin de la couronne dans la récent procès de Mme Hartley, accusée du meurtre de son mari, à quitter le pays. Brown est de plus accusé de s'être efforcé d'obtenir de Ling la promesse d'un témoignage favorable à Mme Hartley. On promet des révélations fort piquantes au sujet de cette affaire. On aura peut-être aussi l'explication de l'étrange verdict du jury qui a acquitté Mme Hartley malgré les remarques tout à fait accablantes faites contre elle par le juge. M. Brown a été admis à caution.

INNOCENTS

Accusés de tentative de meurtre

Par une personne qui voulait se venger d'eux

Paris, 12.—Par un matin de novembre dernier il y eut un grand émoi dans la rue de la Tombe-Issoire à Paris: une femme Shenur venait d'être trouvée mourante dans sa chambre: elle portait au cou une blessure énorme produite par un rasoir. C'étaient, disait-on, des assassins qui avaient fait le coup et on montrait l'échelle par laquelle ils s'étaient introduits chez la malheureuse femme.

Celle-ci fut transportée à l'hôpital et, dès qu'elle put être interrogée elle conta :

J'étais profondément endormie. Tout à coup je sentis une douleur terrible à la gorge; une main d'homme se posait sur ma poitrine; en même temps, je sentais le froid du rasoir qui me tranchait les chairs. Dans la nuit, j'ai reconnu mon fils Antoine; une femme, à ses côtés, me tenait les pieds; c'était Mme Ferrigna, une voisine. De plus j'ai entendu une voix dire: "Ca y est!" De qui émanait la voix, je ne sais pas.

On arrêta Antoine Shenur et Mme Ferrigna. Mais ils se mirent à protester avec une énergie si vigoureuse que le juge d'instruction conçut des doutes. Il interrogea de nouveau la femme Shenur.

Alors, après de longues hésitations, celle-ci finit par reconnaître qu'elle avait essayé de se suicider, mais que comme elle en voulait à son fils et à Mme Ferrigna elle les avait accusés.

— J'ai dit des menteries, confessa-t-elle.

Seulement, Mme Ferrigna qui avait passé deux jours en prison, et qui aurait pu y passer de longs mois si Mme Shenur, par aventure était morte après sa dernière déclaration, ne trouva pas ces "menteries" de son goût.

Elle porta plainte contre sa dénonciatrice et le tribunal correctionnel a infligé à cette dernière six mois de prison.

L'HIVER EN EUROPE

Est des plus rigoureux

Paris, 12.—Une violente bourrasque de neige s'est abattue lundi sur la petite ville de Corbière sur la frontière franco-espagnole et les communications par chemins de fer sont interrompues. Il fait dans tout la France un froid intense. A Avignon, les théâtres sont fermés. La Riviera est beaucoup éprouvée, tous les trains éprouvent des retards de plusieurs heures.

Madrid, 12.—Par suite des tourmentes de neige qui sévissent dans les Pyrénées les relations télégraphiques entre la France et l'Espagne sont interrompues depuis neuf jours. La neige continue à tomber.

Rome, 12.—La ville de Calenza dans la province de Foggia a été éprouvée hier par une violente tourmente de neige accompagnée d'une bourrasque épouvantable: plusieurs maisons ont été renversées et huit personnes ont été tuées.

Vienne, 12.—La neige tombe en abondance dans toute l'Autriche. Sur plusieurs lignes de chemins de fer, les trains sont bloqués par la neige et les voyageurs ont beaucoup à souffrir du froid et de la faim. L'archiduc Franz Ferdinand se trouve dans l'un des trains pris dans les neiges.

UN EVÊQUE

Envoyé au baigne pour trois ans

La persécution des catholiques en Arménie

Tout le monde sait que l'Arménie est un pays catholique sous la domination des Turcs qui sont musulmans et sont les plus fanatiques que la terre ait jamais portés. Raconter toutes les atrocités dont ces musulmans se sont rendus coupables sur les Arméniens serait écrire un gros volume taché de sang d'un bout à l'autre.

Lassés d'être écrasés sous le talon du Turc, les Arméniens se sont révoltés dernièrement et ce fut le signal de nouveaux massacres, encore plus horribles que les précédents. Des femmes, des enfants, de pauvres petits bébés ont été assassinés sans merci.

Le monde civilisé s'est ému, des protestations se sont fait entendre. Dernièrement, Gladstone, le grand homme d'Etat anglais recevait une délégation arménienne le jour du 85ème anniversaire de sa naissance, et dans une improvisation magistrale comme seul il sait en faire, il a flétri les bourreaux et a fait un vibrant appel aux peuples d'Europe, pour mettre un terme à tant d'atrocités.

Le Sultan n'a pas aimé la chose comme bien on pense, et il paraît que la crainte, qui est le commencement de la sagesse, l'a rendu meilleur, car le dernier courrier de Constantinople nous apprend qu'il a envoyé récemment plusieurs officiers de haut rang dans l'Asie Mineure pour enjoindre aux gouverneurs des provinces d'assumer une attitude plus humaine envers les pauvres Arméniens.

C'est autant de gagné. Mais cette clémence n'est que d'apparat, comme on va le voir. Une dépêche reçue à l'instant d'Erzinghan, une ville d'Arménie, nous décrit le procès que viennent de subir cinquante-huit Arméniens accusés de rébellion.

Vingt-quatre d'entre eux ont été condamnés à mort, cinq à la détention à perpétuité et les autres à l'emprisonnement limité entre trois et six ans. Quinze ont été condamnés pour offense politique. L'évêque Vartan de Kumach a été condamné à trois ans de pénitencier aux travaux forcés.

MORT AFFREUSE

Un jeune homme meurt de froid

Ottawa, 12.—On vient de trouver, à 30 milles au nord du lac Moore, en pleine forêt, le corps gelé de Eugène Robert de Janerville. Le jeune Robert était parti d'Ottawa au mois d'août dernier, en compagnie de son frère pour passer l'automne et l'hiver dans les chantiers de Hawkesbury Lumber Co.

Eugène Robert vint passer le jour de Noël chez sa mère, et c'est à son retour aux chantiers qu'il s'est perdu dans la forêt où il a trouvé une mort affreuse.

Du lac Moore, il avait trente mille à parcourir à pieds. Le malheureux jeune homme n'était âgé que de 22 ans. Son corps est arrivé vendredi soir à Ottawa d'où il a été immédiatement expédié à Janerville.

AUTOUR DU MONDE

Sans le sous

Mlle Londoderry, la jeune américaine de Boston, qui a entrepris de faire le tour du monde sans argent et avec une seule robe, est maintenant rendue à Paris, où disent les journaux parisiens, elle est l'objet de beaucoup d'attention. Mlle Londoderry a quitté Boston le 25 juin, et par steamer, en chemin de fer ou montée sur une bicyclette, elle a atteint la capitale de la France. Ce n'est pas une mince entreprise pour une femme qui n'a pas le sou! Le 24 octobre elle arrivait au Havre. Elle vint à bout de se gagner une bicyclette en donnant une conférence, puis elle poussa jusqu'à Paris où elle espère passer plusieurs mois. Elle a été engagée par M. Clerc, du vélodrome d'Hiver, et elle prendra part à un match de bicyclette qui ne durera pas moins de cinq jours. M. Clerc lui donnera ensuite les moyens de se rendre plus loin.

Terreneuve et le Canada

Les événements qui se précipitent depuis quelques mois à Terre-Neuve, attirent l'attention du monde entier. Ce n'est pas tous les ans, en effet, que l'on assiste au spectacle d'une colonie réduite en quelques semaines à la plus grande misère, résultat inévitable d'une administration extravagante et sans scrupules. Le Canada a tout intérêt à suivre ce qui se passe à l'entrée du St-Laurent, surtout s'il est vrai que nous devons être appelé à mettre fin à cette crise par l'annexion de l'île à notre pays.

On se rappelle sans doute ce qui eut lieu l'année dernière. Le gouvernement Whitway, porté au pouvoir par une majorité considérable, fut peu après décapité et réduit en minorité par les décisions judiciaires annulant seize élections et déqualifiant plusieurs candidats en tête desquels figurait le premier ministre Whitway. Le chef de l'opposition, M. Goodridge, appelé au pouvoir ne s'y maintint que quelques mois, les élections partielles ayant tourné contre lui. Il dut quitter le pouvoir sans avoir eu l'occasion de faire la moindre chose pour remédier aux maux qui se préparaient à fondre sur la colonie. Encouragés par le parti Whitway, les marchands avaient même refusé de payer les droits de douane sur les marchandises importées, parce que le bill du revenu n'avait pas été voté par les chambres. Il s'ensuivit un désordre considérable dans toutes les branches d'affaires. M. Goodridge quitta le pouvoir à temps. A peine son successeur, M. Green, y était-il installé que la crise, de politique qu'elle avait été jusqu'à ce moment, devint commerciale et industrielle. Deux banques, la *Union* et la *Commercial*, faillirent, et la circulation monétaire étant interrompue, les travaux cessèrent, l'ouvrage manqua, et la misère ne tarda pas à paraître. De là les émeutes et les voix de faits qui ont eu lieu la semaine dernière. La banque de Montréal est venue au secours de la colonie en y établissant une succursale, et le gouvernement a garanti jusqu'à 80 p. c. les billets de banques en faillite, mais la confiance sera lente à revenir, parce que la situation politique est loin d'être brillante. Le parti Whitway a fait passer une loi pour blanchir son ancien chef et lui permettre de rentrer sur la scène. Cette mesure indigne l'opposition qui se prépare à livrer bataille comme de plus belle. Peut-être M. Goodridge reviendra-t-il à flot plus vite qu'on ne le pense.

Ainsi ballotée, ne sachant quel parti prendre, la colonie s'adresse au gouvernement impérial pour obtenir du secours et trouver un remède à ses souffrances. Sir Ambrose Shea, ancien premier ministre de l'île, est parti pour Londres, porteur de renseignements puisés à toutes les sources afin de renseigner le gouvernement anglais. Et tandis qu'il est en route pour remplir sa mission la presse essaie de pronostiquer le remède que suggérera l'Angleterre. Sir Ambrose Shea est un partisan dévoué de l'entrée de l'île dans la Confédération canadienne, et l'on en conclut que son opinion décidera en faveur de ce moyen. La presse anglaise du Canada est ordinairement favorable à ce projet, mais son enthousiasme semble diminuer beaucoup aujourd'hui qu'il s'agit de prendre une nouvelle province si mal notée. *L'Empire* est très laconique, le *Globe* tout en ne se déclarant pas contre signale avec un soin tout particulier les inconvénients que présente l'union dans les circonstances actuelles; seul le *Mail* tient bon pour le projet.

A Terre-Neuve, le sentiment public a toujours été hostile à cette idée. Sir Ambrose Shea qui assistait à la conférence qui a décidé de la confédération, et qui avait accepté les conditions fut défait pour avoir voulu les faire sanctionner chez lui. Trois ans après, en 1869, on fit une nouvelle tentative. Une déléguation de l'île se rendit à Ottawa et convint d'un arrangement par lequel Terre-Neuve, transféré au gouvernement fédéral, le revenu des douanes, postes et terres de la couronne, recevant en retour toutes les améliorations dont le gouvernement se charge dans les différentes provinces actuelles, un subside annuelle de 80c par tête de la population et \$175,000 pour les terres de la Couronne.

Le Canada se chargeait encore de la dette de la nouvelle province, qui devait avoir 8 représentants au parlement fédéral. Mais le gouvernement terre-neuvien, qui avait entrepris ces négociations, fut renversé, et la nouvelle Chambre, par un vote de 19 contre 8, affirma son hostilité à tout projet d'union.

Il n'en fut plus question qu'en 1888 alors qu'après une visite de sir Charles Tupper à St-Jean, sir John MacDonald invita de nouveau la colonie à entamer des négociations. Terre-Neuve refusa. Enfin, lors de la conférence de 1892 à Halifax au sujet des résultats du traité Bond-Blaine, sir John Thompson et sir MacKenzie Bowell tentèrent de rouvrir la question, mais les délégués terre-neuviens s'y refusèrent.

Il est incontestable cependant que l'idée a fait du chemin en ces dernières années dans l'île, et il est même permis de croire qu'aujourd'hui la majorité du peuple lui est favorable. Mais Terre-Neuve n'est plus dans les mêmes conditions. Sa dette a augmenté sans que ses ressources aient pris un essor équivalent, et puis il reste toujours la fameuse question des droits de pêche des Français sur ses côtes.

Le *Notional* traitant de cette question, se prononce contre l'annexion au Canada et suggère le remède suivant aux difficultés dont souffre cette colonie :

Ils n'ont pour cela qu'à s'aboucher avec le gouvernement français et à débattre avec lui les conditions de leur adhésion au traité dont nous venons de parler. Puisque le gouvernement britannique signa cette convention et que le parlement impérial l'a ratifiée, il est évident qu'elle ne comprend aucune condition qui serait humiliante pour le Territoire et qu'elle ne donne aux Français aucun privilège déraisonnable ou qui porterait atteinte soit aux droits de Terre-Neuve, soit à ceux de la Couronne britannique.

Avec l'aide puissante des capitaux français, le Terre-neuvien pourrait développer l'exploitation de leurs mines, les ressources de leur agriculture, les richesses de leurs pêcheries incomparables, et laisser intacts leurs privilèges coloniaux. Presqu'une suite de traités que le temps a fini par rendre sacrés pour ainsi dire, rivent l'une à l'autre la population de l'île et celle des français qui ont le droit exclusif de pêche sur la rive française, ne vaut-il pas mieux qu'elles vivent en bonne intelligence en s'entraînant mutuellement, au lieu de se tenir sans cesse toutes deux sur le pied de paix armé ?

D'un autre côté une partie de la presse américaine tend actuellement la main à Terre-Neuve et lui promet le paradis si elle y met la sienne. Avec le *Mail* nous lui dirons que les américains ne sont jamais bien pressés de secourir les étrangers.

Nous croyons que l'annexion dans les circonstances ne serait pas très désirable pour nous, mais avant de la laisser faire avec les américains nous y regarderions encore une fois.

LE MERITE AGRICOLE

LAUREATS DE 1894

Nous publions la liste des lauréats du Mérite Agricole produite sur la demande de M. Girard, député du Lac St-Jean. On y verra que la région si dignement représentée par notre ami a remporté la majorité des suffrages. Nous nous en réjouissons.

1. Révérendes Dames Ursulines...	Roberval	Lac St-Jean	30-30
2. Célestine Fortin	St-Joachim	Montmorency	82-15
3. David Fortin	St-Joachim	Montmorency	89-12
4. Joseph Ratté	St-Augustin	Portneuf	87-45
5. Lou & Durand	St-Amroise	Québec	87-45
6. Thomas Boivin	Bagotville	Chicoutimi	87-15
7. Luc Boly	St-Louis Chambord	Lac St-Jean	87-15
8. H. J. Beemer	Roberval	Lac St-Jean	86-06
9. Ferdinand Gauthier	N.-D. Laterrière	Chicoutimi	86-45
10. Néméze Garneau	St-Foye	Québec	86-10
11. Stanislas Tremblay	Bagotville	Chicoutimi	85-90
12. Joseph P. Gagnon	St-Jérôme	Lac St-Jean	85-90
13. Alexandre Coutur	St-Augustin	Portneuf	85-80
14. Victor Chauvert	St-Foye	Québec	85-75
15. François Couture	St-Augustin	Portneuf	85-45
16. Alfred Couture	St-Augustin	Portneuf	85-15
17. Jean Louis Maltais	St-Dominique de Jonquière	Chicoutimi	85-15
18. Joseph Gagnon	Hébertville	Lac St-Jean	85-10
19. J.-Bte Jobin	Charlesbourg	Québec	83-4
20. Louis Jobin	St-Augustin	Portneuf	80-85
21. Isidore et Edmond Valin	St-Augustin	Portneuf	80-05
22. Louis Boulianne	Malbaie	Charlevoix	79-15
23. Dumase Ouellet	St-Félicien	Lac St-Jean	79-05
24. Onésime Lapointe	N. D. Laterrière	Chicoutimi	78-55
25. Daniel Papiilon	St-Daxile	Portneuf	78-45
26. Augustin Constantin	St-Augustin	Portneuf	78-25
27. Antoine Hébert	St-Félicien	Lac St-Jean	78-25
28. Wm Ed Duggan	Malbaie	Charlevoix	77-95
29. Louis Guay	Chicoutimi	Chicoutimi	77-55
30. Joseph Boly	St-Jérôme	Lac St-Jean	77-00
31. Jean McNeill	Malbaie	Charlevoix	76-50
32. Wilfrid Simard	St-Gédéon	Lac St-Jean	76-45
33. Dme Yve R. Hudon	Hébertville	Lac St-Jean	75-95
34. Alfred Couturier	Malbaie	Charlevoix	75-80
35. Guillaume Roy	Beaufort	Québec	75-70
36. Charles Juneau	St-Prime	Lac St-Jean	75-70
37. Sixte Bouchard	St-Jérôme	Lac St-Jean	75-70
38. Joseph Bolduc	St-Louis Chambord	Lac St-Jean	75-67
39. Georges Hudon	St-Anne de Chicoutimi	Chicoutimi	75-65
40. Thomas Coulombe	St-Jérôme	Lac St-Jean	75-65
41. Flavien Dufour	St-Jérôme	Lac St-Jean	75-62
42. J.-Bte Rossignol	St-Louis Chambord	Lac St-Jean	75-52
43. Joseph Rivier	Chicoutimi	Chicoutimi	75-50
44. J.-Bte Carboneau	Normandie	Lac St-Jean	75-47
45. Pierre Boly	St-Gédéon	Lac St-Jean	75-40
46. Pierre et Bernard Chabot	St-Laurent L. O.	Montmorency	75-15
47. Jacques Bouchard	Malbaie	Charlevoix	75-10
48. Armand Dufour	Malbaie	Charlevoix	75-10
49. Didime Bouchard	St-Alphonse	Chicoutimi	75-05
50. Damae Laprise	St-Félicien	Lac St-Jean	75-00
51. Ephraïm Potvin	St-Jérôme	Lac St-Jean	74-72
52. Jean Murenda	St-Laurent L. O.	Montmorency	72-65
53. Nérée Gravelle	St-Anne de Chicoutimi	Chicoutimi	72-60
54. André Plourde	St-Jérôme	Lac St-Jean	71-99
55. Alfred Aréand	Deschambault	Portneuf	71-35
56. Jos. et Naz. Cloutier	Château Richer	Montmorency	71-05
57. Alfred Lavoie	Hébertville	Lac St-Jean	70-65
58. John West	Deschambault	Portneuf	70-00
59. Maurice Lemoine	Malbaie	Charlevoix	69-40
60. Omer Lavoie	St-Alexis G. B.	Chicoutimi	68-95
61. Alfred Boivin	Bagotville	Chicoutimi	68-45
62. Alfred Filion	St-Joachim	Montmorency	68-35
63. Claude Villeneuve	St-Jérôme	Lac St-Jean	68-32
64. J.-Bte Gosselin	St-Laurent, L. O.	Montmorency	68-10
65. Joseph G. Côté	Grondines	Portneuf	68-05
66. Henry McNeill	St-Alexis G. B.	Chicoutimi	67-95
67. Joseph Lamarche	St-Jérôme	Lac St-Jean	67-50
68. François Bilodeau	Malbaie	Charlevoix	67-35
69. Ephrem Allard	Hébertville	Lac St-Jean	66-9
70. Louis Gagnon	St-Gédéon	Lac St-Jean	66-75
71. Abel Savard	St-Félicien	Lac St-Jean	66-65
72. Elzéar Dufour	St-Jérôme	Lac St-Jean	66-49
73. Louis D. Tremblay	St-Alexis G. B.	Chicoutimi	66-30
74. Ferdinand La dry	Hébertville	Lac St-Jean	66-25
75. J.-B. Beaulieu	St-Louis de Chambord	Lac St-Jean	66-15
76. Jean Jobin	Chicoutimi	Chicoutimi	66-10
77. François Tremblay	St-Félicien	Lac St-Jean	66-05
78. Thomas Villeneuve	St-Jérôme	Lac St-Jean	65-75
79. Charles Gagnon	St-Jérôme	Lac St-Jean	65-75
80. Augustin Néron	St-Jérôme	Lac St-Jean	65-7
81. André Néron	St-Jérôme	Lac St-Jean	65-57
82. Joseph Doré	St-Jérôme	Lac St-Jean	65-05

ASSOCIATION AGRICOLE

Des cantons de l'Est

Les élections annuelles de l'Association Agricole des cantons de l'Est ont donné le résultat suivant : Patron, l'hon. Louis Beaubien, Commissaire de l'Agriculture; vice-patrons l'hon. W. B. Ives, M. P., l'hon. M. H. Cochrane, B. W. Heneker, H. S. Foster R. H. Pope M. P.; directeurs : L'honorable John McIntosh, président; N. T. Dusault vice-président, Jas. A. Cochrane, W. A. Hale, J. A. Chicoyne, M. P. P. C. A. Frenche, S. L. Clough, Alex. Ames, col O. P. Patton John F. Learned, E. Winn, Farwell C. Cleveland, M. P. T. B. Terrill, W. S. Dresser, H. D. Smith, W. B. Webster; H. R. Fraser secrétaire-trésorier.

Toux & Rhumes
Promptement guéris par le
ALLEN'S Lung Balsam

ECHOS D'OTTAWA

CONSEIL DES MINISTRES

Les élections sont-elles probables ?

Ottawa, 15 janvier.—Le conseil des ministres a tenu une séance hier sous la présidence de sir A. P. Caron. Après la séance Sir Adolphe a déclaré qu'en l'absence de Sir M. Bowell retenu à sa chambre par une rechute, le cabinet n'avait pas discuté la question de la convocation des chambres ni autre question extraordinaire; de sorte que ceux qui comptaient sur cette séance du cabinet pour savoir s'il y aurait une session ou des élections générales ne sont pas plus avancés.

En attendant l'imprimeur de la Reine déploie une grande activité pour l'impression des listes électorales. Trente-six nouveaux typographes ont été engagés aujourd'hui et le département du secrétaire d'Etat a envoyé à tous les officiers réviseurs une circulaire leur disant de se hâter pour terminer leurs listes pour le 28 février.

LES ECOLES

Lettre du R. P. Allard

Aux catholiques du Manitoba

Le T. R. P. Allard, O. M. I. administrateur de l'archidiocèse de St-Boniface, a écrit la circulaire suivante avant de quitter le Manitoba pour venir dans nos provinces traiter de la question des écoles.

Archevêché de St-Boniface }
31 Décembre 1894 }

Révérends et Chers Confrères,
Les journaux nous ont annoncé, en octobre dernier, la réponse déloyale et perfide que l'honorable M. Thomas Greenway, premier ministre de la province de Manitoba, a faite à la requête des catholiques de l'Archidiocèse de St-Boniface en revendication de nos droits et privilèges en matière d'éducation et pour obtenir justice. Cette réponse malheureuse constituée, comme l'a dit un prince illustre de l'Eglise, une infamie pour ceux qui l'ont rédigée; elle nous met dans la pénible nécessité d'entreprendre une nouvelle démarche auprès des autorités fédérales à Ottawa, qui prendra la forme d'une requête que vous serez appelés à faire signer par tous vos paroissiens autant que la chose vous sera possible.

Cette nouvelle requête vous sera expédiée dans quelques jours pour être signée et adressée à Son Excellence le gouverneur général en conseil au soin de sa Grandeur Mgr l'archevêque d'Ottawa dans la première moitié du mois de février prochain. Une entreprise aussi importante et aussi grave m'oblige à faire un voyage de quelques semaines dans la province de Québec, et le 3 janvier prochain a été fixé pour mon départ. Le Très-Révérend J. N. Rizehot prêtre curé de Saint-Norbert, est chargé durant mon absence d'administrer les affaires de l'archidiocèse, conjointement avec le Révérend père Poitras, O. M. I., de l'archevêché où toute correspondance et demande des dispenses etc. devront être adressées. Vos prières ferventes offertes chaque jour à Dieu pour le triomphe de la cause sacrée des écoles catholiques de Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest me seront continuées, j'en ai le doux espoir, pour le succès du voyage que je suis à la veille d'entreprendre uniquement dans ce but.

Avec mes souhaits de bonne heureuse et sainte année, veuillez agréer l'assurance de mon entier et respectueux dévouement en N. S. et Marie immaculée.

J. ALLARD, O. M. I.,
Administrateur

Chant populaire

On m'écrit souvent pour renseignements au sujet du chant populaire. Pour éviter toute correspondance inutile j'ai l'honneur de faire connaître à mes vénérables confrères que j'ai en mains: 1o Un opuscule spécial destiné à former l'opinion et à populariser l'idée: 10 ct l'exemplaire. On y trouve aussi exposé les moyens pratiques d'arriver au succès;

2o L'outil indispensable,—un carton couvert d'une cinquantaine de refrains des cantiques les plus chantants et de quelques pièces de latin, *Magnificat, Tantum ergo* & : 2 cts l'exemplaire acheté au demi-mille;

3o Un autre carton contenant a *Kyrie, Gloria Credo, Ite missa est* de la messe des Anges, b) les principes élémentaires du Plain-Chant et des exercices variés de solfège : 3 cts acheté au mille, 4 cts au demi mille, 5 cts à la douzaine.

L'abbé GINGRAS
Château-Richer
Cité de Montmorency, P. Q.

POURSUITE DE \$100,000

Contre le "Spectator" de Hamilton

Hamilton, 14.—Le "Spectator" de cette ville vient de recevoir une action en dommages au montant de \$100,000 pour avoir publié un article libelleux contre la compagnie du chemin de fer Toronto Hamilton et Buffalo. L'article incriminé paru jeudi dernier insinuant que ce chemin de fer est malpropre, mal entretenu, etc.

DISCOURS

DE

M. CARBRAY

Sur les finances et sur l'emprunt

Nous avons publié, hier, un discours de M. Carbray, député de Québec-Ouest sur la question des finances provinciales dans notre compte rendu des débats de la Chambre. C'est un travail très élaboré et très intéressant sur cet important sujet. Les chiffres qu'il a apportés à l'appui de son argumentation sont inattaquables et établissent clairement que la situation financière s'est considérablement améliorée sous le gouvernement Taillon. Cette étude approfondie a mérité les félicitations et les applaudissements de tous les membres de la droite.

Mais par suite d'une erreur inexplicable commise dans la mise en page, le nom de M. Carbray ne figure pas dans notre compte-rendu au commencement de son discours, qui se trouve à la suite de la motion de non-confiance proposée par M. Gladu. Nos lecteurs ont dû être surpris de voir que M. Gladu ait pris la défense du gouvernement d'une manière aussi vigoureuse et aussi éloquente, après avoir déclaré qu'il n'avait pas confiance dans l'administration actuelle. Nous nous exprimons donc de signaler cette erreur et de rendre à M. Carbray ce qui appartient à M. Carbray.

Nous publions ci-après un autre discours que M. Carbray a prononcé hier après-midi sur l'emprunt. C'est encore un travail qui mérite des félicitations : M. L'Orateur ;

Quand l'autre soir, j'ai terminé mes remarques sur la question financière, l'honorable député de Québec-Est, s'est levé pour critiquer mes données sur l'emprunt. Entre autre chose, il a dit que l'économie dans l'intérêt annuel n'était que \$4,256.48 et que l'augmentation dans le capital était de \$1,226,611.50.

Si l'on fait la comparaison entre la condition des choses avant l'échec de la dette cette année et le renouvellement, je suis d'accord avec l'hon. député ; mais Monsieur l'Orateur, la comparaison sur cette base là est injuste, ne peut pas se faire, ne doit pas se faire. Voyons un peu si j'ai raison. Quelle est la position ? Nous sommes appelés à faire face à une échéance de \$4,106,492, en débetures portant intérêt de 4 1/2 % \$164,259.68 par année.

Le devoir incombe au Gouvernement de faire un nouvel emprunt pour rembourser la dette devenant due. Cet emprunt doit-il être fait par une nouvelle émission, au même type c. a. d. 4 1/2 % ou par des débetures portant intérêt à 3 1/2 % ?

Le Gouvernement en vue de diminuer l'intérêt annuel à payer, a décidé de donner la préférence au type 3 1/2 %. Présomons maintenant que le gouvernement aurait préféré le type 4 1/2 %, quelle aurait été la position ?

Tenons toujours en considération M. l'Orateur, que de n'importe quelle manière, nous sommes en face d'une dette à rembourser de \$4,106,492. Ceci est péremptoire.

Combien aurions-nous pu vendre nos 4 1/2 % l'été dernier ? Au plus 96. L'Ex-Trésorier n'a obtenu que 94 à Londres le plus qu'on nous pouvait espérer obtenir était 96 ; mais j'irai plus loin, et je proposerai l'improbable, que nous aurions pu les placer à 98 3/8, et nous aurions eu droit d'être fier de ce résultat.

Pour rencontrer maintenant les \$4,106,492, avec des débetures 4 1/2 % à 98 3/8, il fallait une émission de \$4,174,688.35 soit une augmentation de \$68,176.35 qui est la véritable augmentation de la dette aujourd'hui, et augmentation que nous ne pouvions pas contrôler, mais qui nous a été imposée par les circonstances et l'état de notre crédit.

Maintenant, M. l'Orateur, c'est le temps de faire des comparaisons, et de se tenir sur un pied juste et équitable. Si

nous payons l'intérêt, sur \$4,174,688,35 à 4 1/2 % pendant 60 ans, il est vrai que nous n'aurons pas de nouvelle addition à faire au capital, mais nous aurons à payer \$6,993,53 de plus en intérêt par année, que ce que nous aurons à payer par l'emprunt nouveau type 3 1/2 %. Et si par ce dernier système il y aura augmentation du capital, au bout des 60 ans, de \$158,438.15 remarquez bien, monsieur l'Orateur au bout des 60 ans seulement — non pas à présent — c'est que nous aurons reçu l'équivalent de ce montant pendant la durée des 60 ans par la somme de \$6,993.53 que nous aurons payée en moins tous les ans pour intérêt contre ce que nous aurions payé par un renouvellement type 4 1/2 % à 98 3/8.

Voilà Monsieur l'Orateur, comment la question doit être traitée, au point de vue pratique, et je suis sûr que quand l'honorable député de Québec-Est, en qui je reconnais un homme d'affaires distingué, quand il aura envisagé la question de son vrai point de vue, il sera parfaitement d'accord avec moi. Il ne pourra pas faire autrement.

Les finances de la Cité

Voici un état démontrant en résumé le bilan de la cité pour 1893-94.

Etats des appropriations et des dépenses pour l'année 1893-94, échues le 30 août 1894.

Titres des dép.	Appropriations.	Montant dépensé
Intérêt.....	\$318,000.00	\$408,745.35
Rentes foncières.....	716.15	62,902
Salaires.....	31,700.00	31,400.00
Dép. de police.....	36,000.00	36,417.21
Transport des prisonniers.....	250.00	250.00
Garde de la prison.....	1,600.00	2,000.00
Commissaire des Incendies.....	969.28	466.66
Brigade de feu et tel. d'alarme.....	37,375.71	40,764.33
Poste de pompiers, quartier St. Pierre.....	3,000.00	2,047.80
Régularisation des bâtiments municipaux et assurances.....	3,024.01	3,676.84
Eclairage et chauffage.....	29,000.00	29,698.29
Départ. des chemins.....	56,309.66	56,410.45
Aqueduc.....	25,500.00	24,461.39
Départ. des marchés.....	9,472.73	11,475.19
Départ. de la Traverse.....	5,000.00	4,979.34
Départ. de l'Hygiène.....	3,000.00	2,543.54
Départ. du désinfecteur.....	4,562.00	3,953.60
Départ. de l'annexe.....	2,630.00	2,253.06
Annonces, impressions et papeterie.....	5,329.45	5,940.25
Dépenses légales.....	6,000.00	9,233.81
Dépenses contingente et imprévues.....	7,705.19	8,694.31
	\$587,193.18	\$686,955.46
	\$587,194.18	\$686,955.46
Montant des dépenses en sus des appropriations. A quoi l'on doit ajouter :	\$93,761.28	
Construction.....	17,407.16	
Département des chemins.....	37,837.95	
Élargissement des rues.....	21,923.56	
Aqueduc.....	2,337.13	
Aqueduc tuyau de 1883.....	17,211.71	
Bâtiment de la rue St-Jean.....	583.18	
St-Sauveur.....	12,668.77	
Hôtel du Palais.....	92.25	
Achat d'un immeuble.....	202.00	
Désastres de la rue Champlain.....	45.70	
Remboursements.....	5,596.22	
Compte en suspens.....	4,005.14	
Débetures échues rachetées.....	1,047,330.05	
Total.....	\$1,167,293.82	

L'hon. M. Flynn

L'hon. M. Flynn a prononcé hier sur la situation financière de la province un discours que la chambre a couvert d'applaudissements.

En quelques mots il a détruit tout l'échafaudage du chef de l'opposition.

Vous prétendez a-t-il dit, que nous n'avons pas tout réparé le désordre de votre régime. Rappelez-vous donc que nous ne sommes au pouvoir que depuis 3 ans et que vous avez gaspillé durant 5 ans.

Le mal étant plus facile à faire qu'à réparer, ne vous étonnez pas si nous prenons un peu de temps. Tous les jours nous trouvons encore des dégâts que vous avez cachés : engagements pris à la légère et dont aucune trace n'apparaissait au département, etc.

Nous félicitons le commissaire des Terres sur son succès.

Lussier et Gladu

Deux hommes en chambre peuvent se glorifier d'exercer la plus grande influence sur leur auditoire : Lussier et Gladu. Le premier est toujours sûr de provoquer l'ilarité générale, tandis que le second soulève invariablement la pitié. Quel dommage que la *Hansard* soit abolie ! Que d'ornements oratoires lui fourniraient ces deux tribuns. Lussier est l'homme des beaux jours et des gais propos. Quand la députation fatiguée veut se recréer, le député de Veitchères ne tire jamais de l'arrière. Gladu est l'homme des circonstances tristes. C'est le cobain de l'opposition. Lussier a le défaut de sa grande qualité : il se complait trop dans le ridicule. Ses meilleures expressions se perdent au milieu de la risée générale, ce qui lui enlève la chance de les voir passer à la postérité. Quelques-unes cependant resteront, comme celle-ci : "Voulez-vous faire du Canada des citoyens intelligents et prospères, rendez-les laborieux, et vous aurez cette chose qui fait la force des nations et en particulier la force des peuples."

Le notaire Gladu, est un homme qu'il faut voir et entendre. Physionomie attrayante, attitude inébranlable, voix de baryton, geste uniforme, il captive, surtout par sa monotonie. C'est le type de l'escanteur auquel manque encore la pratique. Jamais il ne dit une phrase tout d'une haleine. Écoutez : "Les nouvelles que... les nouvelles... les nouvelles que, sont que etc. Au peuple qui... au peuple que. Au prix de leurs, de leurs, de leurs... travaux." N'est-ce pas ainsi que procède l'escanteur obligé par métier : une fois, deux fois, deux fois... trois fois, adjudé à... et ça recommence. De même pour le notaire Gladu qui nous a parlé sur ce ton pendant une heure avant-hier après-midi.

De temps en temps une expression pittoresque vient émailler cette chasse aux mots qui "n'arrivent" pas "aisément" Celle-ci par exemple : le gouvernement n'a pas manqué cette exhibition de désirs... et beaucoup d'autres encore qui nous échappent en ce moment.

Et voilà l'un des grands maîtres de l'opposition !

Correspondants de la *Patrie*, enthousiastes de l'*Électeur*, admirez en silence et redites : Gloire, non pas au plus vaillant, mais au plus cannyeux.

Le Rév. Père Napoléon Amand Lacasse, de l'Ordre des Pères de la Miséricorde à Brooklyn, décédé le 6 du courant à New-York, était membre de la société d'une messe, section provinciale.

B.-PH. GARNEAU, ptre, Secrétaire. Arch. de Québec, 11 janvier 1895.

L'octroi à la culture de betterave

Nouveau mensonge de M. Tarte

M. Tarte ment avec un aplomb qui donne quelque fois à ses mensonges un semblant de vérité. Dans son dernier numéro, il raconte une histoire à propos de l'octroi pour la culture de la betterave à sucre. "Autr'fois, dit-il, on votait l'octroi aux cultivateurs, maintenant c'est aux MM. Lefebvre, les fabricants que l'on donne l'argent, parce que M. Allard, le père du député de Berthier, a des terrains à vendre aux MM. Lefebvre.

Le lecteur qui n'est pas parfaitement sûr des faits, peut s'y laisser prendre, tant le vertueux et désintéressé écrivain du *Cultivateur* a l'air certain de son affaire.

Or, toute cette tirade dont nous venons de donner un résumé est fautive.

L'octroi accordé comme encouragement à la culture de la betterave, est payé aux cultivateurs comme d'habitude. L'année dernière, on a voté \$12,000 et cette année le gouvernement demande \$5,000 additionnelles, parce que la culture ayant été plus grande \$12,000 n'ont pas suffi. Cette année encore il sera voté de l'argent, mais pour les cultivateurs et non pour les fabricants.

Maintenant, que M. Allard ait des propriétés à vendre, c'est signe qu'il a été assez intelligent et prévoyant pour les conserver. Et qu'il vende ces propriétés à M. Lefebvre, qu'est-ce que cela fait à la province. Ce sont les MM. Lefebvre qui paieront avec leur argent. Une chose certaine, c'est que si M. Lefebvre achète les propriétés de M. Allard il faudra qu'elles soient les plus avantageuses et les moins chères.

Donc, M. Tarte ment quand il dit que les octrois pour le sucre de betterave sont votés au fabricants et non aux cultivateurs.

Et M. Tarte ne parle pas plus honnêtement quand il part de là pour accuser M. Allard de faire voter des sommes d'argent à cette industrie dans le but de permettre à son père de vendre ses propriétés.

Et nous espérons que tous les cultivateurs qui bénéficient de cet octroi sauront protester contre ce mensonge inventé pour nuire à M. Allard qui a si glorieusement défendu leurs intérêts.

UNE CAISSIÈRE

Disparaît avec deux mille dollars

Boston, 11. — Mabel Dodge, caissière de la maison C. B. Butters, épicière de Somerville, est disparue. M. Butters a déclaré que les livres de sa caissière accusent un déficit de \$2,000.

Les parents de cette jeune fille, qui dit on, sont fort respectables, mais sans grands moyens, ignorent où Mabel est allée cacher sa honte, et ils sont dans un fâcheux désespoir. C'est le déshonneur pour eux.

La police recherche la fugitive.

ASSASSINE

Le roi de Corée

A-t-il été victime du crime ou de la maladie ?

Londres, 10. — Une dépêche reçue hier de Yokohama, dit que certains journaux japonais annoncent que le roi de la Corée a été assassiné. D'autres feuilles affirment qu'il est mort victime de l'épilepsie.

Double noyade

Dunville, Ont., 10. — James Gaulph, menuisier, et Mlle Jennie Noble, de cette localité, se sont noyés en partant sur la Grande Rivière, hier soir. La glace était très mince et les deux patineurs ont été engloutis et entraînés par le courant avant qu'on ait pu leur porter secours.

Les anarchistes

S'emparent d'un espion de la police secrète française

Et le maltraitent indignement

Londres, 11. — Les autorités sont occupées en ce moment à rechercher les auteurs d'un attentat anarchiste d'un nouveau genre. Un agent de la police secrète française, envoyé en mission spéciale à Londres, a été saisi par les anarchistes qui se sont emparés de sa personne et l'ont transporté dans un de leurs repaires où par des menaces, il l'ont forcé à révéler le but de son voyage à Londres.

Voici les informations recueillies au sujet des mésaventures de l'agent de la police secrète française. Un jeune homme nommé Eugène, venant de Paris, arrivait à Londres au mois d'août dernier et s'installait en plein quartier des anarchistes. Après l'avoir nourri et vêtu les anarchistes lui trouvaient du travail. Au bout de quelque temps, ils n'avaient plus de secrets pour leur protégé. Vers la fin de novembre, Eugène avait pris part à plusieurs réunions secrètes. C'est à ce moment que l'on s'aperçut que la police parisienne recevait une quantité d'informations sur les agissements des anarchistes réfugiés à Londres. Dans les commencements du mois de décembre, les soupçons se portèrent sur Eugène. Une lettre adressée à ce dernier par l'inspecteur de la sûreté André, et délivrée par erreur à un anarchiste anglais, confirma les craintes des compagnons.

Viingt-quatre heures plus tard, une réunion spéciale avait lieu et, comme d'ordinaire, Eugène fut invité à s'y rendre. Il était à peine entré qu'il était saisi, garrotté et roué de coups ; plusieurs des anarchistes lui crachèrent au visage. Approchant un revolver de sa tempe et appuyant sur sa poitrine la pointe de leurs poignards, les compagnons donnèrent à Eugène dix minutes pour tout avouer.

Le malheureux déclara qu'il était l'un des agents de la sûreté les plus estimés par ses chefs, et qu'il était connu sous les noms de Cotin, Cavilier et Cottance.

Sur sa personne on trouva dans une poche secrète, un paquet de papier provenant de la police. L'un de ces documents était une lettre de la préfecture de police donnant à l'agent l'ordre de surveiller les agissements d'une femme qui était sur le point de quitter Dieppe pour se rendre à Londres.

Quand l'agent eut répondu à toutes les questions des anarchistes, ceux-ci proposèrent d'abord de le tuer.

Finalement on le chassa dans la rue en le prévenant qu'il serait assassiné s'il ne quittait Londres sur le champ.

L'agent partit immédiatement pour Paris, et l'on croit qu'il s'engagera dans l'armée pour échapper à la vengeance des anarchistes. Les compagnons de Londres envoient le portrait d'Eugène à tous leurs amis dans les principales villes de France.

Enlevé

Par des bandits qui l'emprisonnent dans une caverne

Lebanon, Indiana, 11. — Un petit garçon âgé de six ans du nom de Ray Wicknam, a été enlevé par des bandits hier, à Thoratona, petite ville située à environ 10 milles d'ici. Il allait porter de la part de sa mère, une lettre à son père qui était caissier dans une banque lorsqu'un individu s'approcha de lui et sous le prétexte que son père l'attendait plus loin, l'amena dans une rue peu fréquentée.

Là un complice qui était à cheval le prit en croupe et partit à toute vitesse. L'enfant fut ensuite emprisonné dans une caverne au-dessous de la ville.

Aussitôt la disparition connue, la famille fit des recherches qui demeurèrent infructueuses deux jours durant. Le troisième jour la police arrêta un évêque, complice dans le rapt. Celui-ci avoua que l'enfant resterait caché tant qu'une rançon ne serait pas donnée. Des aveux plus complets ayant été faits, on courut à la caverne où était le pauvre petit. On l'y trouva dormant dans un coin. Quant aux bandits, ils étaient disparus sans laisser de trace.

UNE LETTRE

DE

MGR L'ARCHEVEQUE DE CYRENE

Arch. de Québec, 12 janvier 1895.
Monsieur le Curé,

J'ai reçu hier une lettre au sujet de la réorganisation projetée d'un théâtre à Québec, et j'ai été heureux d'apprendre :

1o Qu'à l'assemblée tenue à l'hôtel Frontenac, le 10 du courant, les catholiques présents ont parfaitement reconnu à l'autorité religieuse diocésaine le droit et le devoir de défendre aux fidèles d'assister au théâtre, quand elle le juge nécessaire ;

2o Que la nouvelle compagnie entretenait sur le théâtre "des idées tout-à-fait différentes de celle qui ont généralement cours parmi les acteurs français", et qu'elle veut s'appliquer à tout prix, à respecter les lois de la morale et les sentiments religieux de la population ;

3o Que le nouveau gérant s'engage formellement à se conformer aux vues de l'autorité religieuse et à ne donner que des pièces absolument morales ;

4o Que pour arriver à ce résultat, un comité spécial de citoyens sera chargé de veiller à la parfaite moralité des spectacles.

J'avais défendu sous peine de péché mortel d'assister au théâtre de la salle Jacques-Cartier pour les graves motifs que l'on sait. Maintenant que cette compagnie n'existe plus et qu'il s'agit d'une organisation toute différente, je ne puis maintenir contre cette dernière la condamnation que la précédente avait si justement méritée.

Mais je ne puis m'empêcher de vous dire avec quel profond élagrin je verrais se réaliser le projet d'établir un théâtre permanent à Québec. Je le regarderais comme un fléau au point de vue moral et matériel : on accoutumerait ainsi notre peuple à une jouissance dont il ne pourrait plus se passer ; on lui créerait un besoin nouveau de luxe, de vie factice, un surcroît de dépenses inutiles ; on lui ferait abandonner bien vite ces réunions intimes du foyer, où chacun se repose des fatigues du jour sans danger pour les mœurs, sans détrimment pour la bourse, et où les liens sacrés de la famille ne font que se resserrer pour le plus grand bonheur de tous.

L'Eglise catholique regarde avec grande raison le théâtre moderne en général comme plein de dangers, et elle met les fidèles en garde même contre les pièces considérées par un certain public comme inoffensives.

Juges alors de mes justes craintes, quand j'apprends que, pour reconstituer la nouvelle compagnie, on se propose d'employer certains acteurs et actrices qui ont peussé l'ignorance où le manque absolu de sens moral jusqu'à jouer et répéter dans notre ville de Québec des pièces absolument mauvaises. Vous comprenez que cette affaire entraîne avec elle une grave responsabilité que je ne veux assumer en aucune manière.

Veuillez agréer, M. le Curé, l'assurance de mon entier dévouement
L. N. ARCH. DE CYRENE,
Administrateur.

Les écoles du Manitoba

L'Empire a reçu jeudi le câblegramme spécial suivant :

Londres, 9 janv. On rapporte ici que la décision du comité judiciaire du Conseil Privé dans la cause des écoles du Manitoba sera rendu bientôt. Dans les cercles bien informés, on s'attend à ce que cette décision renversera le jugement de la Cour Suprême du Canada, donnant ainsi aux pétitionnaires catholiques du Manitoba, le droit de comparaître devant le gouvernement en Conseil de la Puisseance et de soumettre leurs réclamations.

Le jugement confirmera-t-il cette rumeur et les espérances qu'elle a fait naître ?

Il est encore impossible de l'affirmer, mais il est permis de le croire si l'unanimité avec laquelle la presse l'a accueillie cette opinion comme probable peut valoir quelque chose.

La question serait donc réouverte de nouveau pour nos compatriotes du Manitoba. Ils auraient le droit de venir devant le cabinet soumettre leurs griefs et plaider leur cause. Quelle serait la réponse du gouvernement ? S'il juge les griefs raisonnables il devra intervenir. Mais par quels moyens ? Là est la difficulté. L'intervention directe en enjoignant au pouvoir provincial de réparer l'injustice commise à l'inspiration du parti libéral de cette province ou bien l'octroi d'une somme prise sur le fond du revenu des terres fédérales pour permettre aux catholiques de soutenir leurs écoles sans être obligés d'en payer deux fois le coût.

L'intervention directe est bien le moyen le plus digne, le plus noble et le plus conforme à l'esprit de la constitution qui, quoiqu'on en dise et dira toujours, a été violée par le gouvernement du Manitoba.

Si le gouvernement prend cette décision d'intervenir directement, l'autorité appuyée sur la loi sera-t-elle respectée dans l'Ouest ? On devrait le croire puisque c'est de là que nous sont venus tous ces appels au respect de la chose jugée. Par malheur, les hommes publics de cette province ne semblent guère animés d'esprit de justice. Cette nouvelle était à peine annoncée que le procureur général du Manitoba se faisait interviewer par un rédacteur du *Manitoba Free Press* et répondait ainsi aux questions qui lui étaient posées :

"Si tel droit d'appel est accordé par la décision du Conseil Privé," a dit M. Sifton, "et d'après les remarques du juge. Je présume qu'il en sera ainsi, alors, pratiquement, le premier effet de cette décision sera de donner au gouvernement fédéral le pouvoir de rétablir les privilèges d'éducation dont jouissaient les catholiques du Manitoba sous l'ancienne loi des écoles.

—Et comment le gouvernement provincial prendra-t-il cela ?

—Le gouvernement provincial ne prendra pas cela du tout.

—Alois il y aura un imbroglio entre le gouvernement fédéral et provincial, si le premier décide d'intervenir au sujet de notre loi scolaire existante ?

—S'ils entreprennent d'intervenir d'une façon quelconque cette législation il y aura certainement imbroglio. La province ressentira toute intervention dans ses droits.

—Quelle forme prendra le ressentiment contre telle intervention ?

Que peut-on attendre de tels hommes ? Remarquons en même temps que pas une voix libérale ne s'est élevée ici ou dans Ontario pour engager les auteurs du mal à réparer le tort commis par la législation de 1890. C'est pourtant à la presse libérale que cette tâche incombe, car la persécution a été commencée et continuée par ses amis.

Nous attendrons avec anxiété la décision du Conseil Privé avant d'en dire davantage.

Qui est en faute ?

Nous lisons dans la correspondance de la *Patrie* :

Après plus de quatre semaines d'inaction, le gouvernement précipite maintenant la besogne et l'accumule à tel point que tous ceux qui veulent se renseigner sérieusement et prendre part aux débats sont obligés de travailler jour et nuit.

Nos ministres, qui se montraient si mécontents de ce que les députés tardaient trop à soumettre leurs projets de lois, introduisent leurs mesures à la dernière heure, en bloc, donnant à peine le temps à la députation de les étudier. Le gouvernement en a introduit jusqu'à trois dans une journée la semaine dernière.

Les séances sont maintenant très animées, et l'opposition, ayant enfin l'occasion de critiquer la politique des honnêtes gens, se multiplie avec une activité qui contraste d'une façon frappante avec la molle et insignifiante défense du gouvernement, qui n'a pas eu encore d'autres arguments sérieux que le vote de sa majorité numérique, laquelle, la plupart du temps, ne se montre qu'au moment psychologique et vote sans savoir, pour le parti.

Ces remarques sont le digne couronnement de toutes les faussetés que la *Patrie* a publiées durant la session.

Le gouvernement était prêt dès l'ouverture des chambres, et les débats comme celui sur l'emprunt ont été ajournés à la demande de l'opposition.

Qu'aurait-elle eu à redire cependant si le gouvernement l'avait pressée ? Voilà des mois qu'elle condamnait cette transaction, et elle n'était pas prête à discuter ! C'était admettre qu'elle avait agi, parlé et condamné en aveugle.

De même pour la politique générale. A mesure que cette politique se développe durant la vacance, elle la désapprouve. Comment se fait-il que, rendue en Chambre, elle a besoin de ceci et de cela pour la condamner de nouveau. C'est bien du temps perdu. Car tout le monde sait qu'elle est décidée à critiquer coûte que coûte.

Si l'opposition avait moins parlé pour ne rien dire, elle aurait eu amplement le temps d'étudier les projets dont parle le correspondant.

Quant à l'assiduité en chambre, que la *Patrie* ait la décence de se taire.

La moitié du temps, si nos amis n'étaient pas restés à leurs sièges, les orateurs libéraux n'auraient pas eu dix auditeurs. Il est vrai qu'un bon nombre d'entre eux ne parlent que pour la galerie. Combien y avait-il de libéraux lorsque M. Marchant a lu son grand amendement ? Dix sur vingt-quatre. Mais lorsqu'il s'est agi de voter, le nombre avait doublé.

Où-ils bien compris ce qu'ils votaient ceux-là ?

LES FINANCES FEDERALES

Un surplus de \$2,270,068

Pour les premiers six mois de 1894-95

Ottawa, 12 — Le rapport financier du gouvernement pour le mois de décembre est plus favorable que celui du mois correspondant de 1893.

Le revenu pendant décembre 1894 a été de \$2,794,431, et en 1893, \$2,715,185.

Les dépenses se sont élevées à \$2,079,379, contre \$2,201,329 en décembre 1893.

Pendant les six mois finissant le 31 décembre dernier, le revenu total s'est élevé à \$16,399,486, soit \$1,916,223 de moins que la somme perçue pendant les six premiers mois de l'année fiscale précédente, tandis que les dépenses totales ont été de \$14,129,318, laissant un surplus de \$2,270,068.

Pendant l'année précédente les dépenses à compte de capital s'élevaient à \$2,782,061.

LA SESSION

Les chambres seront prorogées ce soir à huit heures, après deux mois environ de travail.

Peu bruyante, cette session n'en sera pas moins fructueuse si nous en jugeons par les mesures adoptées.

Le gouvernement a continué son programme d'économie et nous avons enfin l'espoir de saluer un surplus dans le prochain exercice, tout en payant les dépenses extraordinaires à même le revenu ordinaire de la province.

Nous avons eu quelques discussions brillantes, sur l'adresse, l'emprunt, le budget et la législation. Nous ne parlerons pas du premier ministre dont chaque discours, pétillant d'esprit, saisissant de logique, éloquent de forme, est un régal pour ses auditeurs.

L'hon. M. Flynn, l'hon. M. Cairn, l'hon. Pelletier, l'hon. M. Beaubien et l'hon. M. Nantel ont chacun suivant la circonstance puissamment secondé leur chef. Le commissaire des Terres a maintenu sa réputation d'habile et puissant débater, le procureur général a fait l'une de ses meilleures sessions, — son discours sur l'emprunt, est une pièce remarquable d'argumentation, — le secrétaire provincial a prouvé de nouveau sa parfaite connaissance de tous les secrets de son département, l'hon. M. Beaubien a redoublé d'ardeur pour l'agriculture, et l'hon. M. Nantel a réduit à néant ses critiques et ses adversaires.

A côté de ces brillants capitaines ont combattu d'habiles lieutenants comme MM. Daplessis, Chicoye, Panneton, Augé, Tellier, Hackett, Savaria, Allard, etc.

En face de cette énergique phalange, l'opposition s'est démenée autant qu'elle a pu mais elle n'a réussi qu'à faire éclater d'avantage sa faiblesse et son impuissance.

Le gouvernement a fait ratifier plusieurs projets d'économie comme la loi du coroner de Montréal, le contrat refait de l'ameublement des palais de justice, les changements à la loi sur les écoles de réforme et d'industrie et beaucoup d'autres encore. Par contre il a augmenté l'encouragement à l'agriculture sous toutes les formes imaginables. C'est son plus beau titre de gloire et le peuple saura lui en témoigner sa reconnaissance.

L'opposition a terminé ses travaux par une bordée d'amendements qui se tiennent à peine debout. Et elle quitte la chambre sans avoir eu le courage d'y répéter ses accusations de scandales.

Nous prions les électeurs de prendre note de cette nouvelle reculade.

BRIGANTS AU MEXIQUE

Ils assassinent et pillent deux représentants américains

Durango, Mex., 11. — Deux représentants de grandes manufactures de meubles américaines ont été assassinés et dévalisés par les brigands qui infestent ces environs, MM. Ward et Orth étaient arrivés ici afin de visiter et d'acheter des forêts pour le compte de maisons qu'ils représentaient.

Pendant qu'ils visitaient ces forêts, ils ont été attaqués à coups de carabine par une bande de brigands. M. Ward a été tué et M. Orth très grièvement blessé. Les brigands leur ont ensuite enlevé tout l'argent qu'ils avaient sur eux. M. Orth a été ramené plus tard par un passant qui l'a porté à la maison la plus proche, où on lui a donné les premiers soins. Toutefois on considère son état comme désespéré. On dit que des troupes seront envoyées à la poursuite des brigands.

La Vigueur des Cheveux d'Ayer est un article indispensable de toilette, pour la chevelure, elle en active la croissance.

LE SUICIDE D'OTTAWA

On ignore les causes qui ont poussé Mlle Shea à s'ôter la vie

Ottawa, 14 — Le Père de Mlle Mary Shea qui s'est suicidée hier soir en cette ville dit que sa fille s'est tuée accidentellement ou dans un accès de mauvaise humeur dont elle était coutumière.

M. Shea dit que sa fille a toujours eu un caractère étrange et très excentrique. Elle était morose et n'avait pas d'amies, et r faisait toujours de prendre part aux amusements avec ses sœurs. Pendant ses accès de fureur, elle n'avait aucun contrôle sur elle-même, et lançait tout ce qui lui tombait sous la main. M. Shea ajoute qu'elle s'absentait souvent chez lui, et était quelquefois deux ou trois semaines absente chez des parents. Le revolver avec lequel Mary s'est suicidée appartenait à son fils et Mary l'avait en sa possession depuis quelque temps.

Madame Edward Shea, chez qui le drame s'était passé, racon e qu'elle était à l'étage supérieur occupée à endormir son bébé lorsqu'elle a entendu la détonation d'un pistolet. Il n'y avait pas 5 minutes qu'elle avait quitté sa belle-mère Mary à l'étage inférieur, et rien dans sa conduite ne pouvait faire supposer qu'elle avait l'intention de s'ôter la vie.

Il est difficile d'arriver à trouver les causes du suicide. Le père de Mary Shea était marié en secondes noces et il paraît que Mary ne s'accordait pas avec sa belle mère.

Mary s'est tiré le coup de revolver dans la région du cœur et non dans la tête.

OBSEQUES

Des RR. PP. Lacasse et Galland

New-York, 11 — Après les obsèques à l'église St-Vincent de Paul, 23ème rue Ouest on a transporté les restes des RR. PP. Galland et Lacasse de la congrégation des prêtres de la Miséricorde au cimetière du Calvaire.

Ces deux religieux sont morts à quelques heures d'intervalle.

Le révérend père Galland a été emporté en quelques jours par la pneumonie.

Le révérend père Lacasse a été pendant sept ou huit ans au monastère de Noviciat des frères des écoles chrétiennes, près de Baltimore.

Il est entré dans l'ordre des prêtres de la Miséricorde, il y a quatre ans environ, et il était attaché depuis à la paroisse de St-François de Sales à Blythe bourne (Long Island).

Il tomba malade, il y a environ six mois, et c'est alors qu'il fut transporté à l'hôpital français de New-York, où il vint de mourir.

C'est le R. P. Sailliat qui a officié à la messe de requiem. Mgr Corrigan était au trône.

LA CIGARETTE

Cause la mort d'un jeune homme

Philadelphie, Penn., 11 — Un nommé Ralph Bond, âgé de vingt-sept ans, et demeurant à Philadelphie est devenu irrémédiablement fou par suite de l'abus qu'il faisait des cigarettes. Cet infortuné a du être interné dans un asil d'aliénés.

EN ANGLETERRE

Le froid et les tempêtes de neige font des victimes

Londres, 11 — Le froid est tel en Angleterre et sur tout le continent que les rivières et les lacs sont couverts d'une épaisse couche de glace. On rapporte que de violentes tempêtes de neige ont causé la mort de plusieurs personnes. Le révérend Thomas Padmore vicaire à Aston-le-Willows a été trouvé complètement gelé dans un banc de neige.

M. LAURIER

Le chef du parti libéral doit prononcer un grand discours à Montréal, le 22 du courant. A cette occasion, le Star qui se trouve à l'époque du renouvellement de ses éloges libéraux pour plaire à ses abonnés de cette nuance, implore M. Laurier de faire de grandes et puissantes déclarations.

Tout le monde, en effet, attend avec anxiété les paroles du chef de l'opposition. Il est grand temps pour lui de prendre une position tranchée sur les grandes questions qui agitent le pays.

Prise d'habit

Une belle et touchante cérémonie avait lieu hier matin (le 14), chez les Rydes Soeurs Franciscaines, Missionnaires de Marie, (Grande-Allée.)

Cinq jeunes filles disaient adieu au monde pour se consacrer à Jésus.

Le Rvd M. Demers, curé de St-Jean-Baptiste, officiait, assisté de M. l'abbé J. Pelletier, chapelain de la maison de Québec.

M. le curé fit aussi le sermon. Il développa ces paroles de Dieu à Abraham: "Sortez de votre maison. Abandonnez votre père, votre mère, vos biens et votre patrie."

Voici les noms des heureuses novices:

- Mlle Cordelia Cardinal, de Montréal, en religion Mère Marie St-Laurent de Brindé;
Marie-Louise Blouin, en religion Mère Rest-Anna de l'Enfant-Jésus;
Rose-Anna Gauthier, en religion Mère Marie Bertilde l'Eucharistie;
Delta Angers, en religion Mère Marie Kadhine de Sancto-Bambino. Toutes de St-Roch de Québec.
Et Alyssia Renaud, en religion Mère Marie Eusébie du Sacré-Cœur. Cette dernière est la fille de M. Eusébe Renaud, de St-Roch de Québec.

APRES LE FEU

Les compagnies d'assurance alarmées

On propose d'augmenter les primes

Toronto, 14 — Les quarante compagnies d'assurance représentées à Toronto ont tenu une réunion samedi. Une proposition à l'effet d'élever le taux des assurances de 50 pour cent sur tous les autres édifices ayant plus de quatre étages de hauteur et de 25 p.c. sur les autres édifices a été soumise à l'association qui s'est déclarée favorable au principe exposé.

On a résolu d'attendre le résultat des promesses faites par le conseil d'augmenter le nombre des pompes à vapeur, etc. avant de prendre une décision finale.

Depuis les deux derniers grands incendies on constate une augmentation dans le chiffre des affaires de compagnies d'assurance. MM. Samuel Benjamin et Cie., quincailliers en gros, ont augmenté l'assurance de leur propriété de \$15,000 et John Macdonald et Cie., marchands en gros, de \$60,000.

HORRIBLE ACCIDENT

Un charpentier tombe du haut d'un clocher

Halifax, 14 — On rapporte qu'un nommé Bellefontaine est tombé du clocher d'une église à Chezzetook est, comté d'Halifax: la mort a été instantanée. Le malheureux était tombé d'une hauteur de 50 à 60 pieds.

STEAMER COULÉ A FOND

Une partie de l'équipage péri dans les flots

Londres, 14. — Le vapeur anglais Rowan a coulé à fond dans la baie de Bisay. Une de ses embarcations, contenant six hommes vivants et deux morts a été ramassée. L'autre chaloupe contenant sept officiers, comprenant le premier officier est perdue. La barque italienne "Thérésina" de Liverpool pour Trieste a sombré près de Strangford. Le capitaine et sept marins ont été sauvés; trois autres ont péri.

L'hotel Victoria

Incendie à trois heures h matin \$30,000 de dommages

Vers trois heures, hier matin, le gardien de nuit de l'hôtel Victoria a découvert le feu dans l'aile contenant les fournaises et la grande cuisine de l'hôtel. Au même instant M. Thos. Hamel, un des pensionnaires de l'hôtel, s'apercevait aussi de l'incendie par une forte odeur de fumée.

L'alarme fut donnée aussitôt et tous les pensionnaires de l'hôtel au nombre de 60 environ ont pu s'échapper sans la moindre blessure. Les pompiers furent prompts à l'appel, et ils ont combattu les flammes avec vigueur, mais les lumières laissées par les pensionnaires en quittant leur chambre faisaient croire que le feu était là tandis qu'il consumait le centre de la bâtisse. Puis les flammes étaient déjà avancées lorsqu'on les a découvertes et l'air produit par le va et vient et l'ouverture des portes leur donna rapidement de l'intensité. Il était plus de 5 heures lorsqu'on réussit à s'en rendre maître. Les dommages par le feu sont moindres que par l'eau. Dans l'aile qui fait face à la rue Charlevoix l'eau a endommagé l'étage supérieur à celui où se trouve la salle de billard. Le salon des dames, et la salle à dîner sont presque complètement détruits. La façade de la rue du Palais est aussi gachée. En tout les dommages peuvent être évalués à \$30,000.

Les pensionnaires du Victoria ont en partie été transportés au Florence; quelques-uns sont allés au Frontenac.

Les assurances s'élèvent à un total de \$63,000 réparties comme suit: dans la Western, \$15,000 sur les bâtisses et \$6,250 sur le contenu; dans la Manchester, \$12,000 sur la bâtisse et \$6,250 sur le contenu; dans la Hartford, \$2,000 sur la bâtisse et \$4,500 sur le contenu; dans la British North America, 5,000 sur les bâtisses et \$1,500 sur le contenu; dans la Scottish Union, \$5,000 sur le contenu, et dans la United Fire \$3,000 sur la bâtisse et \$2,500 sur le mobilier.

Une foule de visiteurs sont allés voir les ruines, hier.

Marché de Québec

Table with 2 columns: Item and Price. Includes FARINES ET GRAINS, FABRIQUES, and PROVISIONS ETC., ETC.

Table with 2 columns: Item and Price. Includes BEUFS, MOUTONS, ETC., and POISSONS.

Table with 2 columns: Item and Price. Includes VOLAILLES and POULTES.

DRAME EPOUVANTABLE

Massacre d'une famille à Roubaix L'assassin se fait justice

Paris, 14 — Les journaux de la région du nord donnent de longs détails sur un quadruple assassinat commis à Roubaix et qui a jeté la consternation dans cette ville.

Il y a quelques semaines Louis Dereucq, sujet belge, acrobate et ivrogne invétéré bien connu, était l'objet d'un arrêt d'expulsion à la suite d'une condamnation.

A l'expiration de sa peine Dereucq, qui est marié et père de deux enfants dont l'aîné a dix-sept ans et le plus jeune quinze, était allé avec sa famille habiter à Mont-à-Leux.

Là il continua la conduite déordonnée qui devait le conduire au plus monstrueux des crimes. La désunion se fit dans le ménage et les scènes devinrent peu à peu si fréquentes et si violentes que Mme Dereucq n'en pouvant supporter davantage prit la résolution de quitter son mari pour retourner à Roubaix.

Le lendemain ses enfants vinrent le rejoindre chez les époux Vampattelsbergh, rue de la Chaussée où elle s'était installée.

Mme Dereucq se croyait désormais à l'abri des révoltantes brutalités de son mari, qui avait formé le plan de se venger.

Le misérable, malgré la défense des autorités, revint à Roubaix et vers onze heures, un soir, se présenta chez M. Cyrille Godéfroy, cabaretier à l'enseigne du "Marchand de pipes", rue de l'Alma, qui le connaissait. Il se fit servir deux chopes de bière et, n'ayant pas d'argent, il retira son paletot qu'il remit en gage au cabaretier, puis il sortit en titubant.

Au numéro 86 de la rue Archimède, dans le populeux quartier du Fontenoy, habitaient Edouard Georges, chaisier, âgé de soixante-dix-sept ans, son fils Jules, âgé de vingt-trois ans, et Jean Geschières et sa femme, Marie-Louise Portemans, tous deux âgés d'une cinquantaine d'années.

Le lendemain matin, à dix heures, une voisine, Mme Vivra, remarqua que les volets, chez Georges, n'étaient pas encore ouverts, contrairement à l'habitude. Elle passa son chemin, mais à son retour elle vit que la porte était entr'ouverte et que l'on avait déposé un journal sur une chaise, dans le couloir. Mme Vivra parla aussitôt de cette circonstance à Mme veuve Vanackère, qui se trouvait en face et qui se décida à pénétrer dans la maison.

Le spectacle qui s'offrit alors à ses regards, dès qu'elle eut franchi le seuil de la porte, était vraiment terrifiant: dans le milieu de la chambre du rez-de-chaussée étaient étendus, affreusement mutilés, les cadavres de Georges et de son fils. Les crânes étaient ouverts et les corps baignaient dans une mare de sang.

Mme Vanackère recula épouvantée, en poussant des cris de terreur, et elle alla au plus vite raconter aux voisins ce qu'elle avait vu. Bientôt après, le commissaire de police, arrivait sur les lieux, accompagné de plusieurs agents.

Le magistrat, après avoir constaté la mort de MM. Georges père et fils, parcourut la maison en tous sens.

En montant l'escalier pour se rendre au premier étage, il se heurta au cadavre d'un pendu en chemise: c'était Louis Dereucq.

Le commissaire, continuant ses investigations et voyant encore du sang répandu sur le plancher, pénétra dans la chambre des époux Geschières qu'il trouva assassinés dans leur lit. Eux aussi avaient le crâne ouvert.

Il devenait alors évident que l'assassin n'était autre que Louis Dereucq qui, en se pendant dans l'escalier, s'était fait justice. L'assassin avait, d'ailleurs, les mains rouges de sang; près de lui, sur une marche de l'escalier se trouvait une hachette ensanglantée, instrument du crime.

On ne sait au juste le mobile de ce quadruple assassinat. Cependant, il y a trois mois, Dereucq avait habité chez Georges, avec qui il avait eu une vive discussion au sujet du paiement de son loyer.

A ce sujet, Dereucq avait dit un jour qu'il enduirait cette maison de pétrole et qu'il y mettrait le feu.

Il est possible que le misérable, pensant trouver sa femme et ses enfants chez Georges, aura voulu lui aussi lui demander l'hospitalité. Cette hospitalité lui a été accordée, car, les victimes étant en chemise, de même que l'assassin trouvé pendu, le terrible drame n'a pu avoir lieu qu'après que chacun était couché.

Vers minuit, Mme Nutten, une voisine, a entendu des plaintes, mais elle n'y a pas attaché d'importance. De son côté un autre voisin, M. Vivra, a entendu, vers cinq heures et demie, à son réveil, des gémissements. Lui non plus ne s'en est pas préoccupé.

Tout porte à croire que, dans la nuit, Dereucq, dont l'ivresse n'était pas dissipée, a eu l'idée de se venger de son loyer, mais nul ne saura exactement ce qui s'est passé, puisque tous les acteurs de ce drame affreux n'existent plus.

LA CHUTE DU CABINET FRANÇAIS

M. Bourgeois ou M. Cavaignac sera appelé

Paris, 14. — A la Chambre des Députés, aujourd'hui, M. Porquery de Boisserin a présenté une résolution invitant le gouvernement à défendre vigoureusement les droits de l'Etat relativement à la convention des voies ferrées.

La chambre a, par un vote de 283 contre 231, donné priorité à la proposition de M. Porquery de Boisserin sur tous les articles de l'ordre du jour.

Le premier ministre Dupuy a déclaré que le ministère démissionnerait si l'on insistait sur ce vote. Sur cela la chambre a révisé sa décision par un vote de 264 contre 246. M. Dupuy prétendait que la Chambre en donnant la priorité à une telle résolution, témoignait un manque de confiance dans le ministre écrivain, voilà pourquoi la chambre renversa son premier vote.

A sept heures la chambre rejeta par un vote de 263 contre 241, une résolution de M. Trélat approuvant la conduite du gouvernement au sujet des conventions de voies ferrées.

Le premier ministre Dupuy monta alors à la tribune et dit: "Après ce vote la chambre doit comprendre que le cabinet ne peut pas continuer à prendre part à ses délibérations."

Les ministres quittèrent ensuite la chambre se rendant au Palais de l'Élysée et offrirent leurs démissions au Président Casimir-Perier.

Après le départ des ministres, la chambre s'est ajournée à samedi.

Le Président Casimir-Perier a essayé en vain d'induire le premier ministre à reconsidérer sa démission. Le premier ministre n'a pas voulu revenir sur ses pas, et après une conférence de quarante minutes, sa démission a été acceptée.

Demain M. Henri Brisson, président de la Chambre, et M. Chamel-Lacour, président du Sénat, seront appelés à l'Élysée pour se consulter avec M. Casimir-Perier.

MORT DU CHIEF INDIEN

James Paul de la tribu des Micmacs

Halifax, N. E. 12 — James Paul, chef de la tribu des Micmacs de cette province, vient de mourir à la réserve indienne Shubenacadie, à l'âge avancé de 95 ans.

L'installation de Paul en qualité de sa tribu eut lieu il y a 36 ans; la cérémonie était présidée par feu l'archevêque; il succédait à François Paul.

Pius de 2,500 Micmacs reconnaissent l'autorité du chef qui vient de mourir. Les funérailles auront lieu lundi prochain.

Une assemblée de la tribu aura lieu bientôt pour l'élection d'un nouveau chef.

La Salsepareille d'Ayer employée régulièrement, purifie le sang la rendant inappréciable pour toutes les maladies de la peau.

Un grand incendie

Sherbrooke, 14. — Une grange, et une remise, appartenant à M. A. Thérault, ont été réduites en cendres samedi. La grange contenait une grande quantité de foin et de paille. Les pertes sont évaluées entre six et sept cents dollars.

EN GREVE

x mille employés de la compagnie des tramways

Quittent le travail ce matin

Intervention des autorités fédérales probable

Brooklyn, 14 — La grève des conducteurs de tramways et autres employés des compagnies de chars urbains de Brooklyn a été inaugurée ce matin.

Seul le train élevé "Coney Island et Brooklyn" a fait le service sans interruption ce matin.

Cela va sans dire, les trains ont été, tout le temps, littéralement bondés de voyageurs et les abords des gares presque une vraie fourmilière humaine.

On s'attendait à cette grave, car lorsque les employés aux usines électriques se sont présentés pour prendre leur travail à six heures hier soir, le chef d'équipe leur a demandé s'ils voulaient remplacer les conducteurs sur les tramways le lendemain matin.

Tous sans hésiter répondirent que non.

Le chef leur signifia alors que la compagnie se dispenserait dorénavant de leurs services et les pria de s'en aller.

La nouvelle de ce renvoi ne tarda pas à se répandre et peu après 900 employés se mettaient en grève de sympathie avec les électriciens renvoyés.

Ce matin le maître ouvrier Connolly donna le mot d'ordre aux autres employés et presque aussitôt 6,000 ouvriers quittaient le travail.

Cette grève sera une des plus grandes qui se soit jamais vue à Brooklyn.

Les compagnies de tramways prétendent que plus de 2000 nouveaux ouvriers se sont présentés, ce matin, pour remplacer les grévistes, et qu'avec ample protection de la police, elles pourront faire circuler les trains comme d'habitude.

Comme les compagnies de tramways ont des contrats avec le département des postes pour le transport des malles, et dans le cas où les autorités municipales seraient impuissantes à prévenir les désordres, appel sera fait au gouvernement fédéral.

Le trafic est interrompu, par suite de la grève, sur un parcours de six cent milles des lignes sur lesquelles les compagnies font circuler leurs tramways.

UN AVOCAT PINCÉ

Au moment où il pénétrait dans une voute la nuit

Brantford, Ont. 14 — Charles Elliott, avocat, a comparu en cour de police samedi sous l'accusation de vol dans une voute où se trouvait des valeurs considérables.

Cette voute était la propriété de Hardy Wilker et Hardy. On s'était aperçu dernièrement que la voute avait été ouverte et qu'une boîte contenant des valeurs était disparue. La police fut informée et commença les recherches nécessaires. Un constable fut envoyé en faction au bureau des avocats Hardy et Wilkes pour la nuit. Après une semaine d'attente, le constable, qui avait placé un balai contre la porte d'entrée enfin d'être informé de la venue de l'étranger, entendit tout à coup dans la nuit de vendredi un bruit insolite.

Le balai tomba par terre et il vit entrer un individu. S'élançant sur lui, lui mit les menottes aux poignets fut l'affaire d'un instant. Quelle ne fut pas sa surprise en reconnaissant dans son prisonnier Elliott. Celui-ci était tout simplement en possession d'une clef. Elliott est de plus accusé d'avoir volé, en différentes occasions \$10 \$25 et \$2 dans des résidences où il s'introduisait.

Tuë par la chute d'un morceau de glace

Ottawa, 14. — Un Italien nommé Gioia, passait samedi sur la rue Sparks, quand un morceau de glace se détacha du toit de l'hôtel Dominion et lui tomba sur la tête. Le blessé est dans un état critique et on a peu d'espoir de le sauver.

NOMINATION A ANTIGONISH

La lutte sera très chaude

Halifax, 14. — On attache le plus grand intérêt aux prochaines élections qui doivent avoir lieu à Antigonish pour le siège laissé vacant par la mort de sir John Thompson, le premier ministre canadien.

Antigonish est une place libérale, mais elle a toujours élu sir John Thompson.

La lutte sera chaude des deux côtés. Les libéraux ont choisi pour leur candidat l'hon. Colin McIsaac, maintenant député à la législature de la Nouvelle-Écosse et qui a remporté la victoire par 500 voix de majorité.

Le parti du gouvernement a mis en nomination samedi, M. Joseph A. Chisholm un jeune avocat de Halifax, né dans le comté et beau-frère de feu sir John Thompson.

POURSUITE GRIMINELLE

On saisit les livres de la compagnie de lumière électrique

Toronto 14.—Samedi dans l'après-midi, le détective Black muni d'un ordre officiel, s'est rendu au bureau de la compagnie de lumière électrique et a saisi tous les livres et papiers qu'il a pu trouver et les a portés au bureau de M. Curry, procureur de la Couronne. Ces documents, dit-on, serviront dans la poursuite criminelle contre quelques-uns de ceux incriminés dans le rapport de l'enquête du juge McDougall.

LA CRISE A TERRENEUVE

On parle d'élections générales

St-Jean, Terre-Neuve, 14.—Les partisans du gouvernement sont en général opposés à la nomination d'une commission royale.

On croit qu'un appel sans conditions sera fait au Canada ou à l'Angleterre sous peu.

Le gouvernement a voulu intenter des poursuites aux correspondants des journaux étrangers, mais sans succès.

Ceux-ci, disent presque tous les citoyens de Saint-Jean, ne pourront jamais décrire sous un jour assez sombre l'étendue de la calamité et de la crise que subit en ce moment la colonie.

C'est demain que le gouvernement commencera l'enregistrement des billets de banque à raison de 80 o/o pour la banque Union et 25 o/o pour la banque Commerciale.

En général, à Terre-Neuve l'on blâme le gouvernement de la triste situation financière de l'île et l'on parle de renversement et d'élections générales.

NOYEZ

Les deux frères périssent en semble

Webster Mass, 10—Edmond et Achille, les deux fils de M. Plante, âgés respectivement de 17 et 14 ans, se sont noyés dans la rivière à North Webster, samedi après-midi.

On les croyait partis en promenade chez des parents à Putnam, où ils demeureraient autrefois. De bonne heure, dimanche matin, on aperçut leurs chapeaux flottants sur l'eau et les cadavres ont été pêchés peu après.

Tarif de poste

Le département des postes a décidé de mettre le bureau de poste de Bergeronville sur le pied des bureaux de poste de ville. Par conséquent le tarif de lettres se trouve réduit à 1 et l'once de Québec à Bergeville et 2 cts de Bergeville à Québec.

USEZ-DE

PAIN-KILLER

Le meilleur remède pour CONTUSIONS, BRULURES, COUPURES, FOULURES ET ENTORSES.

NOUVELLES LOCALES

TOUTE ANNONCE DE NAISSANCE, MARIAGE ET DÉCÈS, SERA REFUSÉE SI ELLE N'EST ACCOMPAGNÉE D'UNE PENNIE DE 25 CENTS.

Vente de propriété

Le Dr. Belleau a acheté de l'hon. F. Langelier au prix de \$14,000 sa résidence sur la Grand-Allée. M. Langelier a aussitôt donné ordre à M. Berliquet, son architecte, de lui préparer les plans d'une autre résidence.

Difficultés financières

M. Alfred Lemioux a été nommé curateur et MM. E. Samson et J. L. Cassidy, inspecteurs à la faillite de M. A. Guérette, marchand de thé de Lévis.

Déserteur

Un déserteur de l'Artillerie Royale a été repris à Lorette mercredi dernier et ramené à Québec.

L'affaire des peaux

Jugement a été rendu hier matin en cour de police au sujet de l'affaire des peaux de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Celle-ci a été condamnée à \$20 d'amende.

Les pilotes

Les pilotes entre Québec et Montréal ont gagné dans leur été \$62,854.88. Le plus chanceux a gagné \$1,852, et aucun n'a reçu moins de \$600.

Coleraine

Le petit village de Coleraine a été témoin lundi dernier, d'une cérémonie bien touchante. Cette population journalière, aidée de quelques colons de la paroisse de D'Israël, ont su trouver dans leur foi vive des moyens d'ériger au centre de leur village un joli temple au Seigneur. La bénédiction de l'humble chapelle a eu lieu au milieu d'un grand concours de personnes venues des paroisses environnantes. Le clergé était représenté par Messire P. Côté, curé de St-Julien, qui a fait la bénédiction du nouveau temple, par Messire J. A. Hamel, curé de D'Israël et Mess. D. Ouellet, curé de St-Désiré du Lac Noir, qui a chanté la messe et fait le sermon de circonstance. Parmi les laïcs nous avons remarqué M. J. E. Rhault, maire, Dr Pichette, Alex. Champoux, tous de D'Israël.

L'orgue était tenu par Mlle Alma Ouellet, organiste distinguée. Ont prêté leur concours aux chants religieux, MM. Blondeau, Lemelin, Madame Hudon et Delle Eugénie Ouellet.

Les paroissiens de Coleraine, privés depuis longtemps de communication pour se rendre aux services religieux de leur église respective, seront amplement récompensés à l'avenir. Une mission régalatoire sera donnée alternativement par M. le curé de D'Israël et le curé du Lac Noir. Honneur à ces braves colons.

Vol

Un jeune employé de MM. E. Laforce & Cie, de St-Hyacinthe, parti depuis quelques semaines pour vendre une douzaine de harnais, dans les campagnes environnantes, avec cheval et voiture de son patron, n'a pas donné signe de vie depuis lors. M. E. Laforce ayant appris que son apprenti avait vendu harnais, cheval et voiture et pris la route de l'étranger, s'est mis aussitôt à sa recherche, nous ne savons pas encore avec quel résultat. Cet employé était un jeune *Dude* un peu extravagant dans ses dépenses.

Pénible accident

Un douloureux accident s'est produit à Mégantic, il y a quelques jours. Mme Auguste Duquette avait rempli une cuve d'eau bouillante; un de ses jeunes enfants profita du moment où elle s'était éloignée pour aller chercher de l'eau froide pour s'approcher de la cuvette et tomba dedans. Sa mère le retira immédiatement, mais il était tellement ébouillanté qu'il est mort peu de temps après.

La surdité

Une cécité enseignant comment guérir la surdité et les bourdonnements d'oreilles etc, quelles que soient leur gravité et leur durée, sera envoyée gratis de port: Tambours d'oreilles et autres appareils complètement supprimés. S'adresser à Thomas Kempe-Victoria Chambers, 19 Southampton, buildings, Holborn, Londres, Angleterre.

20 septembre 1894—1 an

Plus de mors aux dents

Le gérant d'annonce de la *Tribune*, a reçu avec les compliments de l'inventeur, un mors automatique du Dr L. P. Britt. Exprimer privément au docteur notre appréciation reconnaissante de sa généreuse bonté, ne suffit pas.

Après en avoir fait l'essai sur un cheval jusque-là incontrôlable et qui avait défilé même le magnétisme des dompteurs de chevaux, l'auteur est si enchanté des résultats obtenus qu'il désire que chaque lecteur de ce journal appelé à tenir les guides d'un cheval, profite des avantages si précieux de l'invention du Dr Britt. Avec l'aide de ce mors si puissant et si humain, le mostagne le plus sauvage et le cheval le plus difficile, sont contrôlés par le conducteur. Dompter le poulain le plus rude, devient avec l'usage de ce mors le plus agréable passe-temps, et c'est une affaire de quelques exercices; et ce qu'il y a de plus recommandable, c'est que le cheval n'en souffre aucunement, bien qu'il soit subjugué, et complètement conquis.

Quelle remarquable intervention! Un animal vicieux est rendu aussi doux qu'un agneau sans aucune sévérité et sans effort.

Comment cela se fait-il si aisément qu'un enfant peut l'accomplir. Vous tirez simplement sur les guides et les anneaux attachés au mors font le reste. Un cheval ne peut marcher sans respirer. Or vous poussez les guides et cela ferme la respiration partiellement ou totalement suivant que vous poussez. Qu'y a-t-il de plus simple? Et rien de plus effectif. Qu'est-ce qu'il y a de plus humain. Mais vous dites "Mes chevaux ne sont point dangereux ni vicieux ni sujets aux mors aux dents de sorte que je n'ai pas raison de m'occuper de cette invention."

Oui, vous en avez. C'est le "pistolet" je ne savais pas qu'il était chargé" qui fait les plus mauvais coups et c'est le cheval souvent gentil, tranquille et docile qui prend de ces épouvantes sans précédent, et le résultat est que vous perdez votre femme ou vos enfants et tout cela parce que vous n'avez pas le mors du Dr. Britt pour vous protéger, vous et votre famille contre les désastres causés par les accidents de voiture.

Nous doutons si une invention concernant le cheval ait jamais été aussi universellement appréciée que cette invention du Dr Britt. C'est le seul mors approuvé par la société pour la protection contre la cruauté envers les animaux, la plus grande autorité en ce genre. De fait, c'est un parfait dompteur pour les chevaux et poulains, trop animés et trop indisciplinés; et nous désirons que chacun de nos lecteurs qui est appelé à conduire un cheval ou qui a des parents dans cette condition, s'adresse au Dr L. P. Britt, 37, place du collège, New-York, pour un catalogue illustré gratis ainsi qu'une liste de prix de ces mors.

Faites le tout de suite, cette semaine, n'attendez point qu'il soit trop tard. Ce mors coûte moins cher que des cérémonies funèbres.

La fermeture à bonne heure

Tel qu'annoncé déjà, hier était le jour fixé pour l'inauguration de la fermeture à 8 heures dans les épiceries qui auparavant ne fermaient que très tard dans la soirée. Peu après 8 heures, hier soir, environ 200 commis se sont formés en procession parcourant les principales rues de la ville pour voir si la convention était observée. Tout s'est passé tranquillement, la police surveillant la procession et téléphonant ses mouvements de poste en poste.

Cession

MM. Delphis Arel et Séraphin Arel, bouchers de cette ville, ont fait cession à la demande de Joseph Letarte.

Le passif est de \$5,304.74 et l'actif de \$3,442.89.

M. D. Arcand a été nommé gardien provisoire et l'assemblée des créanciers est fixée au 24 janvier.

La grippe

La grippe recommence ses ravages, en ville.

Et le baby fait ses dents

N'hésitez point et employez ce vieux remède toujours efficace, le sirop de dentition de Mme Winslow pour les enfants. Il nourrit l'enfant, amollit les gencives, soulage la douleur, guérit les coliques et c'est le meilleur remède pour la diarrhée, 25 cts la bouteille.

15 cent. 1894—1 an

Un filou pincé

Il y a quelques jours un Français entra chez M. Blouin, cordonnier, rue St-Paul, achetait une paire de chaussures et donnait en paiement un billet de dix dollars de la Banque des États Confédérés, lequel ne vaut pas dix centimes aujourd'hui.

M. Blouin, sans défiance, remit \$ de bon argent à son client.

Celui-ci s'ignait sans doute d'être pris, s'embarqua le même soir pour Montréal.

Mais il céda de nouveau à la tentation de se procurer de l'argent à bon marché et risqua un autre dix dollars de la Confédération et se fit pincer.

Le juge a condamné ce filou, un nommé Yves Montfort, à quatre mois de prison.

Sa peine expirée, Montfort sera probablement invité à descendre à Québec pour payer sa dette à M. Blouin.

Démis

Le Pacifique et la Cie du Great North Western Telegraph ont renvoyé plusieurs de leurs employés.

Le major Lessard

Nous regrettons d'apprendre que le major Lessard de l'école de cavalerie, maintenant à Toronto, a été victime d'un accident la semaine dernière. Il a été renversé sur la rue Strachan par un camion qui a jeté son cheval à terre. Le cheval a essayé de prendre le mors aux dents, mais le major a tenu bon et a évité peut-être un plus grand malheur. Heureusement ses blessures ne sont point graves.

Assemblée d'ouvriers

Les ouvriers de Québec doivent tenir une grande assemblée sur le marché Champlain, demain après-midi.

Elections municipales

M. Wm Lee et M. Bazia ont été le premier réélu et le second élu conseillers pour la paroisse de Notre-Dame de Québec, hier.

En vue d'une prochaine élection dans le quartier St-Jean, on fait circuler des requêtes en faveur de l'ex-conseiller Vincent et de M. Ouellet, architecte.

Changement ecclésiastique

M. l'abbé Onésime J. Desrosiers, autrécien de Greenville, a été nommé à la cure de la paroisse St-Jean Baptiste à Suncook et est entré en fonctions dimanche dernier. M. l'abbé Dubois, qui était vicaire à Suncook, est maintenant à la paroisse St-Georges de Manchester, assistant de M. le curé J. H. C. Davignon.

L'extension du Québec et Lac St-Jean

M. Petit, M. P. P. pour Chicoutimi travaille énergiquement à faire continuer le chemin de fer Québec et Lac St-Jean jusqu'à St-Alphonse. Le gouvernement ne dit ni oui ni non pour le présent et M. Petit continue à travailler énergiquement pour arriver à son but.

Pilules Holloway

Impuretés du sang.—Pour assurer la santé, il est absolument nécessaire que tout le corps soit exempt de ces impuretés du sang qui pénètrent sans cesse dans le système, produits surtout par un atmosphère impur, les désordres de l'estomac et une vie irrégulière. Le seul moyen de se débarrasser de ces impuretés, est de prendre les pilules Holloway qui ont le pouvoir de purifier le sang de toutes autres matières, et en même temps, de régulariser le système. Les pilules Holloway expulsent toutes les humeurs qui empauvrissent le sang auquel elles donnent la vigueur et le purifiant. Elles peuvent être prises par tout le monde, jeunes et vieux, robustes ou délicats.

Le Nombre Augmente Toujours.

LES GUERISONS SE MULTIPLIENT.

La maladie retraitée devant le VIN A LA CREOSOTE DE HETRE du Dr Ed. Morin.

Tout le voisinage de Madame Charles Faguy, demeurant rue Saint-Patrick, sait qu'elle était malade depuis très longtemps, et malgré tous les soins apportés à son état et les remèdes qu'elle avait pris, rien n'avait encore pu la soulager. Quelquefois, il lui sembla éprouver du soulagement, mais son espoir ne durait pas le gémissement, des douleurs dans l'estomac et les points dans les côtes ne tardaient pas à la faire souffrir de nouveau. Une toux violente, dégoûtée en bronchite aiguë, lui causait beaucoup d'inquiétudes, et elle n'était pas loin de penser qu'il n'y avait plus aucun remède pour la soulager et encore moins pour la guérir, quand par hasard une annonce du

VIN A LA CREOSOTE DE HETRE DU DR ED. MORIN

tomba sous ses yeux. Quoiqu'elle eût déjà fait beaucoup de sacrifices pour se procurer des remèdes, elle résolut d'en faire encore pour sauver sa vie menacée. Une bouteille de ce remède fut achetée et après en avoir fait usage durant quelques jours, Madame Faguy remarqua avec plaisir que sa toux diminuait et qu'elle n'était pas aussi violente qu'avant l'usage du *Vin à la Créosote de Hêtre* du Dr Ed. Morin. Elle n'éprouvait pas auant de douleurs et sa respiration était beaucoup plus facile; son appétit était meilleur et s'améliorait tous les jours. Elle était très encouragée et décida de continuer ce remède jusqu'à son complet rétablissement. Elle s'en procura une seconde bouteille et les résultats tant désirés se produisirent; l'expectoration se fit abondante sans cependant la fatiguer; ses forces augmentèrent beaucoup et en peu de jours elle fut en état de travailler comme par le passé.

Aujourd'hui, Madame Faguy est tout à fait rétablie et elle n'a aucun doute que sans le *Vin à la Créosote de Hêtre* du Dr Ed. Morin, elle ne serait plus du nombre des vivants.

15 mars 1894—1 an.

TELEPHONE 499.

ETRENNES!

Bonbons pure sucre, depuis 5c lbs à 25c., Bonbonnières de fantaisie d toutes sortes, Biscuits Royal Mix c. 10c lbs, Chocolats, Pommes, Oranges, etc.

Jouets de toutes sortes.

Poupées marcheurs, Albums, Vases à Bouquets, Verre à Vin, 40c., À Bière, 50c doz., Vaiselle, Sets à Dîner, depuis \$5.50 à \$12.00, Lampes suspendues, Granit, Ferblanterie, etc.

Pour \$1,000

DE PIPES KUMER ET PIPES DE BOIS AVEC AMBRE, ETC., Vendu à 20 O/O meilleur marché.

Vins Canadien, 15 et 20 cts., Bout. Vieux de 3 ans, Liqueurs Française, Chartreuse, etc., Vin d'Espagne à \$1 00 gall., et Vin Canadien à 50c gall.

ETIENNE SYLVAIN

120-126-127, Rue du Pont, St-Roch, Québec.

7 septembre 1894—1 an 1/2 pay.

Les contrats

Neseront plus donnés aux étrangers

Un projet de loi sera passé à cet effet

Ottawa, 11.—M. Sam. Hughes, M. P., et quelques autres députés, venus en cette ville pour prier le gouvernement de pousser les travaux faits actuellement dans le canal de la Vallée Trent, se prononcèrent ouvertement contre M. Andrew Onderdonk, un Américain qui a obtenu le contrat pour la division du lac Balsam. Ils disent avec raison que les étrangers ne devraient pas recevoir de contrats du gouvernement.

Là-bas, aux Etats-Unis, les nôtres se voient refuser toutes faveurs gouvernementales. Pourquoi n'agirions-nous pas envers eux comme ils agissaient envers nous.

M. McLennan présentera un projet de loi à cet effet, à la prochaine session.

Afin d'éviter du trouble M. Onderdonk, qui a maintenant le contrat précité, a promis de venir résider en cette ville avec sa famille et de n'employer que des ouvriers du pays.

TERRIBLE TEMPETE

Huit personnes perdent la vie

Rome, 11.—Une terrible tempête de neige accompagnée d'un vent violent bientôt suivie d'une forte grêle a démolie un grand nombre de maisons dans le petit village de Calezza, province de Foggia. Huit personnes ont perdu la vie.

RETROUVE SAIN ET SAUF

La famille de M. Etienne Gilbert, après avoir passé par des trames mortelles depuis quelques jours, a eu hier la satisfaction d'apprendre que son chef était sain et sauf et en route pour Québec.

Le curé du Cap St-Ignace a télégraphié que M. Gilbert était passé par cette paroisse avant-hier, cheminant à pieds vers Québec.

Le fils aîné de M. Gilbert est parti pour aller à la rencontre de son père.

LA FORTUNE DE JAY GOULD

L'expert commis par le tribunal de New-York spécialement chargé du règlement des successions, pour évaluer la fortune laissée par le célèbre spéculateur Jay Gould, à sa mort, en 1892, vient de remettre son rapport.

Il résulte de ce document officiel que la fortune laissée par ce fameux boursier, que certains journaux de New-York avaient d'abord évaluée à \$250,000,000 et que, après eux, plusieurs journaux d'Europe, quelque peu naïfs, avaient prétendu s'élever au chiffre fantastique de \$500,000,000, n'était en réalité que de \$81,000,000 en chiffres ronds ce qui est déjà énorme et, en déduisant \$6,000,000 légués par le défunt à ses exécuteurs testamentaires, la succession se réduit à \$75,000,000.

L'expertise qui vient d'être faite avait pour but de déterminer le montant des frais de mutation, qui s'élevaient à \$790,000 environ. La fortune de Jay Gould consistait principalement en actions et obligations de chemin de fer, est sujette à de très fortes fluctuations.

Il a fallu l'évaluer d'après le cours de la Bourse, le jour du décès. Si elle avait été évaluée d'après les derniers cours elle aurait été réduite de près de cinq millions de dollars. On voit par là quelle est l'instabilité des plus grosses fortunes américaines dont la plupart sont généralement exagérées.

LA FIEVRE JAUNE

Fait son apparition au Brésil

New-York, 15 — Une dépêche reçue de Buenos-Ayres annonce que la fièvre jaune a de nouveau fait son apparition à Rio Janeiro. Deux vapeurs océaniques qui avaient le choléra à bord ont dû s'éloigner du port pour aller mouiller près de l'île Grande.

C'EST L'OR

Qui a perdu le capitaine Dryfus

Il s'est vendu à Karl un agent de la police politique allemande

Les journaux de Paris continuent à s'occuper du traître Dreyfus.

Il paraît que c'est un badois du nom de Karl, un des plus habiles agents de la police politique allemande qui servit d'intermédiaire entre le traître et le ministère de la guerre en Allemagne.

C'est en revenant des obsèques de son père, à Mulhouse, dit-on, que Dryfus s'entendit avec Karl pour livrer à l'ennemi les secrets de la patrie.

Quelque temps après la rentrée du capitaine en France, Karl vint le voir à Paris.

On ne sait ce qui s'y passa. Un jour dans une brasserie de Strasbourg, Karl s'écria :

«Un officier français, ce n'est vraiment pas cher, même quand il est juif et qu'il marchande. J'en ai acheté un pour trois cent mille marcs en or, car il a voulu de l'or, pas de billets de banque. Mais ce qu'il m'a donné vaut trois millions de marcs. Je l'ai roulé.»

Le temps passa. Un jour de fin septembre ou de commencement d'octobre dernier, on apprit que Karl «faisait de la musique» dans son cabinet de la Générale-Police-Direction ! Et quelle musique ! il sacrifiait, injuriait ses sous-officiers, les fouillait, les menaçait d'arrestation, du bagne, de l'échafaud !

Une pièce de la plus haute importance, la lettre d'un correspondant lui offrant de très précieux renseignements sur l'armée française en échange d'une somme de 100,000 marcs en or, disaient les uns, 200,000 marcs en or, disaient les autres avait disparu d'un dossier où il se rappelait l'avoir classée la veille au soir. Las de tempêter, il boucla sa valise, prit le train pour la France ; puis, brusquement, à la frontière, à Deutsche-Avicourt, fit demi-tour et revint à Strasbourg. Il eut le même jour des entretiens avec le kreiss-director, avec le statthalter, et les quitta de fort méchant humeur.

Tout à coup, la nouvelle de l'arrestation du capitaine Dreyfus éclata. Le soir même, Karl sortait du cabinet du kreiss-director, il avait l'air d'un homme auquel on n'a pas précisément fait des compliments.

LA GUERRE EN ORIENT

L'armée japonaise déclinée par le froid

Londres, 12.—Une dépêche de Shanghai dit que le gouvernement a télégraphié à l'amiral Fremantle, commandant de l'escadre anglaise dans les eaux chinoises, des instructions lui ordonnant de s'opposer à ce que l'escadre japonaise remonte le Yang-Tse-Kiang, et de recourir à la force si cela devient nécessaire. La dépêche ajoute que les Américains Wilde et Howie arrêtés à Kobé sur le steamer Sydney au mois de novembre dernier viennent d'arriver à Wei-Hai-Wei. Arrêtés pour avoir fait, avec le gouverneur chinois, un contrat par lequel ils s'engageaient à détruire la flotte japonaise au moyen d'explosifs, les deux Américains furent remis en liberté sur parole. Ils se préparent maintenant à mettre leur projet à exécution.

Une autre dépêche de Shanghai dit qu'un combat important a lieu près de Jehol, en Mongolie, à 120 milles au nord-est de Pékin. On dit qu'il arrive journellement à Tien-Tsin des centaines de blessés chinois.

Yokohama, 12.—Le bruit court que 1.000 hommes appartenant à la première armée envoyée en Chine par le Japon ont tellement souffert du froid qu'il ne leur est plus possible de prendre part aux opérations.

LORD CHURCHILL

Souffre d'une maladie

Londres, 12.—Lord Randolph Churchill a été pris soudainement hier soir d'une syncope du cœur.

D'après les dernières nouvelles, il était un peu mieux ce matin.

SÛRE LE GRAND PURIFICATEUR DU SANG LA SALSEPAREILLE DE BRISTOL CERTAINE

CATARRHE NASAL, CORYZA (Rhume de cerveau), OZÈNE PUNAISIE (Pnanteur du Nez) etc. GUERIS PAR LE Baume Catarrhal DU DR NEY

La foule encombre. La preuve qu'un remède est efficace, c'est sa grande popularité et sa vente. Tel est le cas des remèdes sauvages de J. E. P. Racicot qui ne sont composés que d'herbes et de racines, et qui guérissent indistinctement toutes les maladies.

ESCOMPTE POUR LA BALANCE DE CHAQUE MOIS SEULEMENT. Articles de Fantaisies, 50 0/10. Boîtes en Pluches, 50 0/10. Albums, 25 0/10. Poupées, 25 0/10. Jouets, 25 0/10. Portemonnaies, 10 0/10. T. J. Moore & Cie, 146-148, RUE ST-JEAN QUEBEC.

2 Ans de Grandes Douleurs à l'Epaule Guéries par le "D. & L." MENTHOL PLASTER. Ma femme souffrait depuis 2 ans des grandes douleurs à l'épaule gauche et jusqu'au cœur...

Cloture de Broche Galvanisées THE KITSELMAN WIRE FENCE MACHINE. Avec la Machine Patentée de KITSELMAN Manufacturée à la Baie, Que.

M. J. N. DUGUAY propriétaire de la Machine patentée de KITSELMAN pour plusieurs comtés, prend la liberté d'annoncer qu'il a acheté le droit de faire la Cloture de Broche Galvanisée et aussi le droit de vendre ces machines dans les comtés suivants: QUÉBEC, MONTMORENCY, CHARLEVOIX, SAGUENAY, YAMASKA, RICHEMIEU, COMPTON, DRUMMOND, ARTHABASKA, RICHMOND, BROME, LOTBINIÈRE, STANSTÉAD, SÈBEBROOKE, WOLFE, LÉVIS, MÉGANTIC, BEAUCE ET DORCHESTER.

D. OUELLET Architecte et Évaluateur 113, RUE ST-JEAN, QUÉBEC. TELIERS D'EXECUTION de toutes sortes d'ouvrages D'ARCHITECTURE, et des ouvrages les plus difficiles en SCULPTURES pour ornements, ameublements, d'ÉGLISE, tel que AUTELS, CHAIRES, CONFESIONNEAUX, TABLES de communion, etc.

VOIRE ENFANT MAIGRI, SANS RAISON REFUSE DE MANGER EST AGITÉ ET DÉBILÉ ESSAYEZ DONC THE OIL EMULSION Qui l'aidera merveilleusement.

LA COMPAGNIE DES INSTITUTS DU Dr LESLIE KEELY DU CANADA (Incorporée par lettres patentes sous le grand Sceau pour la Puissance du Canada). Ayan acquis le droit d'administrer dans tout le Canada, excepté dans l'île Vancouver, les remèdes du Dr Keely, pour guérir l'abus de la Morphine, de l'Opium, du Tabac et de la Névralgie.

Feuilleton du Journal des Campagnes

QUINZIÈME, 17 JANVIER 1895—No 4

LE CHATEAU DE TRELOR

SUITE.

—Sais-tu, ma petite Suzanne, que ta robe de nocce te va à merveille ! Le blanc, dit-on, éprouve toujours ; mais toi, on dirait qu'il te rend plus jolie.

La paysanne rougit, et René comprit qu'il ne pouvait décidément plus rester muet.

—Je sais, mademoiselle, que vous avez été très bonne pour nos nouveaux mariés.

—Ce que j'ai fait est peu de chose répondit simplement Catherine ; mais je leur devais bien quelques menuscadeaux. Quoique plus âgé qu'elle, j'ai été élevée, pour ainsi dire, avec Suzanne, et sa vue me rappelle toujours ce bon temps de mon enfance.

René pensa que lui aussi avait vu Catherine toute petite.

—Je dois au moins, ajouta-t-il, vous remercier pour ce brave Cadot, auquel nous nous intéressons depuis longtemps.

—Va pour le merci, monsieur le comte. Je savais ce garçon protégé par la amille de Trélor, et ça été là ma raison déterminante pour décider le père de Suzanne à donner son consentement.

Satisfaite de cette première escarmouche, elle s'éloigna sur un léger salut, et René la vit aller de groupe en groupe, trouvant pour chacun le mot à dire, et, non sans élégance, parlant à tous ces braves gens leur langue, cette langue pittoresque, particulière au vieux terroir du cœur de la France, et qui est ainsi que l'a dit Georges Sand, la véritable expression du caractère moqueusement tranquille et plaisamment disert de ces campagnes.

Elle franchit enfin la porte de la salle de bal, et comme René l'avait suivie instinctivement, il l'entendit répondre à haute voix au père Taupier, qui venait de l'arrêter :

—Mon Dieu, oui... ma vieille Manon est souffrante ; je l'ai laissée au château. Mon père est en voyage, et je suis venue seule. Du reste, il est bientôt neuf heures ; je vais repartir... Mais que je ne dérange personne... vous savez que je ne crains pas de voyager sans compagnie, même à la nuit venue.

Elle se mit en route sans tourner la tête. René eut un mouvement d'hésitation. Allait-il lui offrir de la reconduire, elle, une ennemie en somme ?... D'un autre côté, il avait assez, lui aussi, de la fête... Le chemin du logis était le même pour tous deux. Il fallait donc la dépasser sans rien lui dire... Ah ! bah ! cela ne l'engageait à rien... Et depuis quand un officier français devait-il laisser une jolie fille traverser seule une forêt, la nuit, sans lui faire escorte ?...

Il se décida, la rejoignit, et soulevant son chapeau :

—Mademoiselle, vous prenez, je crois comme moi par les bois de Verrières pour rentrer chez vous... Voulez-vous me permettre de vous servir de guide ?

Se retournant, elle le regarda d'un air très naturellement étonné.

—De guide ?... Je connais le chemin mieux que vous, je pense... Et puis... Elle se tut. René crut voir, malgré l'obscurité, un malicieux sourire lui plisser les lèvres.

—Et puis ?... répéta-t-il.

—Ne craignez-vous pas qu'on nous rencontre ensemble ?

Ce mot le piqua au vif, lui coujant la retraite.

—A vous voir partir seule ainsi, dit-il, je m'aperçois que vous ne redoutez rien. Croyez aussi que je n'ai peur de personne.

—Alors, en route, fit-elle d'un ton décidé.

Ils se mirent à marcher côte à côte, sans se donner le bras, et entrèrent cinq minutes après dans une grande allée verte qui s'enfonçait tout droit à travers la forêt. La pleine lune perçait d'en haut les ramures et découpait en traits noirs l'ombre des branches sur le gazon naissant. La sève dormait encore dans les bourgeons des grands arbres, mais ça et là dans le taillis, on apercevait les arbuscules plus précoces revêtus d'une sorte de poussière verdâtre qui annonçait l'élection du feuillage, et sur toute cette végétation grandissante, la rosée se déposait gouttelettes diamantées étincelant dans les rayons tombés du ciel. Une lumière diffuse pénétrait et se dispersait dans la profondeur du bois assoupi, et des masses vaporeuses toutes brouillées d'ombres et de clartés, émergeaient comme au hasard les troncs bruns des chênes, lancés en mâts de navires, où les tiges obliques des bouleaux, épanouis à leur cime en fusées blanches. Tout était doux, calme et reposé. A peine entendait-on au loin le cri prolongé d'une chouette, ou, sur le bord du chemin, le frôlement d'un petit oiseau réveillé en sursaut dans les feuilles sèches d'un buisson, et s'envolant au passage des deux jeunes gens.

Parfois aussi, comme un écho mourant, un dernier cri de joie de la fête leur parvenait encore, et le souvenir de cette foule en rumeur éveillait en eux la sensation troublante de leur solitude à deux.

Après qu'ils eurent marché assez longtemps en silence :

—On dirait la forêt vêtue d'une robe de gaze blanche, dit Catherine. Je suis sûre, monsieur le comte, que vous ne l'avez jamais vue ainsi, et que vous trouvez, dans cette clarté pâle, un singulier contraste avec vos limpides puits des tropiques.

—J'ai vu des nuits et des jours splendides, répondit René, mais chaque pays a son caractère propre de beauté.

—Vous dites vrai, reprit-elle, et même je pense que le sol natal a, pour tout cœur bien placé, un attrait que n'exerceront jamais des contrées plus favorisées du ciel. Pour moi, j'aime mon pays, son charme rustique un peu triste, ses travaux humbles, le parfum de ses fleurs agrestes, et jusqu'à la senteur de ses terres labourées. J'aime ces bois, et vous ne sauriez croire à quel point j'en connais les moindres arbustes comme les plus grands arbres, à force de les parcourir depuis que j'ai appris à marcher. Je me plais à retrouver à la même place, comme un ami fidèle, tel chêne, ou bien tel églantier. Au printemps, je m'égaie à les voir se gonfler avec orgueil de sève nouvelle ; je m'attriste à l'automne quand ils laissent tomber leurs feuilles comme des larmes, à leur pied. J'en suis arrivée à croire qu'ils me connaissent, et que, lorsque je passe près d'eux, comme ce soir, ma visite leur fait plaisir... N'est-ce pas, c'est de l'infantillage ?

—Très respectable, en tout cas... Mais je ne ne vous aurais pas cru l'esprit si poétique.

—Il est vrai que j'ai été élevée en fille pratique, mais je ne suis pas insensible, et quand j'aime quelque chose ou quelqu'un, je l'aime bien.

—Mais c'est de la vertu, ou je ne m'y connais pas, s'écria René, s'efforçant de rire pour dissimuler l'embarras qu'il ressentait devant la libre allure de Catherine—C'est très beau, mademoiselle. Cependant, ne peut-on aimer un peu à

droite et à gauche, à des degrés divers tout ce qui nous semble, ou simplement aimable, ou digne d'une sérieuse tendresse ? Un grand poète l'a dit :

Il faut, dans ce bas monde, aimer beaucoup de choses, Pour savoir, après tout, ce qu'on aime le mieux.

—Non, reprit-elle d'un ton plus grave, le cœur s'éparpille et n'a plus assez de force pour s'attacher à ce qui mérite de le fixer. Se consacrer à un coin de terre, et passer là sa vie à aimer, à faire aimer, à donner le peu de bien dont on est capable, voilà pour moi l'idéal du bonheur, je ne dirai pas le plus vif, mais le plus sûr. Je vous explique là mon genre d'existence, qui peut paraître singulière à beaucoup de gens, dont l'opinion m'est d'ailleurs indifférente. Je fais ce que je crois devoir faire, sans me préoccuper du reste.

—Je vous comprends, dit René se laissant gagner par le charme de cette conversation toute franche... Mais vous vivez presque seul à Trélor, car votre père ne vous y tient guère compagnie, j'ai cru. N'est-ce pas un peu sérieux ?

—Oh ! je suis bien habituée à être seule ! Je n'ai jamais connu ma mère, qui a donné sa vie pour la mienne. Mon grand-père s'obstine à rester paysan à Mauvers ; mon père, tout à son industrie et son agriculture, me laisse absolue maîtresse à Trélor... Mais je m'aperçois que ce n'est toute mon histoire que je vous raconte là. Ce n'est guère intéressant.

—Au contraire, protesta le jeune homme. J'avoue que, dans ma pensée, vous me sembliez entourée d'un mystère qui m'intriguait un peu. A présent, tout m'est éclairci.

Ils étaient parvenus à un rond-point, bordé de grands chênes, et d'où partaient cinq ou six allées dans autant de directions. Catherine s'arrêta.

—Je crois, dit-elle, qu'avec mes bavardages, je vous ai égaré. Nous ne sommes plus dans le bon chemin.

—Bah ! risqua René, avec vous, je n'ai pas peur de me perdre.

Sans répondre à cette banalité, elle parut vouloir s'orienter, et son compagnon ne songea pas que, il y avait un quart d'heure, elle s'était vantée de connaître la forêt jusque dans ses halliers les plus impénétrables. Après avoir promené ses regards autour d'elle.

—Nous avons pris trop à gauche. Du reste vous êtes à peu de distance de chez vous, mais moi, me voilà loin de Trélor.

—Et bien allons-y. Vous n'êtes pas lasse ?

—Moi être lasse !... Je n'ai jamais su ce que c'était. Mais je ne puis vous enraîner hors de votre chemin.

—Oubliez-vous que je me suis engagée à vous reconduire ?

Ils se remirent en route. De gros nuages noirs s'élevaient dans le ciel, et la lune qui semblait courir de l'un à l'autre, se cachait parfois derrière laissant les bois dans l'obscurité. L'allée étroite qu'il suivait maintenant était moins frayée, plus inégale, et s'enfonçait dans la taillis en courbes capricieuses. La marche y devenait assez difficile et René s'approchant de Catherine lui avait pris instinctivement le bras. Plusieurs petits obstacles se rencontrèrent, un tronc d'arbre, une flaque d'eau, un fossé. Il sautait le premier, tendait la main à sa compagne, qui, s'appuyant franchement sur lui, passait à son tour. Cette façon d'aller favorisait peu la conversation et même, lorsque le chemin redevenait plus aisé, ils allaient d'un pas réglé, rapide, mais sans parler. En pareille cas, ces silences-là sont toujours dangereux.

Ils débouchèrent enfin dans les grands champs, et devant eux, à un kilomètre au plus, se dressait dans la brume lumineuse, la masse noire du château.

—Nous voilà sauvés, monsieur le comte, dit joyeusement Catherine. Je suis à deux pas de Trélor, et vous pouvez rentrer à Rosay par le chemin du bourg. Il faut nous quitter.

—Quittons-nous dit le jeune homme. Et il restait en place.

—Soyez tranquille, reprit-elle d'un son de voix légèrement moqueur, je ne parlerai à personne de ce retour de noces.

—Et pourquoi ?

—Oh ! pour une petite bourgeoise comme moi, cela ne tire pas à conséquence. Mais que dirait-on dans votre monde, si l'on savait qu'un brillant officier et une jeune fille ont traversé, seuls tous deux, la nuit, la forêt, de Verrières ?

—Si l'on vous connaissait, on absoudrait l'officier.

—On condamnerait alors la pauvre fille. Voilà votre justice.

—D'ailleurs, qu'importe ? reprit René, d'une voix tremblante. Jamais, de notre vie, nous ne nous serons autant parlé ; à peine nous rencontrerons-nous de temps à autre. Mon congé touche à sa fin, bientôt je serai reparti pour Brest, et vous aurez oublié tout ce qui se sera passé à la nocce de la petite Suzanne.

—Qui peut lire dans l'avenir ? dit Catherine... Encore une fois, adieu, monsieur le comte, je vous suis reconnaissante, plus que je ne le puis le dire, de m'avoir accompagné.

Le salut d'un gracieux mouvement de tête, elle rajusta sa mante noire sur ses épaules, et s'éloigna. René la contempla un instant, immobile, puis, baissant les yeux, il vit se détacher sur la blancheur du sentier un petit objet qu'il ramassa, et reconnut la rose rouge que Catherine portait tout à l'heure dans ses cheveux. En ce moment, elle revenait sur ses pas, regardant à terre.

—Qu'y a-t-il demanda René.

—En arrangeant ma mante, là à l'instant j'ai perdu la fleur de ma coiffure... Vous ne la voyez pas ?

—Non, mademoiselle.

Elle leva les yeux sur lui, et il se sentit rougir.

—Elle sera tombée dans le bois, reprit-elle. Je vous remercie ; il est inutile que vous la cherchiez.

Saluant encore, elle partit, tout à fait cette fois. Lui, s'éloigna pensif dans la direction de la chaumière, mais au détour du chemin, il se retourna, et regardant alternativement Mlle Ferrant s'avancer vers Trélor, et la rose qu'il tenait à la main, un singulier rapprochement se fit dans son esprit, entre ce château, cette jeune fille et cette rose.

—Le château n'est plus à toi, se dit-il avec un sourire contraint, la jeune fille ne le sera jamais, la rose seule te reste... Ah ! au diable le sentiment !... A-t-on jamais vu un marin plus mélancolique ?...

Et il partit en courant.

Pendant ce temps Catherine était entrée dans sa chambre, où elle avait réveillé en sursaut sa fidèle Manon, endormie à l'attendre au coin du feu.

—Bonté du ciel ! cria la vieille... Ah ! c'est donc toi ?... Enfin ! Tu m'as bien inquiétée, ma petite... Comme il est tard !... Approche-toi de la cheminée, et chauffe-toi, pendant que je vais te défaire... Tiens ! tu n'as plus ta rose rouge dans tes cheveux... tu l'as perdue ?

—Dis plutôt semée, ma bonne. Et là où elle est, poussera peut-être un rosier.

VI

La petite Marcelle est triste, et rien, dans ses vingt occupations journalières ne peut l'arracher à cette tristesse. Ses oiseaux l'appellent par un gazouillement de joie quand elle vient à portée

de la volière, ils s'accrochent avec des airs engageants au treillage mendiant gentiment une miette de pain : elle passe sans les voir. Ses fleurs préférées éclosent, s'épanouissent, se fanent, sans qu'elle daigne les ouïllir ; ou si elle en prend une par habitude machinale elle l'effeuille, distraite marchant au hasard par les allées du jardin, le regard noyé dans le vide. Jusqu'à son petit épave favori, Sly, qu'elle repousse quand il vient sauter devant elle et qui s'éloigne tout honteux lui lançant ce regard parlant des chiens rebutés qui semble dire : Alors c'est fini tu ne veux plus jouer avec moi ?

La petite Marcelle est triste, et tout le monde l'est autour d'elle. Il règne à la Chambre comme une sorte de mystère pénible cette inquiétude vague ressentie par des gens qui s'aiment qui sentent peser sur eux un commun et douloureux secret, et ne peuvent ou n'osent s'en expliquer franchement. René est devenu taciturne, sombre, et si sa mère ou sa cousine l'interroge, susceptible et amer. Il entreprend de longues promenades à pied, rentre las et sans courage, aux heures de repas, et lorsque la comtesse lui conseille d'aller voir quelques parents ou amis des environs, il répond qu'il est mieux à Rosay, où il trouve le repos et le silence dont il a besoin. Un matin, il veut partir pour Brest et reprendre la mer, le lendemain il a le dégoût de sa carrière et parle de démission. Ce n'est plus l'officier plein d'entrain qui arrivait, il y a cinq mois, prendre gaiement part à la fête de Noël. A voir et suivre jour par jour les rapides progrès de cette métamorphose chez son fils, la comtesse, elle aussi, est devenue tout autre. Elle n'a pas perdu cette sérénité de caractère qui rend son autorité si doucement ferme dans le gouvernement de sa maison, mais la régularité pure de ses traits s'est masquée d'un voile de langueur, et de nombreux fils d'argent viennent rayer l'or de ses tresses blondes. Quant au vieux Firmio, il s'en va hochant plus que jamais la tête et ne répondant que par sa phrase habituelle : " Tout ça, c'est des mystères," à sa femme qui le questionne sans cesse, raisonnant, marmottant, épilouant à perte de langue.

Ce malaise des esprits, véritable épidémie régnante à la colonie de Rosay, Marcelle en a bien deviné la cause. Pouvait-elle échapper à ses yeux, à son cœur de vingt ans ? Elle a calculé que les premiers symptômes du mal remontaient à six semaines environ, époque de la nocce de la petite Suzanne, cette nocce où René a rencontré Mlle Ferrant et d'où il est revenu tout changé. Elle a remarqué que son cousin rentrait toujours de ses soi-disant promenades de santé par le même chemin celui de Trélor. En faut-il davantage pour comprendre qu'il va rôler et rêver autour du château ?

Marcelle est vaillante, elle affrontera le danger. Ce que n'ose faire la comtesse par un instinct bien légitime de pudeur maternelle, cette enfant risquera, avec toute l'audace de l'innocence. Elle confessa René. Ce n'est pas qu'elle ne craigne de faire éclater en plein jour cet amour encore latent, de lui donner ainsi droit de cité à la Chaumière, le pouvoir d'être discuté, examiné, admis peut-être. Et quand la pauvre petite descend en elle-même, ne trouve-t-elle pas, au fond de son brave petit cœur, une double tristesse de voir le chagrin de ceux qu'elle aime comme de découvrir que son René, son marin, son héros, n'a d'yeux et de pensée que pour une autre ? Et quelle autre ! N'importe !... Il faut à tout prix sortir de cette cruelle situation, et ce n'est qu'elle qui puisse y réussir. Elle le dit à la comtesse, sa

bienfaitrice ; elle s'exalte au point de s'en faire un cas de conscience. Car la généreuse fille n'est maintenant poursuivie que d'une idée qui s'est logée dans sa cervelle avec une ténacité qui ne démentira pas, maintenant qu'elle a pris possession de cet esprit mûri trop tôt à l'école de la misère. Toute enfant, Marcelle a assisté, témoin triste et impuissant, à la lutte désespérée de son père contre la ruine et la banqueroute ; elle l'a vu en mourir, elle fera tout ce qui est en son petit pouvoir pour aider ses bienfaiteurs à reconquérir un peu de leur splendeur ancienne, car elle sait déjà, dans sa précoce expérience, qu'aujourd'hui c'est un double crime que de supporter à la fois le poids d'un grand nom et celui de la pauvreté. Un mariage inespéré offrirait à René la chance singulière d'une rentrée sous le toit paternel. Refouant en elle-même les scrupules de sa délicatesse naturelle qui devrait repousser l'idée d'une pareille alliance, Marcelle poursuivra sans relâche la réalisation de ce projet. C'est un devoir, une mission... Elle n'y faillira pas.

L'occasion, à la fois crainte et cherchée par elle, ne se fait pas longtemps attendre. Elle aperçoit, un matin, René assis sur le vieux banc de pierre, au bout de la charmille. La tête basse, les coudes aux genoux, il rêve à son ordinaire, traçant machinalement, du bout de sa canne, des demi-cercles sur le sable. L'heure, le lieu, la solitude, tout est favorable. La lumière du soleil de mai à son lever décline, douce et chaude les grappes de lilas ; les abeilles réveillées de leur sommeil d'hiver butinent dans le calice des premières fleurs ; les oiseaux rapprennent leurs refrains oubliés, tout rit, tout brille, tout chante et cette fille va parler de l'amour d'un autre, interroger, discuter, raisonner, et d'après les réponses qu'on lui fera, juger, approuver ou blâmer. Ne nous étonnons pas la jeunesse a de ces audaces et de ces renoncements de soi-même. Ne la plaignons pas, elle a tant de trésor en main qu'elle peut bien en jeter au vent sans compter.

Marcelle fait de loin un demi-cercle autour du banc sur lequel son cousin demeure absorbé dans ses réflexions. Elle glisse sans bruit derrière les massifs d'arbustes. Elle se trouve maintenant, derrière lui ; il ne l'entend pas. Elle approche doucement, retenant son souffle, ressentant les coups sourds de son cœur qui lui saute dans la poitrine. Elle se décide enfin, passe les mains de chaque côté de la tête de René, et lui applique résolument ses doigts roses sur les yeux. Il se lève en sursaut.

— Catherine !... Oh ! pardon... Marcelle...

— Non ; Catherine... Tu avais bien dit.

Et le forçant à se rasseoir à côté d'elle.

— Eh bien puisqu'il s'agit de Catherine, parlons-en.

Il voulut protester, tout honteux :

— Marcelle, je t'assure...

— Tais-toi, donc, maladroit ! Profite de ma bonne volonté, puisque je consens à t'arracher un secret que tu brûles de confier au premier venu... Tu aimes Mlle Ferrand, tu n'oses pas l'avouer, mais tu es malheureux, et rien que la vue de ta souffrance nous fait souffrir tons. Est-ce là ce que tu veux, et prends-tu plaisir à nous faire de la peine ?

— Moi ?... Dieu m'en préserve, dit René, s'efforçant de sourire. Je ne puis nier que je trouve Mlle Ferrand charmante, mais de là à l'aimer il y a loin. Tu as l'imagination prompte, Marcelle n'est naturel chez une petite fille, mais peu à peu, à ton insu, t'es bâti tout un roman dans l'esprit.

— Oh ! l'esprit ne se trompe pas quand c'est le cœur qui le guide... Et moi, je t'aime, René est de bonne amitié.

— Oai, je le sais, petite cousine, reprit-il plus affectueusement, et je n'ai pas besoin à mon tour de te dire tout l'attachement que j'ai pour toi. Ta question vient d'un bon sentiment, et je t'en remercie, mais je n'ai pas de secret, comme tu le penses. Ainsi donne-moi la main et restons-en là.

Il se leva pour s'éloigner. Ce n'était pas le compte de Marcelle, qui changea vivement de batteries. Sans bouger de place, et continuant à agencer en petit bouquet trois boutons d'églantine qu'elle avait trouvés à la portée de sa main :

Il se retourna.

— Pour avocat ? répéta-t-il étonné.

— Sans doute. Tu ne te fais pas assez d'illusions n'est-ce pas ? Pour croire que l'idée d'un mariage entre toi et Catherine Ferrand serait bien accueilli par ta mère ?

— Et par toi ?

— Il ne s'agit pas de moi. Est-ce que je puis avoir une opinion ? Je ne suis qu'une petite fille.

— Peine de bon sens et de raison.

— Non, non, j'ai l'imagination prompte, et je me bâtis des romans dans l'esprit...

Il était venu s'asseoir près d'elle.

— Je t'ai fâchée tout à l'heure, ma petite cousine, dit-il tendrement, pardonne-moi. C'est vrai que je suis bien maussade depuis quelques temps... Ainsi tu approuverais, toi, l'idée de...

— Je n'ai pas dit cela... Il s'agit d'ailleurs de ma tante et non de moi. Si, par hasard, tu pensais à ce mariage, il faudrait voir s'il est possible, et si, pour composer les... les obstacles qu'il rencontrerait, il offrirait au moins quelques avantages.

— Des avantages ?... Mais il en aurait de très grands, dit vivement René qui donnait maintenant dans le piège depuis qu'il y entrevoyait une lueur d'espoir. Songe donc ! un seul jour suffirait à nous faire reconquérir Trélor et cela sans la moindre compromission, sans marché douteux au point de vue de l'honneur. Nous y rentrerions le front haut car, il faut bien le dire Mlle Ferrand, subit comme moi les penchants qui nous poussent l'un vers l'autre... Et puis, si tu savais Marcelle comme elle mérite qu'on l'aime ! Si tu l'avais vue, comme moi, à cette noce de paysans, bonne, affable, sachant dire à chacun le mot juste et propre à l'intéresser ! On la sentait aimée de tous... C'est la vraie providence du pays. Et quand tu la connaîtras, comme je veux l'espérer, tu apprécieras bien vite sa raison, son intelligence, son esprit simple et élevé à la fois.

— Oui ! enfin tu l'aimes... C'est tout ce que je voulais savoir.

Elle s'était levée brusquement, et René, la regardant, s'aperçut que ses yeux étaient pleins de larmes.

— Marcelle, qu'as-tu ?... Ah ! tu m'as trompé ! tu as feint de m'approuver pour m'arracher mon secret... C'est mal.

— Non, j'ai bien fait, dit-elle s'efforçant de cacher ses pleurs.

Il faut connaître les peines de ceux qui vous aiment. Tu vas me suivre nous allons trouver ta mère, et tu lui diras tout.

— Oh ! non jamais !... ou pas encore.....

— Si, maintenant il le faut. Elle souffre de ta tristesse, de ton silence ; tu ne dois pas lui en laisser ignorer la cause, lorsque moi je la sais.

— Marcelle, je t'en prie...

— Tu n'y vas pas, j'y vais moi-même. Ainsi, décide-toi.

Il était là, debout devant elle, torturé, ne sachant à quoi se résoudre. Elle le

prit par le bras, et l'entraînant vers la maison, le tirant de toutes ses petites forces, comme on fait d'un enfant récalcitrant, et, répétant d'une voix sourde presque irritée :

— Allons, je veux viens !... Vien donc !

Moitié résistant, moitié résigné, il se vit amené par elle jusqu'auprès de la chambre de la comtesse. Marcelle ouvrit la porte, et voyant Mme de Trélor seule :

— Ma tante, dit-elle d'une voix ferme voici René qui a un secret à vous confier. Il hésite encore ; demandez-le lui, je vous en prie. Moi je veillerai à ce que personne ne vous dérange.

Elle disparut, le laissant seul avec sa mère. Tous deux se regardèrent un moment, elle un peu inquiète, lui très embarrassé.

— Que nous veut cette petite folle ? dit la comtesse. Est-ce une plaisanterie ?

— Non ma mère, dit René prenant son parti, c'est sérieux, et je suis bien aise, après tout, de ce tête-à-tête un peu forcé, pour causer avec vous.

— S'il en est ainsi, tu vas au-devant de mes désirs, cher enfant, répondit Mme de Trélor, L'état où je te vois depuis quelque temps me chagrine tellement, que si tu n'étais pas venu à moi, c'est moi qui, malgré ma répugnance à le faire, t'aurais interrogé, car j'espère qu'il ne peut y avoir de secret inavouable entre nous... Voyons, qu'y a-t-il ?

— Si vous me voyez préoccupé, c'est que je songe beaucoup en ce moment à notre situation, qui ne peut durer longtemps la même, et à notre avenir qui m'effraie. Ne croyez pas que je regrette d'avoir embrassé la carrière de marin, traditionnelle d'ailleurs dans ma famille ; mais, enfin, je ne ferai pas le modeste avec vous, et je crois avoir rempli mon devoir envers mon pays, personne ne me blâmera de donner ma mission pour me consacrer à vous, ma mère, et à cette vie de famille qu'il faut toujours mieux aborder trop tôt que trop tard. J'ai aujourd'hui vingt-six ans, et je viens vous demander si vous me croyez pas qu'il soit temps de me marier.

La comtesse ne répondit pas tout d'abord, sentant la gravité de la réponse qu'elle allait faire.

— Mon enfant, dit-elle, souriant tristement, c'eût été mon rêve le plus cher que de te voir au bras d'une femme digne de transporter et de transmettre le nom de notre maison. Mais où le trouverons-nous, cet oiseau bleu ?... Nous le voulons de fine race et de noble cœur, et notre pauvreté, car nous sommes pauvres, suffirait à effaroucher celui que nous voudrions choisir.

— Je n'ignore pas, ma mère qu'il me faut faire un sacrifice, si je veux fermement réaliser ce projet. Or il s'agit, vous l'avez compris, de relever le nom de Trélor. Ce n'est pas une grande alliance de plus dont nous avons besoin ; certes notre arbre généalogique peut en montrer avec orgueil, et des plus hautes. Non ; le but à poursuivre, c'est de rétablir notre antique fortune, et sans doute trouverons-nous, en cherchant autour de nous, une honnête bourgeoise, noble de sentiments sinon de race, vertueuse intelligente, et qui serait heureuse d'échanger une richesse loyalement acquise contre cette couronne de comtesse que vous lui enseigneriez à porter si dignement.

— D'rogier, alors ? dit la comtesse.

— Mon Dieu ! ma mère, c'est là un bien gros mot.

— Il n'y en a qu'un qui serve, René. N'espérez pas mon consentement à un pareil mariage.

— C'est le mariage, en tout cas, qu'ont

fait bien d'autres gentils hommes, en ce temps de bouleversement social et de toutes les classes. Le duc, notre voisin a épousé la fille d'un armateur de Nantes, et le marquis de Losnac l'héritière du filateur du département.

— Ils ont fait ce qu'ils ont voulu. Mais nous...

— Nous, ma mère, nous ne pouvons pas plus que d'autres empêcher la marche du temps et des choses. Autrefois on appelait ce genre d'union une mésalliance ; aujourd'hui.

— Aujourd'hui aussi ; et vous le savez bien.

— Soit, mais je suis dans une situation particulière. Ruiné, non pas de mon propre fait, tout le monde comprendra, approuvera même, que je cherche une héritière, et que, si sa fortune est de source pure, je l'épouse.

— On dirait à vous entendre, René, que vous l'avez trouvée ?

Le jeune homme se tut, embarrassé, et fit quelques pas dans la chambre.

— L'avez-vous trouvée ? reprit la comtesse anxieuse.

— Je le crois, dit enfin René à voix basse.

— Allons, fit-elle tristement, je vois que vous ne pouvez la nommer hautement. Faut-il, mon fils, que vous ayez fait un choix indigne pour de l'argent ?

— L'argent !... dites l'amour, ma mère, car je l'aime éperdument !

— Mais, pour Dieu, qui est-ce donc ?...

— Ne cherchez pas : c'est Catherine Ferrand.

— Catherine !...

— Oui... Oh ! je sais ce que vous allez me dire ! C'est la fille de nos régisseurs, c'est la dernière à qui je devrais penser. Ce ne serait plus déroger, ce serait descendre tout à fait. Bref, ajouterez-vous un mariage inacceptable, dégradant aux yeux du monde... Eh ! que me veut-il le monde ? Je ne le connais pas, moi ; je suis un marin, un sauvage ! Après nous avoir délaissé, renié presque dans notre chute, de quel droit viendrait-il, ce monde égoïste, nous imposer sa loi, nous condamner à la misère, lorsque nous cherchons à nous relever ?

— Sachez d'abord, René, que nous ne sommes pas tombés, dit la comtesse frémissante d'émotion. Personne ne nous délaïsse, ne nous renie... On y serait mal venu ! Notre honneur est intact, et c'est vous qui, par un tel mariage, lui porteriez la première atteinte !... Mais tu ne répliques pas, mon enfant ! Le grand père de cette fille s'est enrichi, Dieu sait par quels moyens, aux dépens de ta famille. Son père a triplé cette fortune dans un commerce douteux ; il a été l'ennemi acharné de nous tous...

— Ennemi politique, pas autrement.

— Pas autrement ! s'écria la comtesse Hermine, comme si la haine de son cœur, las de trente ans de souffrances s'était éveillée subitement !... Pas autrement ! Dois-je croire que tu n'as jamais rien su, ou que tes voyages loin du pays t'ont fait tout oublier ?... Mais mon pauvre enfant, ton grand-père est mort à la peine, après avoir, au retour de l'émigration, combattu dix ans, pour arracher Trélor des mains d'un intendant rapace, qui, sous prétexte de garder leurs biens à ses maîtres, s'y était installé en souverain. Et lorsque le vieux Ferrand, bizet de Catherine, fut bien forcé de lâcher prise, il avait dévoré plus d'un débris du domaine, lui laissant des cicatrices que la légèreté de ton pauvre père n'a fait ensuite qu'agrandir. Voilà l'origine de cette belle fortune, achevée dans le commerce par Pierre Ferrand, avec une rapidité qui a étonné toute la contrée ! Et puis... tu me forces à dire plus que je ne vou-

drais... quand je repasse dans ma tête ces événements survenus à l'époque de la mort de ton père... ces débats, cette lutte électorale, cette hostilité grandissante d'une ingrate famille, notre obligée devenue notre ennemie... puis l'humiliation, la ruine, cette étrange maladie de Jacques Ferrand, sa retraite à Mauvers, où il semble cacher comme un remords... Vois-tu René... non, je ne puis croire qu'il n'y ait pas dans l'affaire malheur qui nous a rendus, moi veuve et toi orphelin, quelques circonstances mystérieuses...

— Que dites-vous ? interrompit vivement René. Vous vous égarez, ma mère et vous êtes injuste pour une famille d'honnêtes gens. Ils ont peut-être profité des bontés de mes parents, je ne le nie pas ; ils l'avaient mérité par leurs bons offices, rendus d'ailleurs en petit-fils, depuis un siècle. Enrichis dans l'agriculture, ils nous ont, en somme, rendu service, car, jamais, au moment où il y avait urgence de régler les dettes de mon père nous n'eussions trouvé un acquéreur pour Trélor, payant sans marchander et argent sur table... Maintenant, si vous saviez ce qu'est devenue cette petite Catherine, cette paysanne que vous avez vue jouer dans la cour du château. L'éducation en a fait une femme intelligente, élevée d'esprit et de sentiment, aussi noble que belle... Et puis, ma mère, et puis... je l'aime comme un fou ! Depuis un mois, je souffre je lutte, je combats... je vous le jure, j'ai combattu mon amour... il n'a fait que s'accroître devant les obstacles dont j'ai cherché à l'entourer... Il m'a pris tout entier, il me dévore, il me brûle, et c'est pour cela ma chère mère, que je viens tomber à vos pieds et vous dire : Ayez pitié de moi ! Permettez-moi de l'épouser, donnez la moi, et vous, mère chérie, voyez sans colère venir à vous cette nouvelle fille qui, pour ouvrir la porte de Trélor, ne demande qu'à vous aimer, vous vénérer comme je vous vénère et vous aime... Non, non, ne parlez pas !... Je me salue, je vous laisse... Repliez-vous, et quand vous me répondrez, que ce soit avec tenresse et passé et avec votre fierté.

René, tombé insensiblement à genoux devant sa mère, lui tenait les deux mains serrées. Il y déposa un long baiser. Puis, comme redoutant un mot de réponse à cette tirade qui lui avait soulagé le cœur, il sortit vivement, égaré, et du perron, il rencontra sa cousine, et l'embrassant à pleines joues :

— Marcelle, tu es mon bon ange !

Elle retomba sur ses pieds, et le vit s'enfuir en courant dans le jardin.

— Son bon ange ! pensa-t-elle... Je n'aurais pas demandé tant que cela ! févère, comme un fou. Sur les marches

Mlle Ferrand triomphait, et le triomphe lui allait à merveille. Ce caractère tout d'une pièce, était de ceux qui ne ploient pas, qui marchent droit à travers la vie, par une voie bonne ou mauvaise, et qui, devant un obstacle, le rompent ou s'y tuent, dédaignant les chemins détournés. Les gens ainsi doués vont parfois très loin. L'altière beauté de Catherine, toute rayonnante de succès, avait forcé le pauvre comte dans sa dernière ligne de défense. Un mot encore, et il se rendait à merci. La victoire pourtant n'avait pas laissé que d'être difficile, non pas tant par la résistance de l'ennemi, que par le manque d'occasions de l'aborder. C'était bien peu que les entrevues du dimanche, où l'on pouvait se voir à la messe et, avant et après, causer en public pendant dix minutes au plus. Heureusement, ne se

trouve-t-il pas, dans le simple exercice des droits réciproques de deux voisins, vingt prétextes à se rencontrer ! Justement, une contestation s'était élevée, bien à point, au sujet d'une haie séparant un champ de Trélor du verger de la Chaumière. Il avait fallu choisir des experts, les faire agréer par les deux parties ; de là, échange de démarches de pourparlers, dont Pierre Ferrand avait facilement laissé le soin à sa fille tout satisfait qu'il était de la voir mordre comme il disait au devoir de propriétaire. La question s'étant embrouillée, on avait décidé de la trancher à l'amiable et Catherine, accompagnée de son porteur-respect Manon, n'avait pas reculé devant une visite à Rosay, visite qui y avait mis tout le monde en l'air, depuis la petite cousine Marcelle jusqu'au vieux Firmin. La fine mouche s'était montrée tellement conciliante, pleine d'une déférence sans bassesses et d'une courtoisie sans embarras, qu'elle avait étonné son monde et reversé bien des préventions.

Cette pointe chez l'ennemi avait sans doute coûté à l'orgueil de Mlle Ferrand. Au fond elle détestait la comtesse Hermine et sa nièce. Il y avait entre ces femmes et elle une infranchissable barrière de préjugés ou même des faits accomplis ; c'était la haine sourde de la richesse contre la race du possesseur contre le dépossédé du présent contre le passé. N'importe ; il fallait vaincre à tout prix. Une fois bataille gagnée, la nouvelle comtesse se chargeait bien de montrer qu'elle épousait René, mais non sa famille, et qu'elle était seule la châtelaine de Trélor.

Quelle joie alors d'entrer de plain-pied dans ce grand monde, que la jeune orgueilleuse ne connaissait encore que par des regards hautains ou protecteurs ! Quel plaisir de frayer avec ces femmes de race et de haut renom, et de venir s'asseoir, égale entre égales, au milieu d'elles, non pas s'y haussant de par sa fortune, mais semblant y reprendre tout naturellement une place abandonnée, qu'on se sentait trop heureux de voir recouverte. Quelle belle vengeance de tant de dédains subis, et quel beau rêve réalisé pour cette plébéienne anoblie !

A la Chaumière, la tendresse trop faible de la comtesse, à peine soutenue quelques jours par sa fermeté habituelle, n'avait pas tardé à céder devant tantôt la volonté impérieuse, tantôt la prière de René. Tel est le sort de toutes ces résistances de mère. Mais au château, Catherine éprouvait plus de peine à convaincre son père, qui ne renonçait qu'à regret à son candidat, le fils du meunier.

—Encore, disait-il, si c'était au profit d'un franc bourgeois, d'un brave industriel comme nous autres ! Mais non, un gentilhomme, un beau damoiseau, qui croira nous faire beaucoup d'honneur en nous épousant !...

—Eh bien, mon père, répondait Catherine, c'est un Trélor.

—Ah ! voilà le grand mot lâché !... Un Trélor !... C'est un oiseau rare, une espèce à part, n'est-ce pas ?... Mais qu'a-t-il donc de si merveilleux, ce nom-là pour que tu en sois ensorcelé ?... Les Trélor ! Des gens qui ont pour tout domaine un méchant lopin de terre que je couvrirais avec mon mouchoir !

—Le fait est qu'il est assez grand pour cela, disait en riant Catherine, au moment où savourant une prise, son père était avec complaisance un énorme fougard, et se secouait avant de s'en servir.

—Je te prie de ne pas te moquer de moi... Libre à toi d'avoir de petites carres de batiste grands comme la main... On voit bien que tu veux faire l'aristocrate, et que tu aspiras à devenir une

Trélor... Tous Trélor !... Eh bien, et moi, qu'est-ce que je serai ?... Ferrand comme devant !

—Vous, disait-elle l'embrassant d'un air calin, vous serez toujours le meilleur et le plus aimé des pères.

—C'est bon, c'est bon reprenait-il radouci. Il faut toujours que Mademoiselle fasse ses quatre volontés... Mais avant de t'anoblir, penses-y !... Tu vas épouser un homme qui ne daignera pas se croiser les bras, et qui ne sait faire œuvre de ses dix doigts... Oui j'entends il est marin, dis-tu... La belle affaire ! C'est très gentil de faire aller les bateaux sur l'eau, mais ce n'est pas travailler, cela ! Du reste, nous verrons.

Et il sortait, se dérobant comme toujours devant la discussion, mais pour revenir plus tard à l'assaut avec une persévérance que les échecs multipliés ne rebutaient pas.

D'ailleurs sous la grosse enveloppe, le miadré compère cachait sans doute quelque plan à double jeu, car, en peu de jours, sa conduite devint tout autre, et il parut se rallier aux visées de sa fille, avec une promptitude qui aurait dû mettre en éveil celle-ci. Aveuglée par son dévorant désir de devenir comtesse, elle ne remarqua pas non plus que le vieux père Jacques, depuis une longue entrevue avec son fils, ne répliquait plus rien aux projets d'avenir dont venait souvent l'entretenir Catherine. Enfin, pendant les visites quotidiennes de René, admis définitivement comme soupirant sinon comme prétendu officiel, Pierre Bertrand se montrait d'une affabilité pleine de rondeur et de bonhomie. Cette rapide conversion devait sembler suspecte, mais pour s'étonner, Catherine trouvait trop naturel qu'on recherchât avant tout une alliance comme celle de Trélor et le double bandeau de l'amour et de l'ambition couvrait ses yeux qui ne demandaient qu'à ne pas voir.

Les choses ne marchaient pas moins vite à la Chaumière. René, pour persuader sa mère, avait bien à propos trouvé un auxiliaire imprévu dans sa cousine Marcelle. Poursuivant toujours son idée, le pauvre enfant, dans son ardeur de dévouement, se serait accusée elle-même d'égoïsme, en agissant d'autre sorte. Assiégée ainsi par tout ce qu'elle aimait, la comtesse résistait encore... Ce fut la mère qui se rendit, non pas avec une faiblesse inconnue à cette âme fortement trempée, mais pour qu'on ne pût dire que l'orgueil de Mme de Trélor ait été le seul obstacle à ce qui pouvait être un décret de la Providence en faveur de son fils.

René fut donc agréé comme prétendant à la main de M. Ferrand. Le jour fixé pour la demande officielle, Catherine, toute au bonheur de voir son plan se dérouler au gré de ses désirs, se promenait à bonne heure sur la terrasse du château. La matinée était fraîche et pure. Notre héroïne s'était arrêtée à regarder là-bas sur la Loire, un canot mûnt d'un homme seul qui ramait avec énergie pour remonter le courant, très fort en cet endroit. Les coups d'aviron se succédaient sans relâche, et la petite embarcation n'avait chaque élan que d'une ligne presque imperceptible. Le batelier ne se décourageait pas ; il savait qu'une fois le rapide franchi, sa barque glisserait sans efforts sur les eaux tranquilles. A cette idée, Catherine sourit. Elle pensait qu'elle aussi, en ce moment, traversait un pas difficile, mais que ce n'était là que le dernier obstacle, et qu'au premier détour du chemin elle allait conquérir sa place dans ce monde jaloux, belle, riche, noble et heureuse épouse du premier gentilhomme de la contrée. Que pouvait-elle craindre à présent ? Elle avait longtemps lutté heure par heure, pied à

pied ; le jour du triomphe se levait enfin. Le canot qui remontait la Loire avait franchi le courant, et marchait dès lors vers son but. L'ambitieuse fille y vit un présage pour son bonheur à venir et rentra fière et satisfaite au château.

Cependant Mme de Trélor, accompagnée de son fils, prenait dans son humble équipage, le chemin de cette demeure d'où elle était partie pauvre mais la tête haute, et où elle rentrait en solliciteuse. On devine les pensées qui lui étreignaient le cœur. Elle eût un instant de défaillance, puis se retrouva. Ni modeste, ni hautaine, avec une simplicité de grande race, elle entra dans le salon du château, où, empesé, solemnel, et haut cravaté, Pierre Ferrand se promenait, agité déjà comme un ours en cage, tandis que sa fille brodait à la fenêtre, dans un calme apparent.

Où s'assit. Après les quatre phrases banales de rigueur, Mme de Trélor exposa le but de sa visite, insistant sur les qualités morales et la grâce de Catherine, qui avait séduit son fils, sur l'intelligence de l'élévation de sentiments qui feraient de la jeune comtesse une femme digne du nom qu'elle porterait ; le tout dit avec un choix exquis d'expressions où un esprit sagace eût pu deviner un dégagement complet des volontés de René, mais aussi avec une courtoisie sans apprêt qu'enviait Pierre Ferrand pour la réponse qu'il allait faire.

Le pauvre homme se remuait sur sa chaise, s'inclinait, souriait puis se redressant dans sa dignité de père, tremblant de perdre déjà le sang-froid qu'il s'était tant promis de garder pour jouer son rôle étudié d'avance, et balbutiant des mots entrecoupés : " Certainement... très flatté, madame la comtesse... il est certain que..."

René crut devoir venir à son secours. Il ne s'était mêlé encore à la scène que par des regards d'enivrement lancés à Catherine, qui, silencieux, auprès de son père, ne trahissait sa pensée que par des coups d'œil furieux où brillait par éclairs son orgueil assouvi. Le jeune homme reprit pour son compte la demande faite par sa mère, et le changea en déclaration, bien superflue en ce moment. Egaré par la joie et l'amour, il perdit vite la notion et la dignité de sa situation, il pria, supplia, et dépassa si bien la mesure comme le but que le bonhomme Ferrand, se remettant son émotion première, crut voir là le joint cherché depuis longtemps : " Ils grillent d'envie de ce mariage, se dit-il. La mère couvre des yeux les millions : le fils est ensorcelé par les yeux noirs de ma Catherine... Je vais les dégriser en serrant la vis."

Prenant son air le plus important :

— Madame la comtesse, et vous, monsieur, je veux d'abord vous dire combien nous sommes touchés, moi et ma fille, de l'honneur que vous nous faites. Vous me permettez pourtant, avant de vous donner une réponse catégorique de vous poser une question... une petite question... Car enfin... je ne veux pas dire que la noblesse n'ait pas du bon... Elle en a eu, surtout... Mais, il faut en convenir, n'est-ce pas ? elle est aujourd'hui détronée par la richesse. Et nous mêmes... tenez, mon pauvre père vous le dirait s'il n'était pas cloué par la maladie au coin du feu. Nous-mêmes, croyez-vous, madame la comtesse, que nous aurions gagné deux bons millions tout ronds, si nous n'avions pas travaillé sans relâche ? Eh bien, tout homme doit travailler c'est-à-dire avoir un état. Voyez-vous c'est la grande loi de notre siècle : on ne vaut que parce que l'on gagne... Donc, mon cher monsieur, quel est votre état ?

(A suivre)

CHAUSSURES!

Grande Vente du fond de Banqueroute de feu Ant. Dassyva
NOUVELLE REDUCTION

Bottines et Souliers pour enfants depuis	40cts.
do do do filles	do 50
do do do femmes	do 60-7
do do do hommes	
do do do garçons	

Un magnifique Jobs de souliers en dongola pour Dames valant \$1.50 pour \$1.00.

Aussi un magnifique assortiment de pantouffes en veleur, pluche, cuir et tapis que nous vendrons à des prix défiant toutes compétitions.

Une visite est sollicitée.

Prix et conditions facile pour les marchands de la campagne.

Veilleux & Langlais

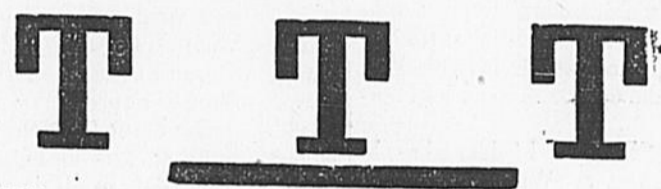
A l'ancien poste d'Ant. Dassyva

Nos 189-189½, Rue St-Joseph,

Vis-a-vis l'Eglise St-Roch.

21 novembr 894-3mej.

Téléphone 702.
393



Une bonne aubaine pour les amateurs de bon Thé!

Nous venons de recevoir un lot de sédrable de THE JABON de la dernière récolte qui se vend ailleurs pour 40c.

Afin de donner à nos pratiques une bonne occasion de faire une provision de thé de choix à réduction, nous vendrons ce thé à 30c. lb. par lot de pas moins de 3½ lbs.

N'achetez pas ailleurs avant d'essayer ce thé.

J. B. ROUSSEAU,

240, Rue St-Joseph, Québec,

214, rue et faubourg St-Jean.

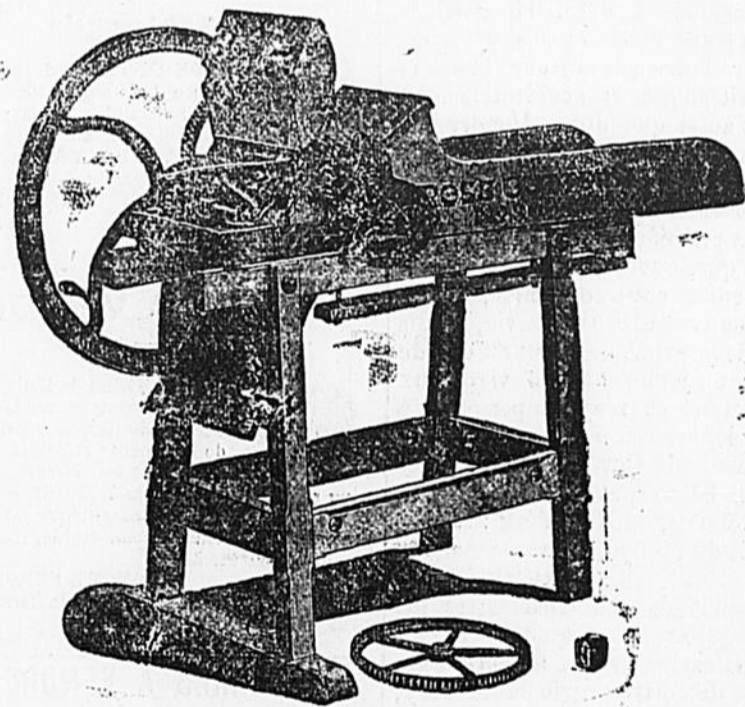
70, Côte des Marchand, Lévis,

A côté du Bureau de Poste,

Aussi à la fourche des chemins, Village Lauzon.

23 juillet 1894—lanfoscj.

259



LES CÉLÈBRES

Haches-fourrage "ROSS"

Sont les plus perfectionnés et les meilleurs marché.

Venez examiner notre STOCK et voir nos PRIX, nous offrons des MACHINES supérieures et à des prix plus bas que ne peut le faire n'importe quelle autre compagnie dans la province.

Pour des lots de deux et trois, nous les vendons PRESQU'AU PRIX COUTANT.

W. A. ROSS

78 rue St-Paul, Québec

17 novembre 1894—lanfoscj.

393

Assassine de sang-froid

Un meurtre dans un bois d'Ontario

La vie de l'homme assassiné était assurée pour \$11,000

Les preuves du crime, l'enquête et le verdict

St-Thomas, Ont., 8.—Le comté d'Elgin vient d'être le théâtre d'un crime abominable, dont le but était d'obtenir de deux compagnies le montant de l'assurance sur la vie de la victime.

Dans l'après-midi du 14 décembre, le jeune Hendershott et Welter partirent de leur résidence pour aller dans les bois du voisinage abattre des arbres.

Le jour suivant on conçut des doutes au sujet de la véracité du récit de Welter, quand on apprit que depuis le mois de septembre dernier il était possesseur de polices d'assurance sur la vie formant un total de \$11,000.

Le résultat de ces découvertes fut que les autorités du canton se mirent en communication avec le procureur général, et le détective provincial Murray, fut immédiatement envoyé à Middlemarch faire une enquête.

L'examen du corps de la victime eut lieu ensuite. Le docteur Lawrence constata neuf blessures sur la tête du jeune Hendershott, et dans son rapport, il fait remarquer que ses blessures n'ont pu être causées par la chute d'un arbre.

sus d'une hache. Le corps qui avait été enterré fut exhumé et deux autres médecins l'examinèrent de nouveau. Leur rapport corrobore le précédent.

UN ESCROC

Il se disait le délégué de l'Opéra Français

Il a opéré à Sorel et ailleurs

Sorel, 8.—Un individu de bonne apparence aux manières aimables et engageantes, vient de faire ici et dans le voisinage un grand nombre de victimes.

Il voulait louer la salle du marché. Pendant les négociations et les pourparlers, notre homme, qui se donnait le nom de Montfort fut choyé et entouré d'égards.

On rapporte qu'un filou répondant au signalement donné plus haut s'est fait gratuitement héberger et traiter aux petits soins par un brave homme de Ste Anne de Sorel, auquel il s'était donné comme l'ami de l'un des plus populaires hôteliers de Montréal.

TERRES A VENDRE

A St-Augustin

DEUX TERRES, près de l'église (125 arpts) situées sans égale, ordre complet, titres parfaits.

V. W. LARUE, 28 Ste Anne, 424

TERRE A VENDRE

A St-Michel de Bellechasse, au quatrième rang, sur la ligne du chemin de fer, une propriété de deux arpents et demie sur quarante, et un circuit d'environ cinq arpents, avec bâtisses dessus construites, maison neuve, grange magnifique avec toutes les améliorations modernes, étable, etc.

HONORE FURUIS, St-Michel de Bellechasse, 27 juillet 1894.

TERRES A VENDRE

DEUX MAGNIFIQUES TERRES en parfait ordre de culture situées près de l'église du Cap Santé. Ces terres sont bien bâties: maisons, granges, étables, silos.

LEANDRE FRENETTE, Cap Santé, 350

A VENDRE.

Cette belle résidence située No 45, Rue Ste-Ursule, occupée pendant plusieurs années par Madame F. E. Roy, avec la serre et fontaine en arrière de la maison, etc.

Madame F. E. ROY, Château Frontenac, A. CHARLEBOIS, N. P., 81, Rue St-Pierre.



Thomas A. Johns.

Une Affection Commune

Guérie radicalement par l'usage DE LA Salsepareille d'AYER

Salsepareille d'AYER

HISTOIRE D'UN COCHER DE FIACRE.

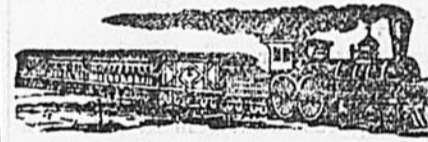
"J'ai été, pendant huit ans, affligé de Salt Rheuma. Durant ce temps-là, j'ai essayé un grand nombre de médecines qui étaient fortement recommandées, mais aucune d'elles ne m'a soulagé."

Débarassées d'Éruptions.

Mon occupation, qui est celle de cocher, m'oblige à être dehors au froid et à l'humidité, souvent sans gants, et l'éruption n'a jamais reparu."

LA SALSEPAREILLE D'AYER

Seule Admise à l'Exposition Colombienne. Les Pilules d'Ayer nettoient les Intestins.



Chemin de fer Québec-Central

Service direct entre Québec et Boston et Springfield sans changement via Sherbrooke et le Boston and Maine.

ALLANT AU SUD

EXPRESS—Départ de Québec, traverse, 1.30 p. m. Départ de Lévis à 2.00 p. m.

ALLANT AU NORD

EXPRESS—Départ de New-York à 4.00 p. m. Départ de Boston à 7.30 p. m.

MIXTE

Départ de St-François 6.00 a. m. Départ de Jonction Beauce 7.00 a. m.

N. B.—Les trains des passagers circulent tous les Jours, dimanche excepté.

J. H. WALSH, Agent général pour le fret et les passagers.

CONDITIONS

JOURNAL DES CAMPAGNES

EDITION HEBDOMADAIRE PARAISSANT TOUS LES JEUDIS ET CONTENANT TOUTES LES NOUVELLES DE LA SEMAINE.

Prix de l'abonnement: UNE PIASTRE Pour la France: 10 FRANCS

Strictement payable d'avance

THOS. CHAPAIS

Directeur-Propriétaire LEGER BROUSSEAU ÉDITEUR.

11 & 13, Rue Buade, Québec

Les Chevaux durs de gueule

ET LES TIREURS DE RENES CONTROLES AVEC UNE FACILITE ABSOLUE

Impossible de prendre le mors aux dents

LE MORS DE SURETE AUTOMATIQUE DE BRITT



Ce mors au moyen d'un appareil automatique, bouche les narines, ne POUVANT PLUS RESPIRER, IL FAUT QU'IL ARRETE. Sécurité contre les emballements, absolument garantie par ce mors.



Tout cheval porté à prendre l'épouvante devrait être bridé avec ce mors. Par son emploi, les dames et les enfants conduisent des chevaux que les hommes ne pourraient conduire avec des mors à l'ancienne façon.

Dr L. P. BRITT,

37, College Place, New-York.

25 octobre 1894—lanj.

SANTÉ POUR TOUS!

Pilules et Onguent Holloway

LES PILULES purifient le SANG, corrigent tous les DERANGEMENTS du FOIE, de l'ESTOMAC et des INTESTINS.

L'ONGUENT

EST UN REMEDE INFALLIBLE pour les Maux de Jambes, ceux des Reins, Blessures anciennes, Plaies et Ulcères.

Maux de Gorge, la Bronchite, les Rhumes, la Toux, les Gonflements glanduleux et pour toutes les Maladies de la Peau il est sans rival.

CES MÉDECINES sont préparées seulement à l'établissement du professeur Holloway, 75, NEW-OXFORD STREET, auparavant 533, Oxford Street, et 24, rue de la Harpe, Paris.

CHOLERA!

Prévenez cette TERRIBLE MALADIE en vous procurant de suite

L'ANTICHOLÉRIQUE de Dr NEY

La Diarrhée, quoique n'ayant pas ordinairement le caractère grave du Choléra, a souvent des conséquences funestes, si elle est négligée.

Quelques doses d'ANTICHOLÉRIQUE du Dr NEY arrêtent à son début ce mal si redoutable.

Mr A. Casavant, pharmacien, aux Etats-Unis, écrit ce qui suit:

Mr L. ROBITAILLE, Monsieur et Cher Confrère,

"Je me fais un devoir de témoigner en faveur de l'ANTICHOLÉRIQUE du Dr NEY, que vous êtes, paraît-il, en voie de faire connaître au public canadien. Voilà plus de dix ans que je suis dans la Pharmacie en différentes localités aux Etats-Unis, et je dois dire en toute sincérité que je ne connais pas de préparation qui ait donné autant de satisfaction que l'ANTICHOLÉRIQUE du Dr NEY. J'ai eu occasion de voir cette excellente préparation employée dans une foule de cas et toujours avec le plus grand succès.

Bien à vous, A. D. CASAVANT, Pharmacien

Fall River, Mass. 2 avril 1892. SEUL PROPRIÉTAIRE

L. ROBITAILLE, Chimiste, JOLIETTE, P. Q.

EN VENTE PARTOUT A 50 CTS LA BOUTEILLE Franco par la malle sur réception de 60 centins.